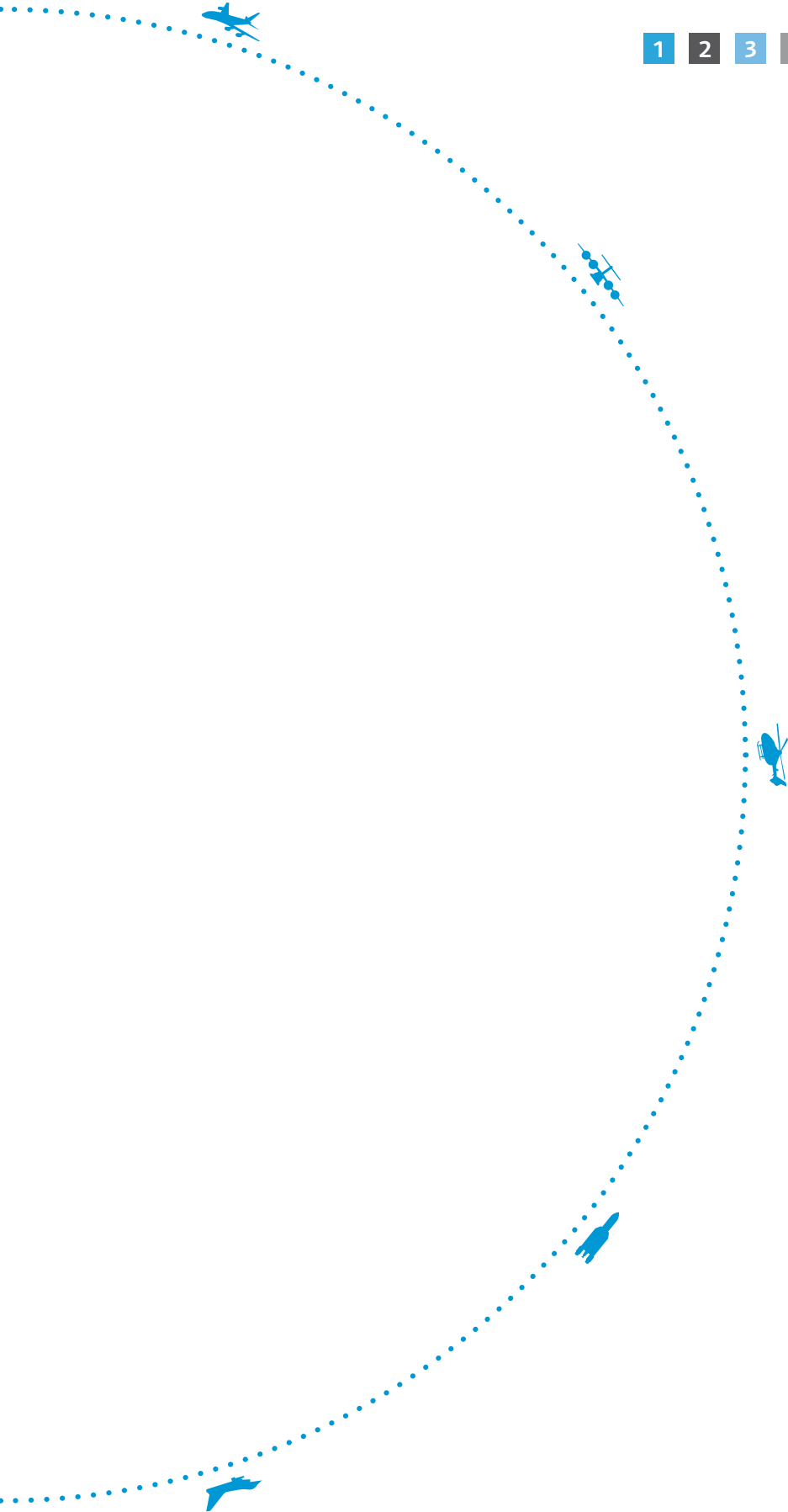


# États Financiers 2009





# États Financiers 2009





# États Financiers 2009



<b>1</b>	EADS – États financiers consolidés (IFRS)	5
<b>2</b>	Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)	13
<b>3</b>	Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés (IFRS)	111
<b>4</b>	États financiers statutaires	115
<b>5</b>	Notes annexes aux États financiers statutaires	119

1

2

3

4

5



Sommaire



# 1

## EADS – États financiers consolidés (IFRS)

Comptes de résultats consolidés établis selon les normes IFRS	6
États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS)	7
Bilans consolidés selon les normes IFRS aux 31 décembre 2009 et 2008	8
Tableau des flux de trésorerie consolidés établi selon les normes IFRS	9
Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS)	10

## Comptes de résultats consolidés établis selon les normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007

(en millions d'€)	Note	2009	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	6,7	<b>42 822</b>	<b>43 265</b>	<b>39 123</b>
Coût des produits vendus	8	(38 383)	(35 907)	(34 802)
<b>Marge brute</b>		<b>4 439</b>	<b>7 358</b>	<b>4 321</b>
Frais commerciaux		(924)	(933)	(864)
Frais administratifs		(1 272)	(1 253)	(1 314)
Frais de recherche et développement	9	(2 825)	(2 669)	(2 608)
Autres produits	10	170	189	233
Autres charges		(102)	(131)	(97)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	11	115	188	210
Autres produits liés aux participations	11	19	23	86
<b>Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices</b>	6	<b>(380)</b>	<b>2 772</b>	<b>(33)</b>
Produits d'intérêts		356	617	502
Charges financières		(503)	(581)	(701)
Autres éléments du résultat financier		(445)	(508)	(538)
Résultat financier	12	(592)	(472)	(737)
Impôts sur les bénéfices	13	220	(703)	333
<b>Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice</b>		<b>(752)</b>	<b>1 597</b>	<b>(437)</b>
<u>Imputable aux :</u>				
Actionnaires de la société-mère ( <b>Bénéfice (perte) net(te)</b> )		(763)	1 572	(446)
Intérêts minoritaires		11	25	9
<b>Résultat par action</b>		<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en €</b>
De base	39	(0,94)	1,95	(0,56)
Dilué	39	(0,94)	1,95	(0,55)

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



## États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007

(en millions d'€)	2009	2008	2007
<b>Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice</b>	<b>(752)</b>	<b>1 597</b>	<b>(437)</b>
Écarts de change pour les opérations étrangères	(262)	417	(196)
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	2 939	(2 971)	2 124
Modification nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie enregistrée au compte de résultat	(1 456)	(2 456)	(1 884)
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	162	6	4
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	0	(6)	(54)
Gains (pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	(595)	(346)	608
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	(381)	1 722	(46)
<b>Produits / (charges) constatés, directement en capitaux propres</b>	<b>407</b>	<b>(3 634)</b>	<b>556</b>
<b>Total des produits et (charges) constatés de l'exercice</b>	<b>(345)</b>	<b>(2 037)</b>	<b>119</b>
Imputable aux :			
Actionnaires de la société-mère	(354)	(2 056)	78
Intérêts minoritaires	9	19	41

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Bilans consolidés selon les normes IFRS aux 31 décembre 2009 et 2008

(en millions d'€)			
Actif consolidé	Note	2009	2008
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	14	11 060	11 171
Immobilisations corporelles	15	12 508	12 156
Immeubles de placement	16	78	87
Participations MEQ	17	2 514	2 356
Autres participations financières et actifs financiers non courants	17	2 210	1 712
Autres actifs financiers non courants	20	1 607	1 612
Autres actifs non courants	21	1 176	1 034
Impôts différés actifs	13	2 656	2 756
Valeurs mobilières de placement non courantes	22	3 983	3 040
		<b>37 792</b>	<b>35 924</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	18	21 577	19 452
Créances clients	19	5 587	5 267
Portion courante des autres actifs financiers non courants	17	230	177
Autres actifs financiers non courants	20	2 043	2 495
Autres actifs courants	21	1 698	1 466
Actifs d'impôts courants		267	452
Valeurs mobilières de placement (courantes)	22	4 072	3 912
Disponibilités	32	7 038	6 745
Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »	23	0	263
		<b>42 512</b>	<b>40 229</b>
<b>Total actif consolidé</b>		<b>80 304</b>	<b>76 153</b>
<b>Capitaux propres et dettes consolidés</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère</b>			
Capital social		816	815
Réserves		7 182	8 558
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)		2 646	1 758
Actions propres		(109)	(109)
		10 535	11 022
Intérêts minoritaires		106	104
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	24	<b>10 641</b>	<b>11 126</b>
<b>Dettes non courantes</b>			
Provisions non courantes	26	8 137	7 479
Dettes financières non courantes	27	2 867	3 046
Autres dettes financières non courantes	28	6 175	7 499
Autres dettes non courantes	29	9 091	8 907
Impôts différés passifs	13	751	953
Produits constatés d'avance non courants	31	266	418
		<b>27 287</b>	<b>28 302</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Provisions courantes	26	5 883	4 583
Dettes financières courantes	27	2 429	1 458
Dettes fournisseurs	30	8 217	7 824
Autres dettes financières courantes	28	1 200	1 714
Autres dettes courantes	29	23 547	19 968
Dettes d'impôts courantes		220	201
Produits constatés d'avance	31	880	822
Dettes directement associées à des passifs non courants classés « détenus pour vente »	23	0	155
		<b>42 376</b>	<b>36 725</b>
<b>Total dettes consolidées</b>		<b>69 663</b>	<b>65 027</b>
<b>Total capitaux propres et dettes consolidés</b>		<b>80 304</b>	<b>76 153</b>

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Tableau des flux de trésorerie consolidés établi selon les normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007

(en millions d'€)	Note	2009	2008	2007
<b>Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère</b>		<b>(763)</b>	<b>1 572</b>	<b>(446)</b>
Part relative aux intérêts minoritaires		11	25	9
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre résultat net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Produits d'intérêts		(356)	(617)	(502)
Charges d'intérêts		503	581	701
Intérêts financiers perçus		382	657	480
Intérêts financiers payés		(331)	(471)	(370)
Charges (produit) d'impôts sur les bénéfices		(220)	703	(333)
Impôts sur les bénéfices perçus (payés)		4	(252)	36
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 826	1 667	1 772
Dotations / (reprises) aux provisions pour dépréciation		(254)	924	582
(Plus) / Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(31)	(31)	(125)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(115)	(188)	(210)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes		1 767	1	2 268
<b>Variation des autres actifs et passifs courants</b>		<b>15</b>	<b>(172)</b>	<b>1 236</b>
➤ Stocks		(1 961)	(1 210)	(2 998)
➤ Créances clients		(478)	(845)	(148)
➤ Dettes fournisseurs		192	757	44
➤ Avances et acomptes reçus		2 925	2 435	4 817
➤ Autres actifs et passifs		(257)	(982)	(540)
➤ Financement des ventes / Clients		(306)	(208)	194
➤ Dettes financement des ventes / Clients		(100)	(119)	(133)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>2 438</b>	<b>4 399</b>	<b>5 098</b>
<b>Investissements :</b>				
➤ Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 957)	(1 837)	(2 028)
➤ Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		75	35	162
➤ Acquisitions de filiales, de coentreprises (d'activités et d'intérêts minoritaires) (nettes de trésorerie)	32	(21)	(265)	0
➤ Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	32	13	2	29
➤ Décaissements au titre des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		(136)	(122)	(132)
➤ Produits de cessions des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		43	180	186
➤ Dividendes reçus des participations mises en équivalence		27	50	39
Cessions d'actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente » et de passifs directement associées à des actifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »		103	117	0
(Acquisitions) / Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes		(821)	(2 676)	(2 641)
Contributions financières aux actifs des régimes		(173)	(436)	(303)
Accroissement / (Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre		0	0	(249)
<b>Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2 847)</b>	<b>(4 952)</b>	<b>(4 937)</b>
Augmentation des dettes financières		1 114	471	206
Remboursement des dettes financières		(208)	(628)	(792)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.		(162)	(97)	(97)
Dividendes versés aux minoritaires		(4)	(10)	(1)
Augmentation de capital et variations des participations minoritaires		17	24	46
Variations des actions propres		(5)	39	0
<b>Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement</b>		<b>752</b>	<b>(201)</b>	<b>(638)</b>
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		(50)	(50)	(117)
<b>Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie</b>		<b>293</b>	<b>(804)</b>	<b>(594)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>6 745</b>	<b>7 549</b>	<b>8 143</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>7 038</b>	<b>6 745</b>	<b>7 549</b>

Pour plus de détails, voir la Note 32 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère					Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Réserves consolidées	Ecarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres			Total
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>		<b>816</b>	<b>8 160</b>	<b>(567)</b>	<b>4 955</b>	<b>(349)</b>	<b>13 015</b>	<b>137</b>	<b>13 152</b>
Total produits et charges constatés				(43)	121		78	41	119
Augmentations de capital	24	3	43				46	2	48
Païement en actions (IFRS 2)	36			48			48		48
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. / dividendes versés aux minorités			(97)				(97)	(1)	(98)
Variations des intérêts minoritaires							0	(94)	(94)
Annulation d'actions propres	24	(5)	(138)			143	0		0
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>		<b>814</b>	<b>7 968</b>	<b>(562)</b>	<b>5 076</b>	<b>(206)</b>	<b>13 090</b>	<b>85</b>	<b>13 175</b>
Total produits et charges constatés				1 262	(3 318)		(2 056)	19	(2 037)
Augmentations de capital	24	2	22				24	1	25
Païement en actions (IFRS 2)	36			22			22		22
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. / dividendes versés aux intérêts minoritaires			(97)				(97)	(10)	(107)
Variations des intérêts minoritaires							0	9	9
(Achats nets) / Cessions nettes d'actions propres	24					39	39		39
Annulation d'actions propres	24	(1)	(57)			58	0		0
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>		<b>815</b>	<b>7 836</b>	<b>722</b>	<b>1 758</b>	<b>(109)</b>	<b>11 022</b>	<b>104</b>	<b>11 126</b>
Total produits et charges constatés				(1 242)	888		(354)	9	(345)
Augmentations de capital	24	1	14				15	2	17
Païement en actions (IFRS 2)	36			19			19		19
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. / dividendes versés aux intérêts minoritaires			(162)				(162)	(4)	(166)
Variations des intérêts minoritaires							0	(5)	(5)
(Achats nets) / Cessions nettes d'actions propres	24					(5)	(5)		(5)
Annulation d'actions propres	24		(5)			5	0		0
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>816</b>	<b>7 683</b>	<b>(501)</b>	<b>2 646</b>	<b>(109)</b>	<b>10 535</b>	<b>106</b>	<b>10 641</b>

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



1

2

3

4

5



Sommaire

# 2

## Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)

2.1	Règles de présentation	15
2.2	Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS	40
2.3	Notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	50
2.4	Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS	72
2.5	Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	74
2.6	Annexe « Information sur le périmètre de consolidation »	103

## Table des matières

<b>2.1 Règles de présentation</b>	<b>15</b>	<b>23. Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponible à la vente »</b>	<b>62</b>
1. La Société	15	24. Total capitaux propres	63
2. Principales règles et méthodes comptables	15	25. Gestion du capital	64
3. Comptabilisation du programme A400M	34	26. Provisions	64
4. Périmètre de consolidation	36	27. Dettes financières	69
5. Acquisitions et cessions	37	28. Autres dettes financières	71
		29. Autres dettes	71
<b>2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS</b>	<b>40</b>	30. Dettes fournisseurs	72
6. Informations sectorielles	40	31. Produits constatés d'avance	72
7. Chiffre d'affaires	44	<b>2.4 Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS</b>	<b>72</b>
8. Coûts par nature	45	32. Tableau des flux de trésorerie consolidés	72
9. Frais de recherche et développement	45	<b>2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS</b>	<b>74</b>
10. Autres produits	45	33. Litiges et réclamations	74
11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations	46	34. Engagements hors bilan	76
12. Résultat financier	46	35. Informations relatives aux instruments financiers	79
13. Impôt sur les bénéfices	47	36. Paiements en actions	91
<b>2.3 Notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS</b>	<b>50</b>	37. Transactions avec les parties liées	99
14. Immobilisations incorporelles	50	38. Participations dans des coentreprises	101
15. Immobilisations corporelles	54	39. Résultat par action	101
16. Immeubles de placement	57	40. Effectif	102
17. Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants	57	41. Événements postérieurs à la clôture	102
18. Stocks	59	<b>2.6 Annexe « Information sur le périmètre de consolidation »</b>	<b>103</b>
19. Créances clients	60		
20. Autres actifs financiers	61		
21. Autres actifs	61		
22. Valeurs mobilières de placement	62		



## 2.1 Règles de présentation

### 1. La Société

Les États financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la Société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (siège social actuel situé à Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas ; anciennement : Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). Les principales activités d'EADS consistent en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils et

militaires, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. EADS est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Valence et de Bilbao. Le Conseil d'administration d'EADS a procédé à l'arrêté de ces comptes consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 8 mars 2010, et toutes les valeurs sont arrondies au million près, sauf indication contraire.

### 2. Principales règles et méthodes comptables

**Référentiel comptable** — Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») et au sein du Chapitre 9 du Livre 2 du Code civil néerlandais. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »). Les États financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des postes suivants, qui ont été évalués à leur juste valeur : (i) instruments financiers dérivés, (ii) actifs financiers disponibles à la vente, (iii) fonds du marché monétaire accumulés, obligations structurées sans plafond et fonds en devises étrangères de fonds spéculatifs désignés comme actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat (« Option Juste Valeur », voir note 35 « Informations relatives aux instruments financiers ») et (iv) éléments d'actif et de passif qui sont des éléments couverts par des instruments de couverture évalués à leur juste valeur, lesquels sont par ailleurs comptabilisés à leur prix de revient et dont les valeurs comptables sont ajustées par rapport aux fluctuations des justes valeurs attribuables aux risques couverts.

Conformément à l'article 402, Livre 2 du Code Civil Néerlandais, le **compte de résultat des États financiers statutaires EADS N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

L'établissement des États financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des règles comptables du groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les États financiers consolidés sont présentés dans la dernière sous-partie de la Note 2, « Recours aux estimations comptables ».

#### NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS AUX NORMES EXISTANTES ET NOUVELLES INTERPRÉTATIONS

Les principes comptables IFRS appliqués par EADS pour l'établissement des États financiers consolidés de l'exercice 2009 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de celles qui sont relatives à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées, et à des modifications de règles comptables, telles que détaillées ci-dessous.

##### a) Normes nouvelles ou amendées

EADS est dans l'obligation d'appliquer les normes amendées ci-dessous pour l'exercice 2009 à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Sauf indication contraire, les normes nouvelles ou amendées ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

**La norme IFRS 8 « Segments opérationnels »** (émise en novembre 2006 et approuvée en novembre 2007) a remplacé

la norme IAS 14 « Informations sectorielles » pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La norme IFRS 8 imposera la présentation et la communication d'informations segment par segment, lesquelles seront fondées sur les rapports de gestion internes qui sont régulièrement réexaminés par le principal décideur opérationnel de EADS afin d'évaluer les performances de chaque segment et de leur attribuer des ressources. La communication future, segment par segment, d'EADS prend en compte ces nouvelles exigences de la norme IFRS 8, ainsi que sa structure de Direction modifiée due à l'intégration de la division Avions de Transport Militaire (MTAD) à l'organisation d'Airbus depuis 2009. Se reporter à la Note 6 « Informations sectorielles » pour les modifications relatives à la présentation d'information segment par segment.

La **norme IAS 23 amendée** « Frais d'emprunt » supprime la possibilité de constater des coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible pour être comptabilisée en charges et impose donc pour l'avenir la capitalisation de ces coûts d'emprunt en les intégrant au prix de revient de l'actif. Un actif remplissant ces conditions est un actif qui ne sera prêt à l'usage auquel il est destiné, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel. Cet amendement a été émis en avril 2007 et approuvé en décembre 2008 ; il s'impose à EADS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'application de la norme IAS 23 amendée entraînera la capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt liés aux actifs de ce type et augmentera par conséquent le montant des coûts totaux capitalisés et donc la base d'amortissement des actifs remplissant ces conditions.

La **norme IAS 1 amendée** « Présentation des États financiers : présentation révisée » (émise en septembre 2007 et approuvée en décembre 2008) a pris effet pour EADS le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle introduit le terme « résultat global total », lequel correspond aux changements des capitaux propres au cours d'une période comptable, autres que les changements résultant de transactions avec des actionnaires en leur qualité d'actionnaires. Le résultat global total peut être présenté soit dans un seul tableau (ce qui revient à combiner dans un seul tableau, le compte de résultat consolidé et tous les changements de capitaux propres non imputables aux actionnaires), soit dans deux tableaux, à savoir un compte de résultat consolidé et un état séparé de résultat global. Pour ses États financiers consolidés 2009, EADS fournit ces informations dans deux tableaux, soit un compte de résultat et un état de résultat global.

**L'amendement apporté à l'IFRS 4 et à l'IFRS 7**  
 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » (émise en mars 2009 et approuvée en décembre 2009) exige des informations améliorées quant aux évaluations de juste valeur et au risque de liquidité. Plus particulièrement, cet amendement exige une hiérarchie par niveaux des informations relatives aux évaluations à la juste valeur.

EADS a appliqué les amendements apportés aux normes **IAS 32 et IAS 1** « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » (émis en février 2008, et approuvé en janvier 2009), les amendements à l'**IFRS 1** « Première adoption des normes d'informations financières internationales » et à l'**IAS 27** « États financiers consolidés et individuels » (émis en mai 2008, et approuvé en janvier 2009) ainsi que les amendements apportés à l'**IFRS 2** « Transactions Intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (émis en janvier 2008 et approuvé en décembre 2008).

Par ailleurs, en mai 2008, l'IASB a fait paraître sa première série d'amendements à ses normes, essentiellement en vue d'éliminer les incohérences et de clarifier la terminologie dans plusieurs normes IFRS. Elle a été approuvée en janvier 2009. Les dispositions de transition diffèrent pour chaque norme amendée. À l'exception des amendements concernant les normes IAS 16 et IAS 17 (présentation des produits de la vente d'actifs précédemment utilisés pour des activités de location) qui ont été adoptés par EADS, de manière anticipée, dans ses États financiers consolidés de 2008, la majorité de ces amendements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les États financiers consolidés d'EADS.

Enfin, les règles comptables d'EADS n'ont pas été affectées par les amendements « Reclassification des actifs financiers : Amendements à l'**IAS 39** « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et à l'**IFRS 7** « Instruments financiers : informations à fournir » (ces deux normes ont été amendées et approuvées en octobre 2008) ou par leurs amendements ultérieurs relatifs à la date d'application et aux règles de transition adoptés en septembre 2009), étant donné qu'EADS n'a pas reclassé ces instruments financiers. En outre, les amendements associés « Instruments financiers incorporés : amendements apportés aux normes **IFRIC 9** » « Réexamen des dérivés incorporés » et **IAS 39** « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (ces deux normes ont été amendées en décembre 2008 et approuvées en novembre 2009) n'ont pas, non plus, eu d'impact sur les États financiers consolidés d'EADS.

## b) Nouvelles interprétations

Les interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Sauf indication contraire, les interprétations ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés d'EADS, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

**La norme IFRIC 14** « IAS 19 — Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations minimums de financement et leur interaction » (émise en juillet 2007, approuvée en décembre 2008, date d'entrée en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2009) clarifie la manière de calculer le montant maximal des actifs

1

2

3

4

5



Sommaire

de régime nets et les circonstances pour lesquelles une charge au titre des pensions de retraite supplémentaire doit être comptabilisée.

**La norme IFRIC 16** « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » (émise en juillet 2008, approuvée en juin 2009) fournit des directives supplémentaires sur la comptabilisation de la couverture d'un investissement net, qui concernent principalement l'identification des risques de change permettant l'éligibilité d'une comptabilité de couverture, où les instruments de couverture peuvent être détenus au sein du groupe, et comment une entité doit déterminer le montant des gains ou des pertes de la devise étrangère, lié à la fois à l'investissement net et aux instruments de couverture, à reclasser dans la réserve d'investissement net.

D'autre part, les règles comptables d'EADS n'ont pas été affectées par la norme **IFRIC 13** « Programmes de fidélisation de la clientèle » (émise en juin 2007, approuvée en décembre 2008) ou par l'interprétation spécifique à un secteur **IFRIC 15** « Accords de construction de biens immobiliers » (émise en juillet 2008, approuvée en juillet 2009), étant donné qu'EADS ne possède pas ces programmes de fidélisation de la clientèle, et n'entrepris pas de telles activités de construction.

## NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES, RÉVISÉES OU AMENDÉES ÉMISES MAIS NON ENCORE APPLIQUÉES

Un certain nombre de normes nouvelles ou révisées, d'amendements et d'améliorations apportées aux normes, ainsi que d'interprétations, n'ont pas encore pris effet pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et n'ont pas été appliqués pour l'établissement des présents États financiers consolidés. L'impact éventuel de l'application de ces normes, amendements et interprétations nouvellement émis sont encore à l'étude. De manière générale et sauf mention contraire, ces normes IFRS, nouvelles, révisées ou amendées ainsi que leurs interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS, ou sur ses bénéfices par action, tant de base que dilués.

L'amendement apporté à l'**IFRS 2** « Transactions Intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (émis en juin 2009, non encore approuvé) modifie les définitions de transactions et d'accords de l'IFRS 2, ainsi que le domaine d'application de cette norme. Par ailleurs, des directives sont données pour la comptabilisation des transactions de paiement fondées sur des actions entre les entités d'un groupe. L'application rétroactive de cet amendement est obligatoire pour les exercices à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, EADS devra obligatoirement respecter les normes **IFRS 3R** « Regroupements d'entreprises »

et **IAS 27 (amendée)** « États financiers consolidés et séparés » (révisées et émises en janvier 2008, approuvées en juin 2009). La norme IFRS 3R introduit dans la comptabilisation des rapprochements d'entreprises un certain nombre de changements susceptibles d'être pertinents par rapport aux opérations d'EADS : la définition de l'entreprise a été élargie, ce qui aura probablement pour résultat que davantage d'acquisitions seront traitées comme des rapprochements d'entreprises. La contrepartie conditionnelle est évaluée à sa juste valeur, et les changements ultérieurs qui l'affecteraient sont constatés en bénéfice ou en perte. Les frais de transaction, autres que les frais d'émission d'actions ou d'obligations, sont imputés à l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toute participation préexistante dans l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte est constaté au compte de résultat. Toute participation non majoritaire est évaluée soit à sa juste valeur, soit selon sa participation proportionnelle dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise, et ce au cas par cas. En outre, la norme IAS 27 (amendée) impose la comptabilisation en capitaux propres de la modification de la participation au sein d'une filiale sans prise ou perte de contrôle. Par conséquent, ces transactions relatives à des modifications de participations non majoritaires ne donneront plus naissance à un écart d'acquisition, ni à des gains / pertes. Les modifications introduites par les normes IFRS 3R and IAS 27 (amendées) devront être appliquées de façon prospective et affecteront les acquisitions futures et les transactions avec les actionnaires détenant des participations non majoritaires dans des filiales.

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme **IFRS 9** « Instruments financiers » (non encore adoptée), représentant la première étape de son projet de remplacement de l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Entre autres changements apportés à la comptabilisation des instruments financiers, la norme IFRS 9 remplace la classification multiple et les méthodes d'évaluation spécifiées dans la norme IAS 39 par un modèle unique basé sur seulement deux catégories de classification : les coûts amortis et la juste valeur. Par ailleurs, la classification des actifs financiers selon l'IFRS 9 est déterminée par le modèle de gestion d'une entité concernant ses actifs financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs financiers. La norme IFRS 9 s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une adoption anticipée étant autorisée. Cette norme offre différents modèles de transition. L'IASB prévoit d'élargir l'IFRS 9 en 2010 afin d'ajouter de nouvelles exigences de classification et d'évaluation des passifs financiers, de sortie de bilan des instruments financiers, de dépréciation et de comptabilité de couverture. Le remplacement complet de l'IAS 39 par l'IFRS 9 devrait être achevé vers fin 2010.

En novembre 2009, l'IASB a également publié une version révisée de l'**IAS 24** « Informations relatives aux parties liées » (non encore approuvée) qui simplifie les dispositions relatives aux informations à fournir sur les entités liées à une

administration publique et clarifie la définition d'une partie liée. EADS doit appliquer, de manière prospective, la norme révisée pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une application anticipée étant autorisée.

L'amendement apporté à la norme IAS 32 « Classement des émissions de droits — **Amendement à IAS 32** Instruments financiers : présentation » (émis en octobre 2009, approuvé en décembre 2009) précise la manière de comptabiliser certains droits émis (droits, options, garanties) et libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'émetteur. En particulier, lorsque cet amendement est appliqué rétrospectivement, les droits (et dérivés du même type) d'acquisition d'un montant fixé d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même contre un montant fixé libellé dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité sont classés en instruments de capitaux propres, sous réserve que l'entité propose ces droits en proportion à l'ensemble des détenteurs existants d'une même catégorie de ses instruments de capitaux propres non dérivés. EADS doit appliquer, de manière prospective, la norme révisée pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une application anticipée étant autorisée.

L'amendement « Éléments couverts éligibles — **Amendement à l'IAS 39** « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (émis en juillet 2008, approuvé en septembre 2009) a pour but de proposer des amendements fondés sur des règles à la norme IAS 39 afin de simplifier les exigences de la comptabilisation de couverture en clarifiant les risques pouvant être désignés comme des risques couverts et la portion des flux financiers générés par un instrument financier pouvant être désignée comme un élément couvert. Cet amendement sera appliqué rétrospectivement par EADS pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**La norme IFRIC 12** « Accords de concession de service » (publiée en novembre 2006, adoptée en mars 2009, date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2010) énonce la manière dont certains aspects des directives de l'IASB doivent être appliqués aux accords de concession de service dans les États financiers des opérateurs de concessions de service et seront à appliquer de manière rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**La norme IFRIC 17** « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » (émise en novembre 2008, approuvée en novembre 2009) clarifie la comptabilisation des accords pour lesquels une entité distribue des actifs non monétaire aux actionnaires, soit sous forme de distribution de réserves ou de dividendes. Dans ce contexte, la norme IFRS 5 a également été modifiée afin de spécifier que les actifs ne sont classés comme détenus pour la distribution que s'ils sont disponibles à la distribution dans leurs états actuels et si la distribution est fortement probable. EADS appliquera la norme IFRIC 17 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**La norme IFRIC 18** « Transferts d'actifs provenant de clients » (émise en janvier 2009, approuvée en décembre 2009) précise les exigences IFRS de comptabilisation et d'évaluation des accords pour lesquels une entité reçoit d'un client un élément d'immobilisations corporelles ou de l'argent comptant que l'entité doit utiliser pour raccorder le client à un réseau ou pour fournir un accès continu à une offre de biens ou de service (tel que la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau dans le secteur public). La norme IFRIC 18 étant particulièrement pertinente pour les entités du secteur public, son application prospective sera obligatoire pour les exercices ouverts d'EADS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En novembre 2009, l'IFRIC a émis **la norme IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (non encore approuvée) qui précise la manière de comptabiliser l'extinction d'un passif financier par l'émission d'instruments de capitaux propres (appelé dette pour swaps de capitaux propres). La norme IFRIC 19 spécifie les exigences d'applications des normes IFRS associées lorsqu'une entité renégocie les modalités d'un passif financier avec son créancier et que le créancier accepte les actions d'une entité ou d'autres instruments de capitaux propres pour régler, intégralement ou en partie, le passif financier. EADS doit appliquer cette interprétation, de manière rétrospective, pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une application anticipée étant autorisée.

Dans le but de corriger une conséquence involontaire de l'IFRIC 14, l'IASB a publié **des amendements à l'IFRIC 14** « Paiements anticipés des exigences de financement minimal (Amendements à l'IFRIC 14) » en novembre 2009 (non encore approuvée). Sans ces amendements, et dans certaines circonstances les entités ne sont pas autorisées à comptabiliser certains paiements anticipés volontaires pour des contributions de financement minimal en tant qu'actif. Cet effet n'était pas souhaité au moment de la publication de la norme IFRIC 14 ; les amendements ont donc corrigé cette problématique. Les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts d'EADS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; une application anticipée étant autorisée. Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement pour le premier exercice comparatif présenté.

En avril 2009, l'IASB a publié sa deuxième série d'amendements aux normes contenant 15 amendements à 10 normes IFRS et 2 interprétations (non encore approuvés). Ces amendements se rapportent aux normes IFRS 2, IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 18, IAS 36, IAS 38, IAS 39, IFRIC 9 et IFRIC 16. La plupart de ces amendements sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et contiennent des dispositions de transitions différentes pour chaque amendement.

1

2

3

4

5



Sommaire



## PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

**Méthode de consolidation** — Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales d'EADS. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par EADS lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote, ce qui s'accompagne en général d'une participation en actions correspondante. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité. Les transactions avec intérêts minoritaires sont comptabilisées selon le « modèle de société-mère révisé ».

Les entités ad hoc (sigle anglais « SPEs ») sont consolidées comme n'importe quelle filiale, lorsque la relation entre le Groupe et la SPE indique que cette dernière est en substance contrôlée par le Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini. Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré à EADS et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin.

Les regroupements de sociétés sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise ; tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et de passif éventuel encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition), indépendamment de tout intérêt minoritaire. Le prix d'un regroupement de sociétés est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange, augmenté des frais directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du prix du regroupement de sociétés sur la juste valeur des éléments identifiables d'actif net acquis, des éléments de passif ou de passif éventuel constatés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition et fait l'objet d'un test de dépréciation au quatrième trimestre de chaque exercice, et à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Suite à la constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, diminué des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou au(x) groupe(s) d'UGT – au niveau des unités d'activité (sigle anglais « BU ») au sein d'EADS – dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, les éléments identifiables d'actif, de

passif et de passif éventuel sont réévalués ainsi que le coût du regroupement. Tout écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les filiales d'EADS établissent leurs États financiers à la même date d'arrêté des comptes que les comptes consolidés du Groupe EADS et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

Dans le cas des investissements qui sont sous le contrôle commun d'EADS et d'une ou de plusieurs autres parties (« joint ventures », ces autres parties étant des « coentrepreneurs »), EADS constate sa participation à l'aide de la méthode de consolidation proportionnelle. Le contrôle commun est établi contractuellement et exige des décisions unanimes concernant la stratégie financière et la stratégie d'exploitation d'une entité.

Les participations dans lesquelles EADS possède une influence significative (« participations dans des sociétés affiliées ») sont comptabilisées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement constatées à leur prix de revient. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsqu'EADS détient entre 20 % et 50 % des droits de vote de cette dernière. Les participations dans des sociétés affiliées incluent l'écart d'acquisition tel que comptabilisé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La part des produits et des charges constatés en capitaux propres relative aux participations dans des sociétés affiliées revenant à EADS est incluse dans les États financiers consolidés à compter de la date où une influence significative a été constatée et jusqu'à la date où cette dite influence cesse d'exister. La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée par les mouvements cumulés des produits et des charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant à EADS est égale ou supérieure à sa participation dans une société affiliée, les autres créances non garanties comprises, aucune nouvelle perte n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la société affiliée. Les États financiers des sociétés affiliées d'EADS ont généralement la même période comptable que celle de la société-mère. Le cas échéant, des ajustements sont réalisés pour aligner les règles comptables sur celles du Groupe EADS.

Les incidences des opérations Intra-groupe sont alors éliminées.

Les acquisitions (cessions) de participations dans des entités contrôlées par EADS n'entraînant pas d'obtention (de cessation) de contrôle, qu'il s'agisse de contrôle exclusif ou commun, sont traitées comme des transactions réalisées avec des parties extérieures au Groupe, conformément à l'approche « société-mère ». De ce fait, les gains ou les pertes sur les achats effectués auprès d'actionnaires minoritaires ou

d'autres coentrepreneurs, respectivement, sont enregistrés en écart d'acquisition, tandis que les cessions à des actionnaires minoritaires ou à d'autres coentrepreneurs sont enregistrés au compte de résultat consolidé.

Les États financiers des participations d'EADS dans des sociétés affiliées et des coentreprises sont en général établis à la même date d'arrêté des comptes que dans le cas de la société-mère. Le cas échéant, des ajustements sont réalisés pour aligner les règles et périodes comptables sur celles du Groupe.

**Conversion en devises étrangères** — Les États financiers consolidés sont présentés en euros ; l'euro est en effet la devise de fonctionnement et de présentation d'EADS. Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la devise de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les écarts issus des opérations de conversion sont inclus dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les fluctuations de la juste valeur des valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères qui sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une analyse visant à déterminer si elles sont dues à (i) des changements du prix de revient de la valeur mobilière de placement considérée ou (ii) d'autres changements affectant la valeur mobilière de placement considérée. Les écarts de change liés à des changements (i) du prix de revient sont constatés au compte de résultat consolidé, tandis que (ii) les autres changements sont constatés en écarts d'évaluation à la juste valeur cumulée (AOCI).

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires, par exemple les titres de participation classés disponibles à la vente, sont inclus dans les AOCI.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de clôture. Pour les transactions antérieures à cette date, l'écart d'acquisition, l'actif et le passif acquis sont traités comme étant ceux de l'acquéreur.

Le montant cumulé des écarts de change constatés en AOCI est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité correspondante, dont les États financiers sont libellés dans une devise étrangère, est cédée ou liquidée ou lorsque l'élément correspondant d'actif ou de passif est cédé, respectivement.

**Éléments d'actif et de passif courants ou non courants** — La classification d'un élément d'actif ou de passif en élément d'actif ou de passif courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à la production en série ou au contraire à la production sur plusieurs exercices. Dans le cas de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé en élément d'actif ou de passif non courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, après l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, dans un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est classé non courant lorsque sa réalisation ou son règlement déborde le cycle d'exploitation normal d'EADS, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal d'EADS. Les actifs courants comprennent des éléments tels que les stocks, les créances clients et les factures à émettre des contrats à long terme, qui seront respectivement vendus, encaissés et formalisés dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal, alors même que sa réalisation n'est pas prévue dans le délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dettes fournisseurs s'inscrivent également dans le même cycle d'exploitation normal et sont donc classées comme des dettes courantes.

**Comptabilisation des produits** — Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe iront à EADS, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et que les critères de comptabilisation, tels qu'indiqués ci-dessous, ont été remplis. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais, dommages-intérêts contractuels et taxe sur la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes Intra-groupe sont éliminées.

Les produits des ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des avantages de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison de marchandises.

1

2

3

4

5



Sommaire

Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des contrats (« méthode PoC ») prévus au contrat en appliquant l'estimation à fin d'affaire. L'avancement des contrats d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les jalons techniques convenus par contrat sont atteints, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable – par exemple aux premiers stades d'un contrat ou lorsque le résultat ne peut plus être estimé de façon fiable au cours de la réalisation d'un contrat – tous les coûts contractuels y afférents qui seraient encourus sont immédiatement imputés à l'exercice et les produits ne sont constatés que dans la mesure où ces coûts sont recouvrables (« méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme »). Dans ces situations particulières, dès que le résultat peut (de nouveau) être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés à partir de ce moment-là selon la méthode du coût prévisionnel total, sans récupération des produits précédemment comptabilisés selon la méthode spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à l'achèvement sont enregistrées lorsque des pertes éventuelles sont identifiées. Ces provisions pour pertes à l'achèvement liées à des contrats à long terme ne sont pas actualisées.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits d'intérêts sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode de détermination de l'intérêt réel.

Les produits de dividendes sont constatés lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi.

**Location** — Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple (avions, par exemple) sont enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au Bilan consolidé dès l'entrée en vigueur du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est constatée en tant qu'autres actifs financiers non courants (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et autres actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés et de pertes de valeur (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de location-financement, voir la Note 27 « Dettes financières ». Lorsqu'EADS est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir la Note 34 « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de sous-location mises en place dans le but prédominant d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués (« defeased deposits ») correspondant à

l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location ». Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

**Frais indirects de vente** — Les frais de publicité, de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

**Frais de recherche et développement** — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) lancées en interne.

- i) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- ii) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permette de dégager des avantages économiques futurs et qu'elle soit clairement identifiable et attribuable à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet (lancé en interne) sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimée de l'actif incorporel généré en interne.

Les amortissements des frais de développement capitalisés sont constatés en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de perte de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, soit des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

**Coûts d'emprunt** — Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui ne sera prêté à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel sont capitalisés en les intégrant au prix de revient des actifs respectifs. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et autres coûts qu'EADS contracte dans le cadre d'emprunt de fonds. EADS capitalise les coûts d'emprunt des actifs pour lesquelles la construction a commencé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par ailleurs, EADS continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt liés aux projets en cours débutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Immobilisations incorporelles** — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises sont en général amorties sur leur durée de vie utile estimée (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire, une fois retranchées les pertes de valeur cumulées le cas échéant. Les dotations d'amortissement sur les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont constatées au compte de résultat consolidé dans la catégorie de charges qui est en cohérence avec la fonction de l'immobilisation incorporelle en question. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie utiles des immobilisations incorporelles acquises séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que la valeur



1

2

3

4

5



Sommaire

comptable puisse être supérieure au montant recouvrable de l'actif correspondant (voir ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »). Pour ces actifs incorporels, l'estimation de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure indéfinie. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie finie, le changement est pris en compte comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Les gains ou les pertes résultant de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant égaux à l'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de l'immobilisation et sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la sortie du bilan de cette dernière.

**Immobilisations corporelles** — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur cumulées. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les durées d'usage des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'usage, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, seules les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêt des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »).

Lorsqu'une inspection / révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et/ou du matériel si les critères de capitalisation sont remplis. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le prix de revient d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base

des valeurs actualisées. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'immobilisation est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour la confection d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont capitalisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites. Les immobilisations corporelles sont sorties du bilan lorsqu'elles ont été vendues ou lorsque l'immobilisation est définitivement mise hors service. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan.

**Immeubles de placement** — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values voire les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés initialement à leur prix de revient et sont ensuite évalués à leur prix de revient diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leurs durées de vie utile. La juste valeur des immeubles de placement est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de déterminations des prix du marché.

Les immeubles de placement sont sortis du bilan soit lorsqu'ils ont été vendus, soit lorsque l'immeuble de placement est définitivement désaffecté et que l'on n'attend plus aucun bénéfice économique futur de sa vente. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan. Les transferts vers ou de la catégorie « Immeubles de placement » ne sont effectués que lorsqu'il y a un changement d'affectation.

**Stocks** — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou de production, et de leur valeur nette réalisable. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement imputables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

**Dépréciation des actifs non financiers** — Le Groupe effectue une analyse à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif non financier. En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur pendant le quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est alors éventuellement constatée pour le montant au titre duquel la valeur comptable de l'actif dépasse son montant recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation ou sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles qui proviennent d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la Direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temporelle de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le montant qu'EADS pourrait obtenir à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction conclue aux conditions normales du marché entre

des parties informées et de gré à gré, sous déduction des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette. Ces calculs sont corroborés par les indicateurs de juste valeur disponibles tels que le cours du marché ou les multiples de valorisation spécifiques à un secteur.

Les pertes de valeurs d'actifs utilisées dans des activités poursuivies sont constatées au compte de résultat consolidé dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Les pertes de valeur constatées au titre des écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture d'exercice afin de constater toute indication relative à l'absence ou à la diminution éventuelle d'une perte de valeur par rapport à celle enregistrée dans l'exercice précédent. Si une telle indication existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une dépréciation précédemment constatée ne doit être inversée que s'il y a eu modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la constatation de la dernière perte de dépréciation. Cette inversion est limitée de sorte que la valeur nette comptable de l'actif ne dépasse ni la valeur recouvrable, ni la valeur recouvrable qui aurait été déterminée, si aucune perte de dépréciation n'avait été constatée pour l'actif au cours des exercices précédents. Cette inversion est constatée au compte de résultat consolidé.

**Instruments financiers** — Un instrument financier est un contrat donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et les dépôts à court terme, les prêts, les créances résultant de contrats de location-financement, les créances clients, les autres instruments financiers cotés et non cotés, ainsi que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers du Groupe comprennent essentiellement des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations, des emprunts, des avances remboursables, des dettes fournisseurs, des engagements dans le cadre de contrats de location-financement, ainsi que des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. EADS constate un instrument financier à son bilan dès lors qu'il devient lié à la provision contractuelle de l'instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La date de liquidation est la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne

1

2

3

4

5



Sommaire

seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. L'évaluation ultérieure des instruments financiers est fonction de leur classification dans la catégorie adaptée. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. EADS ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions nécessaires pour une sortie des livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. EADS n'élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée ou annulée ou a expiré.

**Dépréciation des actifs financiers** — EADS évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence à une **participation dans une société associée**, le Groupe détermine s'il est nécessaire de constater une perte de valeur de la participation du Groupe dans les sociétés associées. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective que la participation dans la société associée doit faire l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur. Cette preuve objective de perte de valeur comprend les informations sur des modifications importantes, avec des effets défavorables, ayant eu lieu dans les environnements technologiques, du marché économique ou juridique dans lequel la société associée opère, et qui indique que la valeur nette comptable de la participation d'EADS n'est potentiellement pas recouvrable. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'un investissement dans une participation inférieure à sa valeur nette comptable constitue également une preuve objective de perte de valeur. En cas de perte de valeur, EADS calcule la dépréciation comme la différence entre la juste valeur de la société associée et la valeur comptable nette de la participation dans la société associée d'EADS, et constate la dépréciation au compte de résultat consolidé. Toute inversion de la perte de valeur est constatée comme un ajustement à la participation dans la société associée, dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente. À ce titre, l'écart d'acquisition portant sur les sociétés associées d'EADS ne fait pas l'objet d'un test individuel pour dépréciation.

Pour les **actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient amorti**, à leur prix de revient et pour ceux classés comme étant **disponibles à la vente**, un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié si, et seulement si,

il existe une preuve objective de dépréciation du fait d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits postérieurement à la constatation initiale de l'actif (un "événement de perte" encouru) et que cet événement de perte a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers pouvant être estimé de manière fiable. La preuve de dépréciation peut inclure les indications suivantes : le débiteur ou le groupe de débiteurs connaît une difficulté financière significative, les non-paiements ou retards de paiements des intérêts ou de remboursement du principal, la possibilité de faillite ou d'opérer une réorganisation financière ; lorsque les données observables indiquent une baisse mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, telle que des variations d'arriérés ou des conditions économiques correspondant aux impayés.

**Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente** sont sujets à une perte de valeur, en plus des indicateurs susmentionnés, en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, les pertes cumulées – évaluées comme étant égales à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur courante, moins toute perte de dépréciation de cet actif financier qui aurait été constatée antérieurement au compte de résultat consolidé – sont sorties des AOCI et constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de dépréciation sur les instruments de capitaux propres constatées au compte de résultat consolidé ne sont jamais reprises au compte de résultat consolidé ; les augmentations de leur juste valeur sont constatées directement en AOCI.

Dans le cas de la dépréciation **d'instruments de créance classés disponibles à la vente**, les intérêts continuent à courir au taux d'intérêt effectif d'origine sur la valeur comptable réduite de l'actif et sont enregistrés en résultat financier. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de créance augmente et si l'augmentation peut être objectivement mise en relation avec un événement qui s'est produit après la constatation de la perte de dépréciation au compte de résultat consolidé, la perte de dépréciation est reprise au compte de résultat consolidé.

S'il existe une preuve objective, relative aux **prêts et créances** qu'EADS n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de l'instrument financier, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu des paiements futurs jusqu'à l'échéance, à la valeur comptable nette actualisée de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte

de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la réduction de la provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

**Juste valeur des instruments financiers** — La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe fixe la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la juste valeur d'un autre instrument substantiellement similaire ; l'analyse de flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué de toutes pertes de valeur cumulées.

**Participations et autres actifs financiers** — Les participations d'EADS comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : (i) évalués à leur juste valeur en résultat, (ii) prêts et créances et (iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classification est déterminée par la Direction lors de leur première constatation et dépend du but de leur acquisition.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités qui ne répondent pas aux critères de consolidation sont classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** » au bilan consolidé.

Les « **Valeurs mobilières de placement** » du Groupe sont en majorité des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

**Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente** — Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur antérieures à la qualification des actifs financiers comme disponibles à la vente – autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente – sont constatées directement en AOCI, une des composantes du total des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les

gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice. Les intérêts reçus au titre des participations sont présentés comme des produits d'intérêts financiers au compte de résultat consolidé au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé lorsque le droit au paiement de ceux-ci a été établi.

**Actifs financiers dont la juste valeur est évaluée sur la base des gains et des pertes** — Les actifs financiers désignés à leur juste valeur en résultat comprennent les actifs financiers détenus pour opérations de marché ainsi que les actifs financiers désignés à l'origine comme évalués à leur juste valeur en résultat. Au sein d'EADS, seuls les instruments financiers dérivés non désignés comme couvertures sont classés comme détenus pour opérations de marché. Les actifs financiers pourront être désignés à l'origine « évalués à leur juste valeur en résultat » si l'un des critères suivant est satisfait : (i) l'actif financier contient un ou plusieurs instruments dérivés incorporés qui auraient dû autrement être comptabilisés séparément, ou (ii) cette désignation a permis d'éliminer ou de réduire de façon importante une incohérence d'évaluation ou de constatation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou de la constatation des gains ou des pertes qu'ils ont générés sur une autre base (procédé parfois dénommé « couverture naturelle ») ; ou (iii) les actifs financiers en question font partie d'un groupe d'actifs financiers qui est géré sur une base de juste valeur et dont les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documenté. Au sein d'EADS, les obligations structurées non plafonnées sont désignées « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (i), les fonds en devises étrangères des structures de fonds spéculatifs comprenant également des instruments financiers dérivés en devises étrangères sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (ii) et les placements dans les fonds du marché monétaire sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (iii) ci-dessus.

**Prêts et créances** — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils naissent d'un prêt accordé par le Groupe ou de la fourniture directe de biens ou de services à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** ». Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la cession des prêts et créances, selon la méthode d'amortissement

1

2

3

4

5



Sommaire

ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation pour perte de valeur.

**Créances clients** — Les créances clients comprennent les créances résultant de la constatation des produits non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, elles sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont sorties des livres comptables ou dépréciées.

**Autres actifs financiers courants / non courants** — Les autres actifs financiers courants / non courants comprennent principalement les dérivés avec des justes valeurs positives, les créances sur sociétés liées et les prêts ; ils sont présentés séparément des autres actifs courants / non courants.

**Disponibilités** — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en liquide et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

**Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »** — Les actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de vente, sont recouverts principalement grâce à une transaction de vente plutôt qu'à une utilisation continue. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un groupe d'actifs à céder, EADS ne les amortit plus, ni ne les déprécie. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder est présenté séparément au bilan consolidé. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « détenus pour vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standard et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable – entre autres critères auxquels il doit être satisfait – le niveau hiérarchique approprié de la Direction d'EADS doit s'être engagé dans le cadre du projet de vente, un programme actif en vue de la réalisation du projet doit avoir été initié et des mesures nécessaires à la réalisation du projet de vente des

actifs (ou du groupe d'actifs à céder) doivent indiquer que des modifications importantes apportées au projet ou un retrait de ce dernier sont peu probables.

Si un élément d'EADS a été cédé ou est classé disponible à la vente et (i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, (ii) s'inscrit dans un unique plan coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ou (iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour la présentation du compte de résultat consolidé.

**Instruments financiers dérivés** — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de microcouverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants / non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes financières courantes / non courantes ».

**a) Couverture** : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture réalisera très efficacement des modifications compensatrices de la juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque d'EADS en vertu desquelles ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque réalisation, et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle,

son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions pour la compensation des fluctuations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, EADS classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de juste valeur »), (ii) en couvertures de la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif constatés, à des transactions prévisionnelles très probables (« Couvertures de flux de trésorerie ») ou (iii) en couvertures d'une participation nette dans une entité étrangère.

- i) **Couverture de juste valeur** : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de fluctuations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les fluctuations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé.
- ii) **Couverture de flux de trésorerie** : le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif. Les fluctuations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion inefficace est immédiatement enregistrée en « Résultat de l'exercice ». Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat consolidé au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat consolidé. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrées en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « Résultat de l'exercice ». Mis à part les instruments financiers dérivés,

le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si sa désignation d'instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment constatés en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction ou l'engagement ferme prévu ait lieu.

- iii) **Couverture d'investissement net** : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé. Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Dans le cas où certaines opérations portant sur des instruments financiers dérivés, tout en assurant une couverture économique efficace conformément à la politique de gestion des risques du Groupe, ne rempliraient pas les critères de qualification pour la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées en résultat financier au compte de résultat consolidé.

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 35 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont également communiqués à la Note 35 « Informations relatives aux instruments financiers ».

- b) **Dérivés incorporés** : les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils répondent à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les fluctuations de la juste valeur de l'élément dérivé de ces instruments sont enregistrées en « Autres résultats financiers ».

Voir en Note 35 « Informations concernant les instruments financiers » la description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments

1

2

3

4

5



Sommaire

financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

**Impôt sur les bénéfices** — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.
- ii) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les effets à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les États financiers consolidés d'EADS que dans la mesure où il est probable qu'il existe à l'avenir des bénéfices imposables par rapport auxquels les actifs d'impôts différés peuvent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité d'imposition.

**Capital social** — Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions propres jusqu'à ce qu'elles soient ou annulées, ou remises en circulation. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres d'EADS sont constatés en capitaux propres.

**Provisions** — Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation de l'évaluation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie utile, de même que le site où il est localisé doit être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques peut être nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

**Les coûts restant à payer** sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions **pour autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes sur contrats** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépasse le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des contrats qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des contrats restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et comprennent les effets des taux de change. Les provisions pour pertes à terminaisons sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour (i) **obligations implicites** et pénalités contractuelles résultant de retards de livraison et pour (ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs, sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques soit nécessaire pour acquitter l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme - incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être encourues - a été établi et, ou bien lorsque la restructuration a commencé, ou alors lorsque les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

**Avantages du personnel** — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

EADS constate intégralement et immédiatement les gains et les pertes actuariels périodiques pour tous ses régimes à prestations définies en capitaux propres et les présente dans son État consolidé des produits et des charges constatées.

Les coûts passés pour services rendus sont constatés en charges au compte de résultat consolidé d'EADS, et ce, de façon linéaire sur la durée moyenne précédant l'acquisition des droits. Les coûts passés pour services rendus correspondant à des droits déjà acquis sont comptabilisés en charges immédiatement.

Lorsque le Groupe dispose d'informations suffisantes pour appliquer les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies

à un régime multiemployeur à prestations définies, le Groupe comptabilise proportionnellement le régime en fonction de son taux de participation au régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charge dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe proposent des modèles de comptes-épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des plans d'avantages du personnel comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant aux **autres avantages du personnel à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cet exercice au compte de résultat consolidé, tandis que les actifs des régimes et les provisions correspondantes sont compensés dans le bilan consolidé.

**Des indemnités de fin de contrat** sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

**Les stock-options** sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme des **paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres**. En 2007, EADS a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour les deux types de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (ou à la date de clôture de l'exercice). La juste valeur de l'option (ou unité) est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options *Black Scholes*.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des réserves consolidées sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide, un engagement correspondant est constaté au bilan. Jusqu'à ce que l'engagement soit liquidé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat consolidé.



1

2

3

4

5



Sommaire

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance internes et n'est acquise que si les conditions de performance sont remplies. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certains objectifs de performance ne seront pas atteints et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition s'écarte des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

EADS propose à ses salariés, au titre du **plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)**, d'acheter des actions d'EADS moyennant une certaine remise à l'acquisition. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les comptes de résultats consolidés d'EADS à la date de l'acquisition des actions correspondantes.

#### **Droits d'émission et provisions pour excédent**

**d'émissions** — Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à commercialiser ces droits d'émission. Pour éviter toute pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits d'émission égaux à ses émissions réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés. La provision est évaluée à la juste valeur (prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

Les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels au titre :

- i) des droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro ;
- ii) des droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

**Dettes fournisseurs** — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de douze mois sont évaluées ensuite à leur

prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

**Dettes financières** — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises à l'égard de sociétés privées, les emprunts, les emprunts auprès de sociétés affiliées non consolidées, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes financières sont considérées comme telles et sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nette des frais de transaction encourus. Ultérieurement, les engagements de financement ne relevant pas de contrats de location-financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « Total produits financiers (charges financières) » sur la durée de l'engagement financier.

#### **Autres dettes financières courantes / non courantes** —

Les autres dettes financières courantes / non courantes comprennent principalement les avances remboursables et les instruments dérivés dont la valeur de marché est négative. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet. Les autres dettes financières courantes / non courantes sont présentées séparément au Bilan consolidé.

En outre, EADS désigne certaines dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en USD comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

**Autres dettes courantes / non courantes** — Les autres dettes courantes / non courantes comprennent principalement les avances reçues de clients.

#### **Dettes sur options de vente accordées aux intérêts**

**minoritaires** — Dans certaines circonstances, EADS doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres d'une filiale consolidée.

**Litiges et réclamations** — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut que rarement être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux

existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre des présentes Notes annexes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États financiers consolidés de façon importante. Pour plus de détails, voir la Note 33, « Litiges et réclamations ».

## RECOURS AUX ESTIMATIONS COMPTABLES

Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS. Les principales règles comptables d'EADS, telles que décrites à la Note 2 sont essentielles pour une bonne compréhension du résultat des activités du Groupe, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie. Certaines de ces politiques comptables exigent des estimations comptables critiques, impliquant des jugements complexes et subjectifs, ainsi que l'utilisation d'hypothèses dont certaines sont susceptibles de porter sur des points qui sont par essence incertains et sujets à changement. Ces estimations comptables critiques sont susceptibles de changer d'un exercice à l'autre et pourraient avoir un impact important sur les résultats d'exploitation, les positions financières et les flux de trésorerie du Groupe. Les hypothèses et les estimations utilisées par la Direction d'EADS sont basées sur des paramètres dérivés de ce que l'on sait au moment de l'établissement des États financiers consolidés. Les circonstances présentes et les hypothèses concernant l'évolution future prévisible de l'environnement mondial et de l'environnement propre au secteur ont notamment été utilisées pour estimer les performances commerciales futures de la Société. Lorsque ces conditions évoluent autrement qu'on ne l'a supposé, et ce, indépendamment de la volonté de l'entreprise, les chiffres réels sont susceptibles de s'écarter de ce qui avait été prévu. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période où a lieu la révision, si celle-ci n'affecte que cette période-là, ou au cours de la période où a lieu la révision et des périodes futures, si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les sujets donnant lieu à des hypothèses et à des estimations critiques et ayant une influence importante sur les montants constatés dans les États financiers consolidés d'EADS sont décrits plus en détail ou font l'objet d'une communication dans les Notes respectives figurant ci-dessous.

**Regroupements d'entreprises** — Dans un regroupement d'entreprises, tous les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel acquis sont enregistrés à la date d'acquisition à leurs justes valeurs respectives. Une des estimations les plus importantes concerne la détermination de la juste valeur de ces éléments d'actif et de passif. Les terrains, les bâtiments et le matériel sont en général évalués indépendamment, tandis que les valeurs mobilières négociables sont évaluées aux cours du marché. Si des actifs incorporels sont identifiés, et en fonction du type d'actifs incorporels et de la complexité de la détermination de leur juste valeur, ou bien EADS consulte un expert externe indépendant en évaluation, ou bien elle élabore la juste valeur en interne à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent en général sur une prévision des flux totaux de trésorerie nets futurs prévisibles. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses faites par la Direction au sujet des performances futures des actifs concernés et d'éventuels changements du taux d'actualisation appliqué.

**Test de dépréciation des écarts d'acquisition et possibilité de recouvrer les actifs** — EADS réalise au moins tous les ans des tests visant à établir si l'écart d'acquisition a subi une dépréciation, conformément à ses politiques comptables. La détermination du montant recouvrable d'une UGT auquel un écart d'acquisition a été imputé suppose l'utilisation d'estimations par la Direction. EADS utilise en général des méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Ces calculs d'actualisation des flux de trésorerie utilisent essentiellement des prévisions à cinq ans fondées sur les plans d'exploitation approuvés par la Direction. Les prévisions de flux de trésorerie prennent en compte l'expérience passée et représentent la meilleure estimation par la Direction des évolutions futures. Les flux de trésorerie postérieurs à la période de planification sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés. Les hypothèses clé sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré des capitaux, les taux d'imposition et les taux de change. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant de toute dépréciation de l'écart d'acquisition. De même, chaque fois que les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, la détermination du montant recouvrable de ces immobilisations suppose le recours à des estimations de la part de la Direction et peut avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant d'une éventuelle dépréciation.

1

2

3

4

5



Sommaire



**Constatation des produits sur les contrats à long terme** — EADS réalise une partie importante de son activité dans le cadre de contrats à long terme avec des clients, tel que le programme A400M. Le Groupe comptabilise en général les projets à long terme au moyen de la méthode de l'avancement des contrats, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat. Cette méthode accorde une importance considérable à l'exactitude des estimations au moment de l'achèvement, ainsi qu'au degré d'avancement de la réalisation. Pour ce qui est de déterminer la progression du contrat à long terme, les estimations importantes comprennent les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat, les risques contractuels et d'autres appréciations. La Direction des divisions d'exploitation réexamine constamment toutes les estimations qu'impliquent ces contrats à long terme et les ajustent s'il y a lieu.

**Créances clients et autres créances** — La provision pour créances douteuses suppose d'importantes appréciations de la part de la Direction, ainsi qu'un examen individuel des créances sur la base de la solvabilité de chaque client, des tendances économiques du moment et de l'analyse historique des créances douteuses.

EADS assiste également ses clients de façon sélective en mettant en place des financements en provenance de diverses sources tierces, y compris des agences de crédit à l'exportation, afin de se voir accorder des marchés de fourniture. En outre, EADS fournit des financements directs en qualité de vendeur et accorde des garanties aux banques à l'appui de prêts destinés à ses clients, si nécessaire et jugé opportun.

**Impôts sur les bénéfices** — EADS opère dans de nombreux pays et y réalise des bénéfices ; elle est donc sujette à des législations fiscales variables dans de multiples collectivités publiques à l'intérieur de ces pays. Des appréciations importantes sont nécessaires pour déterminer les obligations de l'entreprise au titre de l'impôt sur les bénéfices au plan mondial. Bien que la Direction estime avoir effectué des estimations raisonnables quant à l'issue finale de ces incertitudes fiscales induites, on ne peut assurer que l'issue fiscale finale sera en cohérence avec ce que reflètent les dispositions historiques en termes d'impôt sur les bénéfices. Ces différences pourraient avoir un effet sur les charges d'impôts sur les bénéfices et sur les charges d'impôts différés de la période pendant laquelle ces déterminations sont effectuées. À chaque date d'arrêt des comptes, EADS apprécie si la réalisation des avantages fiscaux futurs est suffisamment probable pour permettre la constatation d'actifs d'impôts différés. Cette évaluation impose à la Direction d'exercer son jugement concernant, entre autres, les avantages qui pourraient être réalisés grâce aux stratégies fiscales disponibles et les bénéfices imposables futurs, ainsi que d'autres facteurs positifs et négatifs. Le montant enregistré des actifs totaux d'impôts différés pourrait être réduit si les estimations des bénéfices

imposables futurs prévisionnels et des bénéfices découlant des stratégies fiscales disponibles venaient à diminuer, ou si la réglementation fiscale existante venait à être modifiée de façon à imposer des restrictions quant au moment où le Groupe pourra faire usage d'avantages fiscaux futurs ou quant à la mesure dans laquelle il pourra le faire.

**Avantages du personnel** — Le Groupe comptabilise les pensions et les autres prestations de retraite conformément à des évaluations actuarielles. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs statistiques et autres afin de prévoir des événements futurs. Ces facteurs comprennent des hypothèses actuarielles clé, dont le taux d'actualisation, le taux de rendement prévisible des actifs du régime, les augmentations de salaires prévisible et les taux de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont susceptibles de s'écarter de façon significative des évolutions réelles en raison de changements des conditions du marché et des conditions économiques et d'entraîner par conséquent une modification importante des engagements de retraite à l'égard des salariés et des charges futures qui s'y rapportent.

**Provisions** — La détermination des provisions, par exemple pour contrats déficitaires, coûts de garantie et procédures judiciaires, se fonde sur les meilleures estimations disponibles. EADS enregistre une provision pour contrats de vente déficitaires lorsque les estimations courantes réalisées selon la méthode du coût global dépassent les produits prévisibles du contrat. Ces estimations sont sujettes à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des projets. On identifie les contrats de vente déficitaires en suivant la progression du projet et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat, ce qui exige aussi des appréciations importantes relatives à la réalisation de certains critères de performance, ainsi que des estimations quant aux coûts de garantie.

**Risques contentieux** — Les sociétés EADS sont parties prenantes à des litiges relatifs à un certain nombre d'affaires, tel que décrit à la Note 33 « Litiges et réclamations ». L'issue de ces affaires est susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ou sur les flux de trésorerie. La Direction analyse régulièrement les informations courantes à ce sujet et prévoit des provisions pour pertes éventuelles probables, incluant l'estimation des frais de justice nécessaires au règlement des litiges. EADS a recours pour ces estimations à des juristes internes et externes. Pour décider de la nécessité de provisions, la Direction envisage le degré de probabilité d'une issue défavorable et la capacité d'effectuer une estimation suffisamment fiable du montant des pertes. Le fait que des poursuites soient engagées contre des sociétés du Groupe EADS ou que l'on fasse valoir en bonne et due forme des réclamations à leur encontre, ou la divulgation de poursuites ou de réclamations, n'indique pas automatiquement qu'une provision est opportune.

### 3. Comptabilisation du programme A400M

En septembre 2008, le programme d'avion de transport A400M d'Airbus a été affecté par un retard d'une durée indéterminée pour le premier vol de l'A400M, principalement en raison de l'indisponibilité du système de propulsion mais aussi – même si cela n'est pas crucial pour le premier vol – du fait que d'autres fournisseurs principaux des systèmes de mission critiques et d'intégration de systèmes sont confrontés à de grandes difficultés pour répondre aux exigences techniques élevées de cet appareil. Par conséquent, à partir de septembre 2008, EADS n'a pu ni conclure d'accord définitif avec l'OCCAR sur un schéma contractuel révisé pour le programme A400M, ni évaluer de manière fiable les implications financières d'un tel retard. EADS a donc appliqué la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme jusqu'à fin décembre 2009. En vertu de cette méthodologie comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme qui a été appliquée jusqu'à fin décembre 2009, tous les travaux en-cours relatifs à l'A400M, qui auraient été constatés en coût des ventes seulement au cours de l'exercice correspondant à la date de réalisation des jalons techniques selon la méthode comptable de l'avancement des contrats, sont imputés en charges de l'exercice immédiatement au fur et à mesure qu'ils sont encourus, tandis que les revenus qui s'y rapportent sont constatés à hauteur de la quote-part recouvrable de ces coûts au terme du contrat A400M.

Lors de ses discussions en cours en 2009 avec l'OCCAR et les Nations clientes de lancement, EADS a réussi à renforcer la confiance de ces pays dans le programme A400M et a préparé une base commune pour toutes les parties impliquées afin de réaligner et refonder ce programme sur des conditions futures, générales et spécifiques, qui soient réalistes et acceptables par toutes les parties. Ces discussions ont porté sur de nombreux aspects concernant l'avancement futur du programme tels que la date du premier vol, les procédures de certification et la première mise en service attendue, ainsi que sur des détails techniques concernant l'appareil et des modalités commerciales d'un schéma contractuel révisé. Même si les discussions en cours n'ont pas permis d'aboutir à la date de publication des présents États financiers consolidés (IFRS) à un schéma contractuel révisé pour le programme A400M, le niveau accru de modalités convenues entre EADS, l'OCCAR et les Nations clientes de lancement dans le cadre de leurs négociations constructives au quatrième trimestre 2009 et pendant les premières semaines de 2010 constitue, du point de vue d'EADS, une base raisonnable pour réévaluer le chiffre d'affaires lié à ce contrat. Un pas important du point de vue commercial a été franchi lors de la signature d'un accord de principe commun sur la poursuite du programme A400M, intitulé « *Understanding on the continuance of the A400M Programme* » conclu entre les sept

Nations clientes de lancement et EADS/Airbus/AMSL le 5 mars 2010. Cette étape s'est accompagnée d'une nouvelle avancée technique pour le programme, avec le succès du premier vol de l'A400M le 11 décembre 2009 – et la diminution considérable des sources d'incertitude concernant le total des coûts attendus. Ces trois points, progrès en cours côté commercial (y compris le niveau de modalités convenues entre EADS et les Nations clientes de lancement depuis le quatrième trimestre 2009), succès du premier vol de l'appareil (et ses implications au niveau des étapes clés associées au programme telles que la livraison du premier avion) et une meilleure visibilité sur l'ensemble des coûts attendus ont permis à EADS d'abandonner la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme pour le programme A400M à fin décembre 2009 et de réévaluer la provision pour pertes à terminaison du programme A400M dans le cadre des procédures de clôture de l'exercice.

Cette réévaluation a considéré les modalités convenues avec les Nations clientes de lancement en février et mars 2010 comme un événement d'ajustement des États financiers consolidés de 2009 d'EADS. En particulier, l'évaluation du besoin et du montant de provisions supplémentaires pour la poursuite et la réalisation du programme A400M repose sur l'accord « *Understanding on the continuance of the A400M Programme* » conclu entre les sept Nations clientes de lancement (les « Pays ») et EADS/Airbus/AMSL et qu'ils ont conjointement (ensemble les « Parties ») signé le 5 mars 2010 (l'« Accord A400M »). Cet Accord a été conclu « sans préjudice et sujet à formalisation d'un contrat ». Il est fondé sur un échange de lettres entre le Secrétaire d'État du ministère de la Défense allemand, Rüdiger Wolf, au nom des sept Nations clientes de lancement et le Président exécutif d'EADS, Louis Gallois, en février 2010. L'Accord A400M – qui fait référence au dernier projet n° 14 des « *Head of Terms* » échangés entre les Parties jusqu'au 5 mars 2010 – et ces lettres sont le résultat de négociations depuis plusieurs mois qui constituent dorénavant la base sur laquelle la Direction attend la signature le plus rapidement possible d'un accord final entre les Parties sur l'amendement du contrat entre AMSL et l'OCCAR (le « Contrat »).

L'Accord sur l'A400M, les *Head of Terms* et les lettres échangées forment une synthèse sur l'état des négociations et proposent plusieurs modifications au contrat initial qui n'engageront les parties qu'à partir de la signature de l'amendement au Contrat et nécessiteront de surcroît la mise en place d'une participation aux exportations futures, « *Export Levy Scheme* » ou autres dispositifs similaires. Considérant que les Pays ne dérogeront pas de ce qui a été convenu dans l'Accord A400M et de ce qui a été auparavant proposé dans les lettres de M. Wolf, la Direction a pris certaines hypothèses.

Même si la Direction a procédé à ces hypothèses de bonne foi et qu'elle les estime probables, il n'est pas certain qu'un amendement final au Contrat puisse être trouvé. En particulier, un élément déterminant de l'estimation de la Direction est la conclusion d'un « *Export Levy Scheme* » ou autres dispositifs similaires pour un montant de 1,5 milliard d'euros pouvant être comptabilisé comme un produit par EADS/Airbus dans le cadre du calcul de la perte à terminaison. Cela exigera la signature d'un accord spécifique avec les différentes Nations clientes d'un « *Export Levy Scheme* » ou autres dispositifs similaires qui sera soumis à l'approbation des différentes Nations et à la disponibilité des fonds (pour ce dispositif spécifique).

Les éléments suivants concernant les négociations en cours entre EADS, l'OCCAR et les Nations clientes de lancement – tels qu'exprimés actuellement dans l'Accord A400M, les Head of Terms et les lettres échangées – ont, entre autres, été pris en compte dans la réévaluation de la provision pour perte de l'A400M au 31 décembre 2009 :

- augmentation du prix de 2 milliards d'euros aux conditions économiques de janvier 2009,

- renoncement aux pénalités de retards résultant de l'ancien plan de livraison de l'A400M, ces dernières étant réalignées sur le nouveau calendrier de livraison proposé aux Nations clientes de lancement,
- « *Export Levy Scheme* » de 1,5 milliard d'euros,
- accélération des acomptes pendant la période 2010-2014 en vertu du nouveau calendrier de livraison.

Les caractéristiques principales de l'« *Export Levy Scheme* » actuellement en cours de négociation se présentent comme suit : une redevance fixe prédéfinie serait versée par EADS à chaque livraison d'un nouvel avion à l'exportation sans garantie supplémentaire d'EADS.

La réévaluation de la provision pour perte du programme A400M prend également en compte la mise à jour du total des coûts attendus en décembre 2009, en l'état actuel des négociations. En outre, l'impact de l'annulation de la commande d'A400M de l'Afrique du Sud en novembre 2009 a également été intégré. Enfin, l'estimation de la Direction d'EADS prend en compte les conséquences fiscales de la mise à jour de la provision pour perte du programme A400M.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les principaux soldes comptables relatifs au programme de l'A400M au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Revenus cumulés du programme A400M	5 042	4 543
Coûts de vente cumulés	(9 056)	(6 739)
<b>Impact cumulé sur l'EBIT*</b>	<b>(4 014)</b>	<b>(2 196)</b>

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Revenus cumulés du programme A400M	5 042	4 543
Acomptes reçus cumulés	(7 049)	(5 712)
<b>Solde net des acomptes reçus (figurant au poste de dettes courantes)</b>	<b>(2 007)</b>	<b>(1 169)</b>

(en millions d'€)	Impact total sur l'EBIT* du programme A400M	
	1 <sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	499	1 526
Coûts des ventes (travaux en cours et coûts encourus)	(1 218)	(1 938)
<b>Sous-total</b>	<b>(719)</b>	<b>(412)</b>
Utilisation de la provision pour perte sur contrat	719	404
Coûts additionnels (y compris dotation à la provision pour perte sur contrat)	(1 818)	(696)
<b>Impact total sur l'EBIT*</b>	<b>(1 818)</b>	<b>(704)</b>

\*EBIT : avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations corporelles (essentiellement bâtiments et outillages de fabrication)	755	722
Actifs courants (essentiellement acomptes versés aux sous-traitants)	1 115	953
Solde net des acomptes reçus (figurant au poste de dettes courantes)	(2 007)	(1 169)
Provision pour pertes à terminaison du programme A400M	(2 464)	(1 349)

La provision pour pertes à terminaison du programme A400M au 31 décembre 2009, s'élevant à 2 464 millions d'euros (1 349 millions d'euros au 31 décembre 2008), est déterminée à partir des meilleures hypothèses de la direction d'EADS et reflète notamment l'état au 31 décembre 2009 des éléments de négociations en cours entre EADS et les Nations clientes ainsi que l'estimation des coûts totaux du programme A400M tels que révisés en décembre 2009. Étant donné que les amendements au contrat, tels qu'envisagés dans l'Accord A400M et le Head of Terms, n'ont pas encore été finalisés, les conséquences financières des amendements contractuels à venir sur les États financiers consolidés d'EADS ont été évaluées en se fondant sur les meilleures estimations de la Direction d'EADS et peuvent toutefois donner lieu à des changements en fonction des contrats finaux qui seront adoptés. Il n'existe aucune certitude quant à la signature

de ces amendements, ni sur les processus d'autorisations parlementaires nécessaires ou la disponibilité des fonds provenant des Nations clientes. En conséquence, et notamment concernant l'« *Export Levy Scheme* », la direction d'EADS aura sans doute besoin de réévaluer, dès la signature des contrats, ses hypothèses relatives à la prise en compte des éléments décrits ci-dessus dans le calcul de la provision pour pertes à terminaison du programme A400M. Dans le cas d'une telle réévaluation, les performances financières à venir d'EADS pourraient être largement affectées.

L'évaluation des conséquences légales et fiscales des négociations en cours pour les entités locales et nationales d'EADS est en cours.

EADS continue d'appliquer en 2010 la méthode comptable de l'avancement des contrats pour le programme A400M.

## 4. Périmètre de consolidation

**Périmètre de consolidation (31 décembre 2009)** – Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 2009 : 189 (2008 : 185) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- 2009 : 39 (2008 : 36) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- 2009 : 19 (2008 : 14) participations dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le nombre de participations dans des sociétés associées ne concerne que les maisons-mères respectives. Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés en conséquence.

Les filiales, les sociétés associées et les principales coentreprises sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

## 5. Acquisitions et cessions

### A) ACQUISITIONS

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ATLAS Elektronik GmbH, une coentreprise d'EADS et ThyssenKrupp, a acquis, via sa filiale ATLAS Elektronik UK, l'activité des systèmes sous-marins de QinetiQ Ltd., basée à Winfith, Dorset (Royaume-Uni), suite à l'accord du département Commerce, Innovation et Compétences du Royaume-Uni. L'activité acquise opère dans les domaines de l'hydroacoustique, des sonars, des systèmes de gestion de combat, des contre-mesures acoustiques, des signatures acoustiques des sous-marins, de la sécurité maritime et du contrôle des véhicules maritimes sans équipage. L'activité " Syngé " acquise contribuera avant tout à faire progresser

la position d'ATLAS Elektronik sur le marché des solutions de sonars et d'hydroacoustique. L'écart d'acquisition représente la valeur des synergies attendues résultant de l'acquisition. Compte tenu de la participation, à hauteur de 49 %, d'EADS dans la société ATLAS Elektronik GmbH, l'activité acquise a contribué à hauteur de 2 millions d'euros au chiffre d'affaires d'EADS et à impacté sa dette nette à hauteur de - 0,3 million d'euros entre le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et le 31 décembre 2009. Si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le chiffre d'affaires du Groupe aurait été supérieur de 8 millions d'euros et la perte pour cette période aurait augmenté de - 1 million d'euros.

Compte tenu de la participation, à hauteur de 49 %, d'EADS dans la société ATLAS Elektronik GmbH, le détail des actifs nets acquis et de l'écart d'acquisition (qui n'a pas été déterminé de façon définitive) est réparti comme suit :

(en millions d'€)	Juste valeur constatée lors de l'acquisition	Valeur comptable
Stocks	1	1
Créances clients et autres actifs	4	4
Provisions	(3)	(3)
Dettes fournisseurs	(1)	(1)
<b>Actif net</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions (voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	13	
<b>Contrepartie totale</b>	<b>14</b>	

En 2009, EADS a augmenté sa participation dans la société Spot Image, basée à Toulouse (France), acteur majeur sur le marché mondial de la prestation de services à valeur ajoutée d'imagerie par satellite et de géo-information, de 81 % à 90 %, par l'acquisition d'autres actions détenues par des actionnaires minoritaires. Ces opérations, résultant en une sortie de trésorerie de 7 millions d'euros, ont été comptabilisées au moyen du modèle de société-mère modifié et ont entraîné la constatation d'un écart d'acquisition supplémentaire de 1 million d'euros.

En 2009, EADS a finalisé les allocations du prix d'acquisition des sociétés suivantes acquises lors de l'exercice précédent :

Le 22 avril 2008, EADS a acquis PlantCML, entreprise basée en Californie (États-Unis), fournisseur de premier rang de solutions de réponse aux situations d'urgence, qui est intégralement consolidée à compter de cette date dans la division Défense & Sécurité. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net acquis a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition définitif de 278 millions USD. L'écart d'acquisition représente la valeur des synergies attendues résultant de l'acquisition. Avant tout, PlantCML contribue fortement au développement des solutions de radio mobile professionnelle (RMP) d'EADS sur un marché américain en pleine expansion, tandis que l'accès au réseau international d'EADS permet à PlantCML d'accélérer son développement en Europe et dans le reste du monde.

Les justes valeurs définitives de l'actif et du passif identifiables de PlantCML à la date d'acquisition et les montants comptables correspondants immédiatement avant l'acquisition se décomposaient comme suit :

(en millions d'€)	Juste valeur définitive constatée lors de l'acquisition	Valeur comptable
Immobilisations incorporelles	71	46
Immobilisations corporelles	5	4
Stocks	6	6
Créances clients et autres actifs	28	29
Disponibilités	17	15
	127	100
Provisions	(2)	(2)
Dettes fournisseurs	(6)	(6)
Autres dettes	(50)	(50)
	(58)	(58)
<b>Actif net</b>	<b>69</b>	<b>42</b>
Écarts d'acquisition définitifs liés aux acquisitions (voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	179	
<b>Contrepartie totale</b>	<b>248</b>	

Le 28 juillet 2008, EADS a acquis une participation supplémentaire de 41 % dans Spot Image, entreprise basée à Toulouse (France), acteur majeur sur le marché mondial de la prestation de services à valeur ajoutée d'imagerie par satellite et de géo-information. EADS a ainsi augmenté sa participation dans Spot Image pour atteindre 81 %, mais elle l'a intégralement consolidée dans la division Astrium depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 sur la base du contrôle effectif qu'elle détenait depuis cette date. Cette acquisition supplémentaire a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition supplémentaire de 4 millions d'euros.

Le 7 avril 2008, EADS a acquis Surrey Satellite Technology Limited (SSTL), société basée au Royaume-Uni, qui est spécialisée dans la conception et la fabrication de petits satellites et de micro-satellites. L'acquisition a été approuvée par la Commission Européenne en décembre 2008, entraînant la consolidation du bilan de SSTL au 31 décembre 2008 dans la division Astrium. Cette acquisition a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 38 millions de livres sterling.

Le tableau suivant récapitule les principales données comptables relatives à ces deux acquisitions et impactant la division Astrium :

(en millions d'€)	Juste valeur constatée lors de l'acquisition	Valeur comptable
Immobilisations incorporelles	17	9
Immobilisations corporelles	16	16
Stocks	10	10
Créances clients et autres actifs	37	37
Disponibilités	57	57
	137	129
Provisions	(5)	(2)
Dettes fournisseurs	(35)	(35)
Dettes financières	(7)	(7)
Autres dettes	(35)	(32)
	(82)	(76)
<b>Actif net</b>	<b>55</b>	<b>53</b>
Écarts d'acquisition définitifs liés aux acquisitions (voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	46	
<b>Contrepartie totale</b>	<b>101</b>	

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, les autres opérations d'acquisition du Groupe ne sont pas significatives.



## B) CESSIONS

Les actifs et les passifs du site Filton, classés en groupe d'actifs à céder dans les États financiers consolidés d'EADS au 31 décembre 2008, ont été cédés avec transfert des titres le 5 janvier 2009 à GKN. Les flux de trésorerie des actifs et des passifs cédés de Filton ainsi que la plus-value sur les ventes se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	2009
Contrepartie reçue en trésorerie	103
Prix de vente total comprenant la contrepartie conditionnelle	126
Actif net cédé	(93)
<b>Plus-value</b>	<b>33</b>

Par ailleurs, le 3 novembre 2008, EADS et DAHER ont annoncé la conclusion du contrat en vertu duquel DAHER a acquis une participation majoritaire de 70 % dans Socata et Socata Aircraft (États-Unis), qui a été vendue le 7 janvier 2009. L'actif et le passif ont donc été présentés comme disponibles à la vente à compter du 31 décembre 2008.

Plus- ou moins-value cumulée sur cessions de filiales :

(en millions d'€)	2009
Contrepartie reçue en trésorerie	15
Actif net cédé	(15)
<b>Plus- ou moins-value cumulée provenant de la perte de contrôle de filiales</b>	<b>0</b>

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, les autres opérations de cession du Groupe ne sont pas significatives.

## C) ACTIFS NON COURANTS / GROUPES D'ACTIFS À CÉDER CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE « DISPONIBLES À LA VENTE »

En 2008, ce poste reflétait l'avancée des négociations entre Airbus et GKN quant au projet de vente du site d'Airbus à Filton (Royaume-Uni), les éléments d'actif et de passif respectifs ont été classés en groupe d'actifs disponibles à la vente dans les États financiers consolidés d'EADS pour 2008. Pour plus de détails, se référer à la Note 23 « Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie disponibles à la vente ».

## 2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

### 6. Informations sectorielles

Fin 2009, l'activité du Groupe s'opérait sur cinq segments (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis.

- **Airbus Commercial** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions à réaction commerciaux de plus de cent places ; transformation d'avions.
- **Airbus Military** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale.  
Sur décision du Conseil d'administration, la division de Transport Militaire (MTAD) a été intégrée à l'organisation Airbus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Airbus Military a alors absorbé les activités de la MTAD ainsi que l'ensemble des opérations relatives à l'A400M d'Airbus.  
Les segments susmentionnés, Airbus Commercial et Airbus Military forment la division Airbus.
- **Eurocopter** — Développement, fabrication, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et fourniture de services de maintenance.
- **Défense & Sécurité** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.
- **Astrium** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux et prestations de services spatiaux.

Dans le cadre de l'intégration totale de l'ex-MTAD dans Airbus, désormais Airbus Military, et de la consolidation d'EADS EFW (précédemment compris dans « Autres activités ») au sein d'Airbus Commercial à compter de 2009, les chiffres de 2008 ont été retraités en conséquence. Par ailleurs, afin de compléter la réorganisation des activités d'aérostructures au sein d'EADS, le site d'Augsbourg (anciennement inclus dans « Défense & Sécurité ») a été transféré à Airbus Commercial en 2009. Les chiffres des exercices précédents respectifs ne sont pas retraités, mais les effets du transfert sont expliqués lorsqu'ils sont jugés significatifs.

Au deuxième trimestre 2009, les valeurs comptables de l'immobilier opérationnel, détenu par les Sièges, ont été transférées aux divisions respectives au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Étant donné que les secteurs opérationnels locataires sont traités comme s'ils étaient propriétaires, les produits tirés des biens en location ainsi que les amortissements sont répartis en conséquence.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les « Autres activités » comprennent essentiellement le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés, d'avions commerciaux légers et de composants aéronautiques.

Les effets de la consolidation, la fonction holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne « Siège / Élimin. ».

## A) INFORMATIONS SECTORIELLES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Autres activités	Total secteurs	Siège / Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	26 370	2 235	4 570	5 363	4 799	1 096	44 433	28	44 461
Chiffre d'affaires intersegments	(585)	(227)	(339)	(335)	(13)	(140)	(1 639)	0	(1 639)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>25 785</b>	<b>2 008</b>	<b>4 231</b>	<b>5 028</b>	<b>4 786</b>	<b>956</b>	<b>42 794</b>	<b>28</b>	<b>42 822</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>382</b>	<b>(1 757)</b>	<b>262</b>	<b>424</b>	<b>257</b>	<b>21</b>	<b>(411)</b>	<b>(84)</b>	<b>(495)</b>
<i>dont pertes de valeur pour immobilisations incorporelles et corporelles</i>	(45)	0	0	(8)	0	0	(53)	(10)	(63)
<i>dont dotations aux autres provisions (voir la Note 26C)</i>	(122)	(2 016)	(505)	(663)	(245)	(43)	(3 594)	(117)	(3 711)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(19)	1	0	13	0	0	(5)	120	115
<b>Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices</b>	<b>363</b>	<b>(1 756)</b>	<b>262</b>	<b>437</b>	<b>257</b>	<b>21</b>	<b>(416)</b>	<b>36</b>	<b>(380)</b>
Amortissements exceptionnels / cessions	23	2	1	12	4	0	42	16	58
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 6C)</b>	<b>386</b>	<b>(1 754)</b>	<b>263</b>	<b>449</b>	<b>261</b>	<b>21</b>	<b>(374)</b>	<b>52</b>	<b>(322)</b>
Résultat financier									(592)
Charge d'impôt sur les bénéfices									220
<b>Perte de l'exercice</b>									<b>(752)</b>
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la société-mère (perte nette)									(763)
Intérêts minoritaires									11
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>									
Actifs sectoriels identifiables (y compris, écart d'acquisition <sup>(1)</sup> )	32 724	2 725	6 441	9 716	7 050	1 064	59 720	54	59 774
<i>dont écart d'acquisition</i>	6 425	12	111	2 503	604	60	9 715	26	9 741
Participations dans les sociétés	20	0	0	108	3	3	134	2 380	2 514
Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>	27 344	6 138	5 516	10 753	7 440	831	58 022	393	58 415
<i>dont provisions (voir Note 26)</i>	5 384	2 361	1 469	2 820	795	158	12 987	1 033	14 020
Dépenses d'investissement (y compris, actifs loués)	1 254	80	149	157	272	29	1 941	16	1 957
Dotations aux amortissements et aux provisions	996	174	86	150	228	31	1 665	161	1 826
Frais de recherche et développement	2 293	13	164	216	74	6	2 766	59	2 825

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

## B) INFORMATIONS SECTORIELLES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en millions d'€)	Airbus Commercial <sup>(3)</sup>	Airbus Military <sup>(3)</sup>	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Autres activités	Total des secteurs	Siège / Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	26 524	2 759	4 486	5 668 <sup>(4)</sup>	4 289	1 338	45 064	22	45 086
Chiffre d'affaires inter-segments	(394)	(205)	(287)	(638)	(14)	(283)	(1 821)	0	(1 821)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>26 130</b>	<b>2 554</b>	<b>4 199</b>	<b>5 030</b>	<b>4 275</b>	<b>1 055</b>	<b>43 243</b>	<b>22</b>	<b>43 265</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>2 279</b>	<b>(504)</b>	<b>292</b>	<b>389</b>	<b>230</b>	<b>43</b>	<b>2 729</b>	<b>(145)</b>	<b>2 584</b>
<i>dont pertes de valeur pour immobilisations incorporelles et corporelles</i>	(17)	0	0	0	0	0	(17)	0	(17)
<i>dont dotations aux autres provisions (voir la Note 26C)</i>	(438)	(412)	(426)	(657)	(152)	(34)	(2 119)	(162)	(2 281)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	9	0	10	1	0	20	168	188
<b>Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices</b>	<b>2 279</b>	<b>(495)</b>	<b>292</b>	<b>399</b>	<b>231</b>	<b>43</b>	<b>2 749</b>	<b>23</b>	<b>2 772</b>
Amortissements exceptionnels / cessions	27	2	1	9	3	0	42	16	58
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 6C)</b>	<b>2 306</b>	<b>(493)</b>	<b>293</b>	<b>408</b>	<b>234</b>	<b>43</b>	<b>2 791</b>	<b>39</b>	<b>2 830</b>
Résultat financier									(472)
Charge d'impôt sur les bénéfices									(703)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>									<b>1 597</b>
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la société-mère (bénéfice net de l'exercice)									1 572
Intérêts minoritaires									25
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>									
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition <sup>(1)</sup> )	30 404	2 815	5 964	9 675	6 278	1 231	56 367	525	56 892
<i>dont écart d'acquisition</i>	6 374	12	111	2 559	619	59	9 734	26	9 760
Participations dans les sociétés	0	9	3	98	3	0	113	2 243	2 356
Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>	28 061	3 843	5 098	10 291	6 129	1 137	54 559	225	54 784
<i>dont provisions (voir Note 26)</i>	4 900	1 250	1 339	2 782	696	160	11 127	935	12 062
Dépenses d'investissement (y compris, actifs loués)	887	170	190	188	244	41	1 720	117	1 837
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 042	71	85	149	188	43	1 578	89	1 667
Frais de recherche et développement	2 210	9	134	174	69	9	2 605	64	2 669

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

(3) Suite à l'intégration des activités de l'ex-MTAD au sein d'Airbus et la création d'un autre secteur Airbus Military, les chiffres des exercices précédents sont ajustés en conséquence.

(4) Dont un chiffre d'affaires de 438 millions d'euros lié au site d'Augsbourg.

D'une façon générale, les opérations entre secteurs ont lieu aux conditions ordinaires du marché. Les ventes entre secteurs ont lieu principalement entre les divisions Airbus Military et Airbus Commercial et entre la division Airbus et Eurocopter ainsi que Défense & Sécurité, dans la mesure où ces derniers font office de fournisseurs pour les avions Airbus.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion des compléments d'écarts d'acquisition, d'un montant de 16 millions d'euros en 2009 et de 269 millions d'euros en 2008 ; pour plus de détails, voir la Note 6E) « Dépenses d'investissement ».

**C) EBIT HORS DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS**

EADS utilise l'EBIT hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relative à la fusion EADS, au Regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation afférentes. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques de ses unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2009	2008	2007
<b>Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices</b>	<b>(380)</b>	<b>2 772</b>	<b>(33)</b>
Impacts des cessions sur les écarts d'acquisition / Ajustement subséquent de l'écart d'acquisition	0	0	12
Amortissements exceptionnels / cessions	58	58	73
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels</b>	<b>(322)</b>	<b>2 830</b>	<b>52</b>

**D) CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION**

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Allemagne	5 018	5 330	4 332
France	3 807	3 697	3 450
Royaume-Uni	2 983	2 654	1 991
Espagne	1 322	1 456	1 173
Autres pays européens	8 310	5 741	6 436
Asie / Pacifique	8 618	10 747	8 826
Amérique du nord	6 138	7 799	7 923
Moyen-Orient	3 857	2 497	2 507
Amérique latine	1 893	2 708	2 054
Autres pays	876	636	431
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>42 822</b>	<b>43 265</b>	<b>39 123</b>

Le chiffre d'affaires est réparti par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client.

**E) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

(en millions d'€)	2009	2008	2007
France	1 001	792	819
Allemagne	509	566	477
Royaume-Uni	228	279	512
Espagne	133	165	161
Autres pays	86	35	59
<b>Dépenses d'investissement hors actifs loués</b>	<b>1 957</b>	<b>1 837</b>	<b>2 028</b>
<b>Actifs loués</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 966</b>	<b>1 837</b>	<b>2 058</b>

## F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'€)	2009	2008	2007
France	4 448	4 154	3 908
Allemagne	3 635	3 576	3 715
Royaume-Uni	2 376	2 198	3 028
Espagne	1 071	1 012	976
Autres pays	275	338	447
<b>Immobilisations corporelles par zone géographique</b>	<b>11 805</b>	<b>11 278</b>	<b>12 074</b>

Les immobilisations corporelles réparties par zones géographiques excluent les actifs loués (2009 : 703 millions d'euros, 2008 : 878 millions d'euros et 2007 : 1 319 millions d'euros).

## 7. Chiffre d'affaires

En 2009, le chiffre d'affaires a atteint 42 822 millions d'euros contre 43 265 millions d'euros en 2008 et 39 123 millions d'euros en 2007.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode d'avancement des contrats, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement

## Détail du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2009	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>42 822</b>	<b>43 265</b>	<b>39 123</b>
Dont provenant de la livraison de biens et services	34 181	33 951	31 813
Dont provenant des contrats à long terme	8 377	8 852	6 241

Le chiffre d'affaires de 42 822 millions d'euros (2008 : 43 265 millions d'euros) a diminué de - 1 % en raison de l'impact défavorable de l'USD, de la déconsolidation de Socata, dont 70 % des parts ont été vendues en 2009 (les 30 % restants étant désormais comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence) et malgré une croissance des activités dans la division Astrium (en partie due à l'effet de rattrapage en chiffre d'affaires issu des mécanismes de primes sur la mise en orbite de satellites de télécommunication commerciaux).

des ventes. En 2009, les revenus générés par la livraison de marchandises et la prestation de services comprennent des revenus de prestations de service incluant la vente de pièces de rechange, pour un montant de 5 106 millions d'euros, contre 4 234 millions d'euros en 2008.

Pour plus de détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou zone géographique, se reporter à la Note 6 « Informations sectorielles ».

Par ailleurs, Airbus Commercial a livré davantage d'avions (498 contre 483 lors de l'exercice précédent) et Eurocopter a apporté une contribution positive. Le chiffre d'affaires comprend également 499 millions d'euros (2008 : 1 107 millions d'euros), provenant de l'application de la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme pour le contrat A400M (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »).

## 8. Coûts par nature

Les montants des encours de production et produits finis constatés en coût des produits vendus durant l'exercice représentent 30 274 millions d'euros (2008 : 30 267 millions d'euros ; 2007 : 25 259 millions d'euros).

Sur ce total, 1 218 millions d'euros de coûts contractuels (en 2008 : 1 449 millions d'euros) sont imputés à l'exercice en frais de vente selon la méthode comptable spécifique aux

Les **frais de personnel** se composent de :

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Traitements, salaires et cotisations sociales	9 094	9 030	8 696
Charge nette de retraite de l'exercice (voir Note 26B)	424	366	385
<b>Total</b>	<b>9 518</b>	<b>9 396</b>	<b>9 081</b>

La **marge brute** a enregistré une baisse de - 2 919 millions d'euros pour atteindre 4 439 millions d'euros contre 7 358 millions d'euros en 2008. Cette dégradation est principalement due à l'accroissement des dépenses pour l'A400M chez Airbus Military. Par ailleurs, la marge brute d'Airbus Commercial est, en 2009 notamment, grevée par les effets des taux de change et des faibles prix de vente final des

premières phases d'un contrat à long terme (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »).

Les frais commerciaux comprennent en outre les frais d'amortissement des ajustements de la juste valeur d'actifs non courants, d'un montant de 56 millions d'euros (2008 : 52 millions d'euros ; 2007 : 49 millions d'euros) ; ils se rapportent à la fusion EADS, au Regroupement Airbus et à la formation de MBDA.

avions livrés, partiellement compensés par des charges plus faibles de contrat onéreux de l'A380. De solides performances d'exploitation avec une accélération des livraisons, le plan de réduction des coûts Power8 et des améliorations dans les divisions Défense & Sécurité et Astrium ont contribué à accroître la marge brute.

## 9. Frais de recherche et développement

En 2009, les **frais de recherche et développement** s'élèvent à 2 825 millions d'euros contre 2 669 millions d'euros en 2008 et 2 608 millions d'euros en 2007, ce qui reflète principalement les activités de R&D d'Airbus Commercial. La majeure partie de cette augmentation est imputable à l'accroissement des dépenses chez Airbus Commercial, Défense & Sécurité et

Eurocopter, en raison du développement du programme A350 XWB, et à divers programmes d'hélicoptères, et de solutions de sécurité et de communication, en partie compensés par une baisse pour le programme A380.

## 10. Autres produits

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Autres produits	170	189	233
dont produits tirés des biens donnés en location	22	26	37
dont produits des cessions d'actifs immobilisés	42	21	92
dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	3	13	11

## 11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	115	188	210
Autres produits liés aux participations	19	23	86
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>211</b>	<b>296</b>

**La part des résultats des sociétés mises en équivalence** en 2009 est principalement liée au résultat de la participation dans Dassault Aviation, d'un montant de 120 millions d'euros (2008 : 169 millions d'euros ; 2007 : 194 millions d'euros). Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2009 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2009, EADS a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault Aviation. Par ailleurs, le résultat de la mise en équivalence de Dassault Aviation comprend des ajustements au titre de l'impact des normes IFRS, ainsi que des redressements de différents traitements des gains et pertes actuariels pour les engagements de retraites.

Pour le premier semestre de 2009, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 118 millions d'euros qui a été constaté par EADS dans ses comptes semestriels 2009, qui détient 46,32 % des parts, soit 55 millions d'euros.

Aucune information financière n'ayant été non plus rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre de 2008 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2008, le bénéfice net de Dassault Aviation pour le deuxième semestre de 2007, d'un montant de 92 millions d'euros, a été utilisé comme bénéfice net pour le deuxième semestre de 2008. Pour le premier semestre de 2008, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 167 millions d'euros, constaté par EADS, qui détient 46,3 % des parts soit 77 millions d'euros.

Les autres produits des participations comprennent en 2009 les paiements de dividendes d'Eurofighter Jagdflugzeug GmbH, pour un montant de 14 millions d'euros (2008 : 12 millions d'euros ; 2007 : 13 millions d'euros).

## 12. Résultat financier

**Le résultat financier** en 2009 comprend des produits d'intérêts de 356 millions d'euros (2008 : 617 millions d'euros ; 2007 : 502 millions d'euros) et des charges financières de - 503 millions d'euros (2008 : - 581 millions d'euros ; 2007 : - 701 millions d'euros). Les produits d'intérêt incluent le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts relatifs aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de - 235 millions d'euros (2008 : - 255 millions d'euros ; 2007 : - 289 millions d'euros) ainsi que les intérêts sur les dettes financières.

En 2009 les coûts d'emprunts de 5 millions d'euros ont été capitalisés selon l'IAS 23R « Coûts d'emprunt ». En plus

des emprunts spécifiques, un taux d'endettement général de 3,25 % a été appliqué afin de déterminer le montant des coûts d'emprunt à capitaliser.

**Les autres résultats financiers** en 2009 s'élèvent à - 445 millions d'euros (en 2008 : - 508 millions d'euros et en 2007 : - 538 millions d'euros) et comprennent, entre autres, les charges générées par l'actualisation des provisions non courantes d'un montant de - 307 millions d'euros (2008 : - 230 millions d'euros ; 2007 : - 202 millions d'euros) ainsi que la réévaluation de certains éléments monétaires et instruments financiers. L'année 2008 a connu un impact négatif de la réévaluation du risque de contrepartie, d'un montant de - 49 millions d'euros et des effets de change négatifs pour Airbus, d'un montant de - 28 millions d'euros (en 2007 : - 274 millions d'euros).



## 13. Impôt sur les bénéfices

L'analyse du produit / (charge) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Charges d'impôts de l'exercice	(208)	(354)	(64)
Économie (charge) d'impôts différés	428	(349)	397
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>(703)</b>	<b>333</b>

La société-mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,5 % au 31 décembre 2009, 2008 et 2007.

Les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007 en appliquant un taux d'imposition de 34,43 % aux différences temporaires. Le taux d'impôt sur les sociétés en France était de 33 1/3 %, auquel s'ajoutait une contribution additionnelle de 3,3 % (« contribution sociale »).

En ce qui concerne les filiales allemandes, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés en Allemagne est de 15 %. En outre, une majoration (« Solidaritätszuschlag ») de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral sur les sociétés s'applique. En plus des impôts sur les sociétés, la taxe professionnelle s'élève à 14,2 %. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands est de 30 %.

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 % en 2009 et 2008 (2007 : 32,5 %). En conséquence, l'actif et le passif d'impôts différés des entités espagnoles du Groupe ont été calculés à l'aide du taux d'imposition promulgué.

Toutes les filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national, notamment le Royaume-Uni avec un taux de 28 %.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du produit / (charge) d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandaises de 25,5 % sur les produits / (charges) d'impôt comptabilisés. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes consolidés présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Bénéfice (perte) avant impôts	(972)	2 300	(770)
* Taux d'impôt sur les sociétés	25,5 %	25,5 %	25,5 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	248	(587)	196
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	122	(125)	133
Résultats des participations / sociétés affiliées	48	81	109
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	54	51	20
Changement de taux d'imposition	0	0	(106)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(236)	(113)	(3)
Revenus exonérés d'impôts et charges non déductibles	(12)	(14)	(19)
Divers	(4)	4	3
<b>Produit (charge) d'impôts constatés</b>	<b>220</b>	<b>(703)</b>	<b>333</b>

La variation des provisions pour moins-value reflète la mise à jour des estimations quant à la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés pour les entités imposables dans un avenir prévisible. En 2009, la variation des provisions pour moins-value est principalement due à une réduction imprévue des actifs d'impôt non recouvrables dans la division Airbus.

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés.

Les impôts différés au 31 décembre 2009 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2009	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI / IAS 19	Autres <sup>(1)</sup>	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	14	(200)	0	0	0	(5)	16	(207)
Immobilisations corporelles	137	(983)	0	(9)	0	93	220	(982)
Participations et actifs financiers non courants	274	(8)	0	0	0	(66)	237	(37)
Stocks	830	(98)	0	(4)	0	13	912	(171)
Créances et autres actifs	171	(1 253)	(82)	0	0	(221)	116	(1 501)
Charges constatées d'avance	1	(15)	0	0	0	26	15	(3)
Provisions pour régimes de retraite	453	0	112	0	0	88	653	0
Autres provisions	1 409	(131)	0	11	0	406	1 801	(106)
Dettes	1 037	(764)	(411)	8	0	45	648	(733)
Produits constatés d'avance	341	(24)	0	4	0	(2)	319	(0)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 174	0	0	50	10	287	1 521	0
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation</b>	<b>5 841</b>	<b>(3 476)</b>	<b>(381)</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>664</b>	<b>6 458</b>	<b>(3 740)</b>
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(562)	0	0	(15)	0	(236)	(813)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 523)	2 523					(2 989)	2 989
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés, net</b>	<b>2 756</b>	<b>(953)</b>	<b>(381)</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>428</b>	<b>2 656</b>	<b>751</b>

(1) « Autres » comprend essentiellement les effets des taux de change.

Les impôts différés au 31 décembre 2008 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2007		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2008	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI / IAS 19	Autres <sup>(1)</sup>	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	22	(193)	0	(44)	0	29	14	(200)
Immobilisations corporelles	152	(1 147)	0	28	0	121	137	(983)
Participations et actifs financiers non courants	131	(36)	(3)	0	0	174	274	(8)
Stocks	895	(430)	0	(1)	0	268	830	(98)
Créances et autres actifs	84	(2 230)	1 318	(8)	0	(246)	171	(1 253)
Charges constatées d'avance	1	(16)	0	0	0	1	1	(15)
Provisions pour régimes de retraite	642	0	33	(8)	0	(214)	453	0
Autres provisions	1 752	(160)	0	(42)	0	(272)	1 409	(131)
Dettes	690	(654)	374	(26)	0	(111)	1 037	(764)
Produits constatés d'avance	486	(24)	0	(19)	0	(126)	341	(24)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 148	0	0	(159)	45	140	1 174	0
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation</b>	<b>6 003</b>	<b>(4 890)</b>	<b>1 722</b>	<b>(279)</b>	<b>45</b>	<b>(236)</b>	<b>5 841</b>	<b>(3 476)</b>
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(596)	0	0	147	0	(113)	(562)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 702)	2 702	0	0	0	0	(2 523)	2 523
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés, net</b>	<b>2 705</b>	<b>(2 188)</b>	<b>1 722</b>	<b>(132)</b>	<b>45</b>	<b>(349)</b>	<b>2 756</b>	<b>(953)</b>

(1) « Autres » comprend essentiellement les effets des taux de change et les modifications du périmètre de consolidation.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation faite par la Direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés dans un avenir prévisible. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la Direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront augmenter ou diminuer en conséquence. Divers différends non résolus existent entre le Groupe et les autorités fiscales de plusieurs collectivités territoriales concernant les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible. EADS estime avoir enregistré des provisions suffisantes pour les

impôts sur les bénéfices futurs qu'elle pourrait devoir pour tous les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible. L'ensemble des sociétés qui ont été déficitaires pendant deux années successives au moins, ont enregistré un actif total d'impôts différés de 692 millions d'euros (en 2008 : 50 millions d'euros). D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) aux bénéfices prévisionnels propres des sociétés ou (ii) aux bénéfices d'autres sociétés intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « steuerliche Organschaft » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Autres pays	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Déficits fiscaux nets	1 247	1 072	56	1 488	63	29	3 955	2 965
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	0	1 093	0	0	0	0	1 093	560
Reports de crédits d'impôt	0	0	304	0	2	0	306	316
<b>Incidence fiscale</b>	<b>429</b>	<b>325</b>	<b>321</b>	<b>417</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>1 521</b>	<b>1 174</b>
Dépréciations	(10)	(48)	(76)	(374)	(0)	(0)	(508)	(508)
<b>Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables</b>	<b>419</b>	<b>277</b>	<b>245</b>	<b>43</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>1 013</b>	<b>666</b>

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (8 millions d'euros) expirera en 2015. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux nets et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 9 ans.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2009	2008
<b>Actif net d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1 803</b>	<b>517</b>
Produit (charge) d'impôts différés au compte de résultat	428	(349)
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	(493)	1 689
Variation des gains actuariels des régimes à prestations définies	112	33
Autres	55	(87)
<b>Actif net d'impôts différés à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 905</b>	<b>1 803</b>

Détail des impôts différés comptabilisés en capitaux propres :

(en millions d'€)	2009	2008
Investissements disponibles à la vente	(27)	(5)
Couvertures de flux de trésorerie	(361)	110
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	371	259
<b>Total</b>	<b>(17)</b>	<b>364</b>

## 2.3 Notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS

### 14. Immobilisations incorporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 :

#### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	10 863	4	16	0	(24)	0	10 859
Coûts de développement capitalisés	988	11	53	0	1	(1)	1 052
Autres immobilisations incorporelles	1 522	(1)	195	0	24	(46)	1 694
<b>Total</b>	<b>13 373</b>	<b>14</b>	<b>264</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>(47)</b>	<b>13 605</b>

#### Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Dotations aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	(1 103)	(15)	0	0	0	0	(1 118)
Coûts de développement capitalisés	(107)	(1)	(146)	0	(1)	0	(255)
Autres immobilisations incorporelles	(992)	(2)	217	0	(4)	43	(1 172)
<b>Total</b>	<b>(2 202)</b>	<b>(18)</b>	<b>(363)</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>43</b>	<b>(2 545)</b>

#### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Solde au 31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	9 760	9 741
Coûts de développement capitalisés	881	797
Autres immobilisations incorporelles	530	522
<b>Total</b>	<b>11 171</b>	<b>11 060</b>

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	10 649	(55)	10	259	0	0	10 863
Coûts de développement capitalisés	958	(46)	87	0	(11)	0	988
Autres immobilisations incorporelles	1 303	(9)	233	79	(6)	(78)	1 522
<b>Total</b>	<b>12 910</b>	<b>(110)</b>	<b>330</b>	<b>338</b>	<b>(17)</b>	<b>(78)</b>	<b>13 373</b>

### Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	(1 130)	27	0	0	0	0	(1 103)
Coûts de développement capitalisés	(58)	3	(56)	0	4	0	(107)
Autres immobilisations incorporelles	(890)	9	(180)	0	6	63	(992)
<b>Total</b>	<b>(2 078)</b>	<b>39</b>	<b>(236)</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>63</b>	<b>(2 202)</b>

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Solde au 31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	9 519	9 760
Coûts de développement capitalisés	900	881
Autres immobilisations incorporelles	413	530
<b>Total</b>	<b>10 832</b>	<b>11 171</b>

### TESTS DE DÉPRÉCIATION SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION

EADS effectue des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice au niveau des UGT où un écart d'acquisition a été imputé.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les écarts d'acquisition étaient affectés aux unités génératrices de trésorerie comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Autres activités	Siège / Élimin.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2009	6 425	12	111	2 503	604	60	26	9 741
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2008	6 374	12	111	2 559	619	59	26	9 760



## HYPOTHÈSES GÉNÉRALES APPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation d'EADS sont fondées sur les prévisions d'exploitation.

Les prévisions d'exploitation présentées au Conseil d'administration prennent en compte des données économiques générales dérivées d'études macroéconomiques et financières externes. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 1 à 2 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs font également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis. En ce qui concerne le programme A400M, aucune autre hypothèse particulière différente de celles qui ont été formulées pour l'établissement des présents États financiers consolidés n'a été faite (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »).

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2009, le portefeuille total de couverture, comprenant des échéances jusqu'en 2016, totalise 61 milliards USD et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2010 à 2014). Le taux de couverture moyen USD/EUR du portefeuille de couverture USD/EUR jusqu'en 2016 s'élève à 1,39 USD/EUR et celui pour le portefeuille de couverture USD/GBP jusqu'en 2015 s'élève à 1,73 USD/GBP. Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les unités génératrices de trésorerie, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,45 USD/EUR à partir de 2010, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en USD qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus et dans une moindre mesure par les autres divisions d'EADS.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2009 a été fixée à 1 % (exercices précédents : 1 %). Cette hypothèse est inférieure à ce qui a été constaté dans les cycles économiques antérieurs afin de refléter l'incertitude actuelle concernant les évolutions à long terme du marché.

Les principales hypothèses et le total du montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

Les hypothèses clé sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent notamment le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance estimés ainsi que les taux de change sous-jacents. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un effet important sur les valeurs respectives et sont donc soumises à des incertitudes.

## AIRBUS COMMERCIAL

L'écart d'acquisition affecté à Airbus Commercial se rapporte aux apports d'Airbus Operations Ltd. (Royaume-Uni), Airbus Operations GmbH (Allemagne) et Airbus Operations SL (Espagne). Il a été augmenté en 2009 par l'affectation des écarts d'acquisition résultant de la division Défense & Sécurité liée au site d'Augsbourg dans le cadre de la création de Premium AEROTEC GmbH (Allemagne).

L'estimation s'est fondée sur les hypothèses clé spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- Les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices ont été présentées au Conseil d'administration d'EADS dans le cadre du plan d'exploitation. Ce scénario de planification prend en compte la pause dans l'accélération de la production telle qu'elle a été rendue publique le 15 octobre 2008 ainsi qu'une reprise accélérée de la production en 2011. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative sur la base d'un aperçu d'un cycle aéronautique complet sur la prochaine décennie.
- Les hypothèses commerciales à long terme se basent sur des prévisions de marché mises à jour en 2009. Le développement de la part de marché par segment prend en compte l'élargissement de la concurrence selon la meilleure estimation actuelle. Les incertitudes de marché actuelles sont évaluées en considérant les sensibilités. Les prévisions de flux de trésorerie comprennent toutes les estimations de réduction des coûts liées au programme Power8, ainsi que les bénéfices escomptés des initiatives déjà lancées dans le cadre du programme « Future EADS ».
- Les flux de trésorerie ont été actualisés sur le taux de 12,8 % (en 2008 : 13 %) obtenu par le calcul du coût moyen pondéré du capital en euros (CMPC).
- Les valeurs comptables, ainsi que les flux de trésorerie prévus, comprennent les impacts du portefeuille de couvertures existant à la fin décembre 2009.

1

2

3

4

5



Sommaire

En ce qui concerne l'estimation de la valeur pour l'UGT Airbus Commercial, la Direction estime fort peu probable un changement des hypothèses clé ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible dans les domaines suivants :

- Une fluctuation de 5 centimes de la parité euro/USD modifierait le montant recouvrable de +3,1 milliards d'euros (pour 5 centimes de moins) ou de - 3,2 milliards d'euros (pour 5 centimes de plus).
- Un taux de production stable au niveau de 2010 sur les cinq années suivantes des programmes Long Range et Single Aisle correspondrait à une dégradation du montant recouvrable de - 2,1 milliards d'euros.
- Une augmentation de 50 points de base du CMPC pourrait modifier le montant recouvrable de - 1 milliard d'euros, tandis qu'une diminution de 50 points de base du CMPC aurait pour conséquence un changement de + 1,1 milliard d'euros.

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus indique que, si on les envisage individuellement, aucun des impacts (négatifs) estimés des domaines sensibles n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS.

## AIRBUS MILITARY

Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide d'une moyenne pondérée du coût du capital après impôt (CMPC) de 10,2 % (en 2008 : 11,8 % pour MTAD).

La commande de lancement de l'A400M par OCCAR est incluse en tant qu'hypothèse pour l'établissement des présents États financiers consolidés (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »). Le plan d'exploitation présenté au Conseil d'administration a été ajusté selon l'issue estimée des négociations en cours avec les Pays clients du lancement de l'A400M. Ce plan ajusté constitue la référence pour les prévisions de flux de trésorerie sur les cinq prochains exercices. Les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont évalués en considérant la valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative.

## AUTRES SECTEURS

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur CMPC (Coût moyen pondéré du capital) propre à chaque secteur a été appliqué. Pour Eurocopter, les flux de trésorerie ont été actualisés sur le taux de 10,2 % (en 2008 : 11,8 %) obtenu en calculant le coût moyen pondéré du capital avant impôt (CMPC), tandis que le calcul pour les UGT plus orientées sur les activités de défense, par exemple Défense & Sécurité et Astrium, applique un CMPC avant impôt de 9,7 % (en 2008 : 11,2 %). Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation couvrant une période de cinq ans.

Pour la division Défense & Sécurité, les prévisions d'exploitation tablent sur une croissance durable. Celle-ci est impulsée par un important carnet de commandes et par le fait que de nouvelles commandes clé sont attendues au cours des années à venir, par exemple les contrats Eurofighter, une accélération dans les activités liées aux avions sans pilote (« ASP ») et les commandes à l'exportation de missiles et de solutions de communication et de sécurité, ainsi que les commandes liées à la guerre électronique et aux activités de radars. La marge d'exploitation de la Division devrait augmenter au cours de la période de planification des opérations grâce à la croissance constante des volumes et aux plans de réduction des coûts qui ont été initiés.

Le carnet de commandes de la division Astrium au 31 décembre 2009 (y compris pour les satellites, les lanceurs, les missiles balistiques et les services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires attendue pour cette division sur la période de prévision d'exploitation. Sur la base des réalisations clé de 2009, comme par exemple la réussite du lancement de ComsatBW 1, d'Hotbird 10 et d'Amazonas 2 ainsi que les sept lancements réussis d'Ariane 5 et l'acceptation du service opérationnel complet de Skynet 5, la période de planification se caractérise également par le développement de l'activité dans les services de télécoms et d'observation terrestre et par un accroissement de la prise de commandes dans des domaines clé établis (par exemple M51, satellites de télécommunication). La marge d'exploitation et la marge brute d'autofinancement (« Free Cash Flow ») devraient augmenter de manière continue grâce aux programmes d'amélioration existants.

Les montants recouvrables de toutes les unités génératrices de trésorerie ont été supérieurs à leurs valeurs comptables, ce qui indique l'existence d'aucune dépréciation des écarts d'acquisition en 2009 et 2008.

## COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

EADS a capitalisé un coût de développement d'un montant de 797 millions d'euros au 31 décembre 2009 (881 millions d'euros au 31 décembre 2008) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme

Airbus A380. L'amortissement des coûts de développement du programme A380 a débuté lors de l'entrée dans la chaîne de montage finale, selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

## 15. Immobilisations corporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 626	27	72	209	(96)	6 838
Installations, matériels et outillages techniques	10 784	216	252	769	(153)	11 868
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 348	8	194	125	(154)	3 521
Construction en cours	1 729	43	1 193	(1 065)	(23)	1 877
<b>Total</b>	<b>22 487</b>	<b>294</b>	<b>1 711</b>	<b>38</b>	<b>(426)</b>	<b>24 104</b>

### Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 620)	(4)	(308)	15	82	(2 835)
Installations, matériels et outillages techniques	(5 867)	(114)	(828)	27	114	(6 668)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(1 805)	(14)	(244)	(32)	46	(2 049)
Construction en cours	(39)	0	(7)	2	0	(44)
<b>Total</b>	<b>(10 331)</b>	<b>(132)</b>	<b>(1 387)</b>	<b>12</b>	<b>(242)</b>	<b>(11 596)</b>

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Solde au 31 décembre 2009
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 006	4 003
Installations, matériels et outillages techniques	4 917	5 200
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 543	1 472
Construction en cours	1 690	1 833
<b>Total</b>	<b>12 156</b>	<b>12 508</b>



Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2008 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 472	(108)	148	(17)	150	(19)	6 626
Installations, matériels et outillages techniques	11 134	(857)	283	(18)	430	(188)	10 784
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 856	(4)	146	10	(16)	(644)	3 348
Construction en cours	2 474	(222)	940	0	(1 450)	(13)	1 729
<b>Total</b>	<b>23 936</b>	<b>(1 191)</b>	<b>1 517</b>	<b>(25)</b>	<b>(886)</b>	<b>(864)</b>	<b>22 487</b>

### Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 424)	21	(265)	13	35	0	(2 620)
Installations, matériels et outillages techniques	(6 192)	462	(832)	15	492	188	(5 867)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(1 882)	4	(242)	0	16	299	(1 805)
Construction en cours	(45)	0	0	0	6	0	(39)
<b>Total</b>	<b>(10 543)</b>	<b>487</b>	<b>(1 339)</b>	<b>28</b>	<b>549</b>	<b>487</b>	<b>(10 331)</b>

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Solde au 31 décembre 2008
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 048	4 006
Installations, matériels et outillages techniques	4 942	4 917
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 974	1 543
Construction en cours	2 429	1 690
<b>Total</b>	<b>13 393</b>	<b>12 156</b>

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les **immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement pour un montant de 124 millions d'euros et de 131 millions d'euros,

nets d'amortissements cumulés de 37 millions d'euros et 105 millions d'euros respectivement. La dotation aux amortissements correspondante pour 2009 était de 8 millions d'euros (2008 : 10 millions d'euros ; 2007 : 12 millions d'euros). Les immobilisations corporelles utilisées pour le

1

2

3

4

5



Sommaire

programme A400M totalisent 755 millions d'euros (2008 : 722 millions d'euros), voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M ».

Les « **Autres matériels, matériels d'usine et de bureau** » recouvrent « les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple » représentant une valeur nette comptable de respectivement 703 millions d'euros et de 878 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008 ; l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 733 millions d'euros et 733 millions d'euros. La dotation aux amortissements correspondante pour 2009 s'élève à 49 millions d'euros (2008 : 71 millions d'euros ; 2007 : 105 millions d'euros).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

- i) L'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 34 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs au 31 décembre 2009 :

(en millions d'€)	
au plus tard fin 2010	38
après 2010 et au plus tard fin 2014	84
après 2014	18
<b>Total</b>	<b>140</b>

- ii) Les avions qui ont été comptabilisés comme des contrats de « location simple » car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût

total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 31 « Produits constatés d'avance »).

Valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
(i) Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	341	433
Provision pour perte de valeur	(70)	(52)
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple	271	381
(ii) Avions correspondants à des contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	432	497
<b>Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple</b>	<b>703</b>	<b>878</b>

Pour plus de détails, se référer à la Note 34 « Engagements hors bilan ».

## 16. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers qu'il loue à des tiers. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux immeubles de placement sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2008	Valeur comptable au 31 décembre 2008	Reclassement et Ventes Coût historique	Amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2009	Valeur nette comptable au 31 décembre 2009
Valeur comptable des placements immobiliers	212	(125)	87	1	(10)	(135)	78

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élevé à 86 millions d'euros au 31 décembre 2009 (en 2008 : 88 millions d'euros). Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de rapports d'évaluation

externe ou de prévisions de flux de trésorerie actualisés pour l'estimation du revenu locatif diminué des charges locatives. Les loyers perçus en 2009 se sont élevés à 10 millions d'euros (en 2008 : 8 millions d'euros), et les charges d'exploitation directes associées à 2 millions d'euros (en 2008 : 3 millions d'euros).

## 17. Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations mises en équivalence, des autres investissements et des actifs financiers non courants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Participations MEQ</b>	<b>2 514</b>	<b>2 356</b>
<b>Autres participations et actifs financiers non courants</b>		
Autres investissements	380	320
Autres actifs financiers non courants	1 830	1 392
<b>Total</b>	<b>2 210</b>	<b>1 712</b>
<b>Portion courante des autres actifs financiers non courants</b>	<b>230</b>	<b>177</b>

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les participations mises en équivalence dans les sociétés associées, comprennent essentiellement la participation d'EADS dans le groupe Dassault Aviation (46,32 % aux 31 décembre, 2009 et 2008) pour un montant de 2 380 millions d'euros et de 2 243 millions d'euros respectivement. À la date d'autorisation de publication de ces États financiers 2009, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre, EADS utilise une meilleure estimation du résultat net du deuxième semestre pour ce dernier. Par ailleurs, les produits liés aux participations de Dassault-Aviation incluent une régularisation conformément aux normes IFRS ainsi qu'une constatation directe en capitaux propres

(AOCI) des différents traitements des gains et pertes actuariels des engagements de retraite. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2009 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2009.

Aucune information financière de Dassault Aviation n'étant, non plus, rendue disponible pour le deuxième semestre 2008 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2008, le bénéfice net de Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2007 a été utilisé comme bénéfice net pour le deuxième semestre de 2008, et les éléments de capitaux propres au 30 juin 2008 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de

l'exercice 2008. Pour le premier semestre de 2008, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 167 millions d'euros, qui a été constaté par EADS à hauteur de 77 millions d'euros au titre des 46,32 % de parts qu'il détient.

La participation de 46,32 % d'EADS dans la capitalisation boursière de Dassault Aviation, dérivée d'une marge libre observable de 3,5 %, s'élève à 2 462 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des données financières concernant la participation de 46,32 % d'EADS dans Dassault Aviation :

(en millions d'€)	30 juin 2009	31 décembre 2008
<b>Quote-part du bilan de la société mise en équivalence :</b>		
Actifs non courants	2 636	2 098
Actifs courants	2 522	2 429
Dettes non courantes	200	103
Dettes courantes	3 023	2 550
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 935</b>	<b>1 874</b>
<b>Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société mise en équivalence :</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
Chiffre d'affaires net	641	1 736
Bénéfice net	55	173
	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
<b>Valeur nette de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>2 380</b>	<b>2 243</b>

En 2009, la participation dans OnAir B.V., s'élevant à 12 millions d'euros (en 2008, 24 millions d'euros enregistrés dans les autres participations), a été constatée selon la méthode de mise en équivalence. Suite à la vente de 70 % de ses parts dans Socata et Socata Aircraft (États-Unis), depuis le 7 janvier 2009 la participation est constatée selon la méthode de mise en équivalence pour une valeur comptable de 3 millions d'euros.

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les **autres participations financières** concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non consolidées, dont les plus significatives au 31 décembre 2009, sont les participations dans AviChina d'un montant de 67 millions

d'euros (2008 : 23 millions d'euros) et dans Hua-Ou Aviation Support Center et Hua-Ou Aviation Training Center d'un montant de 21 millions d'euros (2008 : 20 millions d'euros).

Les **autres actifs financiers non courants** d'un montant de 1 830 millions d'euros (2008 : 1 392 millions d'euros) et la **part courante des actifs financiers non courants** d'un montant de 230 millions d'euros (en 2008 : 177 millions d'euros) comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 34 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Montant brut des prêts en cours aux clients	757	504
Provision pour dépréciation	(67)	(98)
<b>Valeur nette comptable totale des prêts</b>	<b>690</b>	<b>406</b>

Les valeurs nettes des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils sont détaillées comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances sur loyers minimums à percevoir	932	863
Produits financiers constatés d'avance	(87)	(15)
Provision pour perte de valeur	(91)	(146)
<b>Valeur nette comptable totale des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils</b>	<b>754</b>	<b>702</b>

Les créances sur loyers minimums à percevoir dans le cadre de contrats de location-financement (montants non actualisés) sont détaillées comme :

(en millions d'€)	
au plus tard fin 2010	165
après 2010 et au plus tard fin 2014	535
après 2014	232
<b>Total</b>	<b>932</b>

Les autres actifs financiers non courants comprennent également 616 millions d'euros et 461 millions d'euros d'autres prêts aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Des dépôts bancaires sur compte séquestre de 306 millions d'euros et de 373 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2009 et 2008 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux mêmes opérations.

## 18. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2009 et 2008 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Matières premières et fournitures de production	1 736	1 706
En-cours de production	13 899	12 253
Produits finis comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	1 804	1 829
Avances versées aux fournisseurs	4 138	3 664
<b>Total</b>	<b>21 577</b>	<b>19 452</b>

L'augmentation des en-cours de production de 1 646 millions d'euros est essentiellement due aux programmes d'Airbus Commercial, aux programmes gouvernementaux et commerciaux d'Eurocopter, et à une augmentation des biens en cours de production de Défense & Sécurité. L'accroissement des avances versées aux fournisseurs reflète principalement les activités de lancement d'Astrium.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis et des pièces détachées destinés à la revente est de 2 215 millions d'euros en 2009 (2008 : 2 181 millions d'euros) tandis que celui des en-cours de production est de 15 136 millions d'euros (2008 : 13 656 millions d'euros).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées pour les produits finis et les services lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé du contrat dépasse le total des produits générés par celui-ci. En 2009, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks d'un montant de - 593 millions d'euros sont comptabilisées en coût des produits vendus ; les reprises de provision pour dépréciation des en-cours s'élèvent à 19 millions d'euros. Les charges de dépréciation de 2009 et 2008 pour les en-cours de production se rapportent essentiellement au programme A380.

## 19. Créances clients

Créances clients aux 31 décembre 2009 et 2008 :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances sur ventes de biens et de services	5 951	5 624
Provisions pour créances douteuses	(364)	(357)
<b>Total</b>	<b>5 587</b>	<b>5 267</b>

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2009 et 2008, les créances clients s'élevant respectivement à 270 millions d'euros et 108 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de la **méthode de l'avancement des contrats**, au 31 décembre 2009, un montant de 2 348 millions d'euros (en 2008 : 1 731 millions d'euros) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

Le **montant total des coûts encourus et bénéfices constatés (diminué des pertes constatées)** à date s'élève à 35 446 millions d'euros contre 28 366 millions d'euros en fin d'exercice 2008.

Le **montant brut dû par les clients** pour les travaux de construction s'élève à 4 185 millions d'euros (en 2008 : 3 832 millions d'euros) et se rapporte à des contrats à long terme dans lesquels les coûts contractuels engagés augmentés des bénéfices constatés moins la somme des pertes constatées sont supérieurs aux facturations intermédiaires émises.

Le **montant brut dû aux clients** s'élève à 2 565 millions d'euros (en 2008 : 1 451 millions d'euros) et correspond aux contrats à long terme dont le total des coûts contractuels encourus augmenté des profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires émises est négatif.

Mouvements respectifs au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients :

(en millions d'€)	2009	2008
Solde des provisions au 1er janvier	(357)	(387)
Utilisations / cessions	13	31
Dotations / reprise	(13)	(2)
Écarts de taux de change	(7)	1
<b>31 décembre</b>	<b>(364)</b>	<b>(357)</b>

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire pour les créances clients non encore exigibles, dont le montant est de 4 391 millions d'euros (en 2008 : 4 098 millions d'euros).

## 20. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2009 et 2008 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Autres actifs financiers non courants :</b>		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	1 307	1 101
Primes d'option	32	323
Autres	268	188
<b>Total</b>	<b>1 607</b>	<b>1 612</b>
<b>Autres actifs financiers courants</b>		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	937	1 482
Créances sur sociétés liées	722	533
Prêts	41	70
Autres	343	410
<b>Total</b>	<b>2 043</b>	<b>2 495</b>

## 21. Autres actifs

Les autres actifs aux 31 décembre 2009 et 2008 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Autres actifs non courants</b>		
Charges constatées d'avance	894	849
Transaction avec le gouvernement allemand, capitalisée	103	133
Autres	179	52
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>1 034</b>
<b>Autres actifs courants</b>		
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	810	695
Charges constatées d'avance	507	463
Autres	381	308
<b>Total</b>	<b>1 698</b>	<b>1 466</b>

Les transactions signées avec le gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

## 22. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 8 055 millions d'euros et à 6 952 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2009 et 2008. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **portion non courante** de titres disponibles à la vente pour un montant de 3 702 millions d'euros (en 2008 : 2 759 millions d'euros) et de titres réévalués – par le compte de résultat – à leur juste valeur pour un montant de 281 millions d'euros (en 2008 : 281 millions d'euros). Ce portefeuille comporte également une **portion courante** de titres disponibles à la vente, dont le montant est de 3 749 millions d'euros (en 2008 : 3,461 millions d'euros) et de titres réévalués – par le compte de résultat – à leur juste valeur pour un montant de 323 millions d'euros (en 2008 : 451 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le portefeuille de titres incluait des obligations de sociétés privées comportant soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de 6 031 millions d'euros ; 2008 : 3 941 millions d'euros) soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 1 093 millions d'euros ; 2008 : 1 994 millions d'euros), ainsi que des Bons de taux d'intérêt (pour une valeur nominale de 265 millions d'euros ; 2008 : 365 millions d'euros), des Fonds communs de placement (pour une valeur nominale de 323 millions d'euros, 2008 : 451 millions d'euros) et des obligations de fonds spéculatifs (pour une valeur nominale de 275 millions d'euros ; 2008 : 275 millions d'euros).

## 23. Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponible à la vente »

Au 31 décembre 2009, le Groupe EADS ne détient pas **d'actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponible à la vente »** (en 2008 : 263 millions d'euros). En 2008, le groupe des actifs à céder comprenait **des éléments de passif directement associés aux actifs non courants destinés à la vente**, pour un montant de 155 millions d'euros.

Le 3 novembre 2008, EADS et DAHER ont annoncé la conclusion du contrat en vertu duquel DAHER acquerrait une participation majoritaire de 70 % dans EADS Socata et Socata Aircraft (États-Unis) le 7 janvier 2009. L'actif et le passif des sociétés en question étaient donc présentés comme disponibles à la vente au 31 décembre 2008 et présentés au poste « Autres activités ».

En 2008, EADS a poursuivi les négociations avec GKN pour l'abandon de son site Airbus de Filton (Royaume-Uni). La réalisation de la vente a pris effet le 5 janvier 2009. L'actif et le passif respectifs de l'usine de Filton étaient donc libellés « disponibles à la vente » au 31 décembre 2008.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs à céder destinés à la vente comprenaient, au 31 décembre 2008 et pour l'activité Socata, des immobilisations incorporelles pour un montant de 7 millions d'euros, des immobilisations corporelles pour un montant de 42 millions d'euros, d'autres actifs non courants pour un montant de 11 millions d'euros, d'autres actifs courants pour un montant de 107 millions d'euros et des disponibilités et valeurs mobilières pour un montant de 2 millions d'euros. Ces comptes incluaient également des actifs d'Airbus relatifs au site de Filton, pour un montant de 94 millions d'euros, soit 57 millions d'euros d'immobilisations et 37 millions d'euros de stocks.

Au 31 décembre 2008, le passif correspondant de l'activité Socata, enregistré en **Dettes directement associées à des actifs non courants classés « disponibles à la vente »**, était de 154 millions d'euros et comprenait des provisions non courantes (27 millions d'euros), des autres dettes non courantes (16 millions d'euros), des provisions courantes (3 millions d'euros) et d'autres dettes courantes (108 millions d'euros). Le passif relatif au site d'Airbus à Filton s'élevait pour sa part à 1 million d'euros enregistré en autres dettes non courantes.



## 24. Total capitaux propres

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2009	2008
<b>Émises au 1er janvier</b>	<b>814 769 112</b>	<b>814 014 473</b>
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP)	1 358 936	2 031 820
Émises dans le cadre des options exercées	0	14 200
Annulées	(22 987)	(1 291 381)
<b>Émises au 31 décembre</b>	<b>816 105 061</b>	<b>814 769 112</b>
Actions auto-détenues au 31 décembre	(5 196 450)	(5 259 965)
<b>En circulation au 31 décembre</b>	<b>810 908 611</b>	<b>809 509 147</b>

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions.

Le 27 mai 2009, l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions du capital social autorisé de la Société (étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 1 % du capital autorisé de la Société et qu'ils sont exercés ponctuellement), ainsi que de limiter ou d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2011. Lesdits pouvoirs autorisent, sans limitation, les plans de rémunérations à long terme liés à des actions (tels que les plans de stocks options, les plans d'actions soumis à conditions de performance ou ceux soumises à conditions de présence) ainsi que les plans d'actionnariat des salariés. Ils peuvent également concerner l'attribution de droits de souscription d'actions pouvant être exercés à un moment spécifié lors de l'attribution desdits droits ou conformément auxdits plans, ainsi que l'émission des actions à payer à partir de réserves distribuables librement.

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2009 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de l'Assemblée générale annuelle, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute bourse de valeurs ou autre, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et que le prix d'achat soit supérieur ou égal à la valeur nominale et inférieur ou égal au prix le plus élevé de la dernière opération indépendante et de l'offre indépendante courante la plus élevée sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation annule et remplace celle qui a été donnée par l'Assemblée générale annuelle le 26 mai 2008.

En outre, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 22 987 actions. Sur décision du Président du Conseil d'administration du 31 juillet 2009, 22 987 actions propres ont été annulées.

Le 27 mai 2009, l'Assemblée générale des actionnaires a également décidé de distribuer un montant brut de 0,20 euro par action, qui a été payé le 8 juin 2009. Exceptionnellement, étant donné l'importance du déficit sur l'année fiscale 2009, le Conseil d'administration d'EADS recommande qu'aucun dividende ne soit versé aux actionnaires pour 2009.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation des actions du capital représente l'apport pour les options levées, (en 2009 : 0 euro, en 2008 : 14 200 euros) conformément aux plans de stock-options mis en œuvre et celui des salariés (en 2009 : 1 358 936 euros, en 2008 : 2 031 820 euros) dans le cadre du Plan d'actionnariat des salariés.

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de la mise en Bourse, des augmentations et diminution de capital résultant de l'émission et de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS N.V. Les autres réserves comprennent, entre autres, les bénéfices non distribués, diminués de la constatation des gains et pertes actuariels des engagements de retraite, nets d'impôts différés. Les autres écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) comprennent l'ensemble des montants constatés directement dans les capitaux propres, résultant soit des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente (561 millions d'euros), soit des relations de couverture dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie efficaces (828 millions d'euros) ou des écarts

de conversion des comptes relatifs aux opérations réalisées à l'étranger (1 257 millions d'euros). En 2009, 108 millions d'euros, antérieurement constatés en écarts de conversion sont reclassés et enregistrés en résultat (dont 33 millions d'euros

correspondant à la vente du site de Filton). Le montant des actions propres représente le montant versé par la Société pour le rachat de ses actions propres.

## 25. Gestion du capital

EADS cherche à maintenir un profil financier fort afin de préserver sa situation d'entreprise stable et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Dans le cadre de la gestion de son capital, EADS a pour objectif, entre autres, de maintenir une bonne notation auprès des agences d'analyse financière institutionnelles. Cela permet à EADS de contenir le coût du capital du Groupe, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur propre de l'entité). En sus d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de capital, de rentabilité et de liquidité. EADS s'efforce de les maintenir dans la meilleure fourchette possible.

Le 6 juin 2009, Standard & Poor's a de nouveau confirmé sa notation à long terme de BBB+ d'EADS (Perspective : stable) ; Moody's Investors Service a également reconfirmé le 10 juillet 2009 sa notation de A1 (Perspective : stable). Conformément à sa politique financière prudente, il est essentiel pour EADS de maintenir une notation de première qualité.

La Direction d'EADS utilise le Profit économique comme principal outil de mesure de performance pour la gestion du capital. Le Profit économique se définit par le « Profit d'exploitation net après impôts » diminué du coût du capital, à savoir le coût moyen pondéré du capital (CMPC) multiplié par le capital utilisé pour l'activité.

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

EADS satisfait à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, EADS a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions sur décision du Conseil d'administration et approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf aux fins précitées, EADS n'est, d'une façon générale, pas actif en matière d'actions propres.

EADS se conforme aux exigences du droit applicable et de ses statuts en matière de capital.

## 26. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Régimes de retraite (voir la Note 26B)	5 090	4 387
Rémunération différée (voir la Note 26A)	216	159
<b>Régimes de retraite et obligations assimilées</b>	<b>5 306</b>	<b>4 546</b>
Autres provisions (voir la Note 26C)	8 714	7 516
<b>Total</b>	<b>14 020</b>	<b>12 062</b>
Dont portion non courante	8 137	7 479
Dont portion courante	5 883	4 583

Aux 31 décembre 2009 and 2008, les provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 5 080 millions d'euros et 4 335 millions d'euros respectivement et d'autres provisions pour un montant de 3 057 millions d'euros et 3 144 millions d'euros ont une échéance à plus d'un an.

1

2

3

4

5



Sommaire

### A) PROVISIONS POUR RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée, traité comme un régime post-emploi à prestations définies.

### B) PROVISIONS POUR RÉGIMES DE RETRAITE

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités telles que stipulées dans les accords de retraite et conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a un régime de retraite (P3) pour ses salariés cadres et non cadres en place. Conformément à ce régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. La prestation totale est déterminée sur la base d'une moyenne de carrière calculée sur l'intégralité de la durée d'activité.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite calculées sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. Pour certains dirigeants, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant. Au quatrième trimestre 2007, EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour ses engagements de retraite. La structure du DFC correspondant à un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, EADS participe à plusieurs régimes de retraite par capitalisation gérés par des administrateurs indépendants, et pour le compte de salariés cadres et non cadres - dont BAE Systems est le principal employeur. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multiemployeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes d'EADS en termes de nombre de salariés rattachés à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus UK et MBDA UK. Pour Airbus, c'est encore le cas même après l'acquisition de 20 % des parts minoritaires de BAE Systems le 13 octobre 2006. Les salariés d'Airbus UK qui y participent demeurent membres des régimes

de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre EADS et BAE Systems, ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

D'une façon générale, sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de financer convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite britanniques dans lesquels les participations d'EADS prennent part sont insuffisamment financés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de financement. Celles-ci comprennent : (i) le versement régulier de cotisations pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment financés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre EADS et BAE Systems, les cotisations d'EADS correspondant à ses investissements pour le régime de retraite le plus important (régime principal) sont plafonnées sur un laps de temps défini (jusqu'en juillet 2011 pour Airbus UK et jusqu'en décembre 2007 pour MBDA UK). Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs sont régularisés par BAE Systems. EADS n'encourt donc ni un risque d'augmentation des cotisations régulières du fait du défaut de financement des régimes de retraite, ni un risque de devoir participer au paiement des cotisations supplémentaires pendant la période de plafonnement des cotisations. Même après l'expiration de cette période, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et EADS créera pour EADS une situation différente de celle des régimes multiemployeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations régulières à verser par Airbus UK et MBDA UK aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multiemployeurs que BAE Systems a commencé à partager depuis le 31 décembre 2006, EADS est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part des actifs du régime et des engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des retraites. Ces informations permettent désormais à EADS de calculer pour chaque plan des clés lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni aux 31 décembre 2009 et 2008, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures dont BAE Systems a convenu avec les administrateurs. De ce fait, EADS comptabilise sa participation aux régimes de retraite

à prestations définies de BAE Systems au Royaume-Uni comme s'il s'était agi de régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

En 2009, la part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems s'est élevée à 17,41 % (en 2008 : 19,63 %). L'impact de ce changement est principalement reflété par la variation des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

Hypothèses (en %)	Pays de la zone euro <sup>(1)</sup>			EADS UK			BAE Systems UK		
	31 décembre			31 décembre			31 décembre		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Taux d'actualisation	5,25 - 5,3	5,6 - 5,85	5,25 - 5,35	5,7	6,5	5,8	5,7	6,3	5,8
Taux d'augmentation des salaires	2,75 - 3,5	3,0 - 3,5	3,0	4,1	4,1	4,2	4,5	3,9	4,3
Taux d'inflation	1,75 - 2,0	1,8 - 2,25	1,9 - 2,0	3,5	3,0	3,1	3,5	2,9	3,3
Rendement attendu des fonds gérés	6,5	6,5	7,0	5,8	5,8	5,8	7,1	7,1	7,0

(1) Les pays de la zone euro incluent l'Allemagne et la France.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

#### Variation des obligations de retraite à prestations définies

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	7 777	8 573	9 584
Coûts pour services rendus	189	191	213
Charge d'intérêts	450	449	429
Modifications du régime	0	0	22
(Gains) et pertes actuariels	634	(390)	(729)
Acquisitions, réductions et autres	(21)	26	(42)
Prestations versées	(352)	(352)	(383)
Ajustement de change	168	(720)	(298)
Modification du périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	0	0	(223)
<b>Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice</b>	<b>8 845</b>	<b>7 777</b>	<b>8 573</b>

(1) Reflète la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007.

Les pertes actuarielles liées aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni sont de 269 millions d'euros (2008 : gains actuariels de - 188 millions d'euros) et l'ajustement de change est de 159 millions d'euros (2008 : - 656 millions d'euros).

## Modifications des fonds de retraite gérés

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Juste valeur des actifs gérés à l'ouverture de l'exercice	3 335	4 031	3 833
Rendement effectif des actifs gérés	270	(457)	119
Cotisations	173	436	683
Acquisitions et autres	0	80	18
Prestations versées	(202)	(200)	(223)
Ajustements de change	130	(555)	(242)
Modification du périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	0	0	(157)
<b>Juste valeur des actifs gérés à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 706</b>	<b>3 335</b>	<b>4 031</b>

(1) Reflète la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007.

Le rendement réel des actifs du régime comprend entre autres, 153 millions d'euros (en 2008 : - 280 millions d'euros) relatifs aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni. En outre, les régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni ont donné lieu à 116 millions d'euros (en 2008 : - 504 millions d'euros) d'ajustements de change et à - 102 millions d'euros (en 2008 : - 106 millions d'euros) de prestations versées.

En 2007, EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour l'imputation et la génération d'actifs des régimes conformément à la norme IAS 19. Le 28 octobre 2007, des sociétés du Groupe EADS ont apporté un total de 500 millions d'euros en espèces et en valeurs mobilières à

titre de financement initial du DFC. En 2009, les sociétés du Groupe EADS n'ont pas apporté leur contribution au DFC (2008 : 300 millions d'euros au total, en espèce). En 2010, des apports supplémentaires sont prévus. Les principales contributions ont été apportées aux régimes de retraite en Allemagne, d'un montant de 70 millions d'euros (2008 : 57 millions d'euros) et à ceux de BAE Systems au Royaume-Uni, d'un montant de 66 millions d'euros (2008 : 61 millions d'euros).

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des actifs de régimes de 6,5 % pour les pays de la zone euro.

En 2009, environ 47 % (en 2008 : environ 41 %) des actifs des régimes sont placés en titres participatifs. Les actifs restants du régime sont placés essentiellement en titres de créance et disponibilités.

## Provision constatée

(en millions d'€)	2009	2008	2007	2006	2005
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des actifs gérés <sup>(1)</sup>	5 139	4 442	4 542	5 751	5 128
Coûts non encore constatés pour services rendus	(49)	(55)	(25)	(4)	(4)
<b>Provision constatée au bilan</b>	<b>5 090</b>	<b>4 387</b>	<b>4 517</b>	<b>5 747</b>	<b>5 124</b>

(1) Écart entre les obligations de retraite à prestations définies et la juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actualisée, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié

pour l'exercice en cours et les exercices précédents. La provision inclut la capitalisation, diminuée de tous les coûts passés non constatés des prestations au titre des services rendus.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice (perte) avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Coûts pour services rendus	189	191	213
Charge d'intérêts	450	449	429
Rendement attendu des actifs gérés	(221)	(278)	(260)
Coût des services rendus	6	4	3
<b>Charge nette de retraite pour l'exercice</b>	<b>424</b>	<b>366</b>	<b>385</b>

Le rendement attendu des actifs des régimes de retraite au Royaume-Uni de BAE Systems est de - 111 millions d'euros (en 2008 : - 161 millions d'euros).

Les gains et les pertes actuariels, nets d'impôts différés, constatés en capitaux propres, ont évolué comme décrit ci-dessous :

#### Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres

(en millions d'€)	2009	2008	2007
Montant cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 546)	(1 200)	(1 808)
Constaté pendant l'exercice <sup>(1)</sup>	(585)	(346)	608
<b>Valeur cumulée au 31 décembre</b>	<b>(2 131)</b>	<b>(1 546)</b>	<b>(1 200)</b>
Actifs d'impôts différés au 31 décembre	368	259	226
<b>Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres, nets</b>	<b>(1 763)</b>	<b>(1 287)</b>	<b>(974)</b>

(1) Incluant en 2007 la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA qui est passé de 50 % en 2006 à 37,5 % (37 millions d'euros).

Les cotisations aux régimes de retraite publics ou privés, principalement en Allemagne et en France, doivent être considérées comme des régimes à cotisations définies. Le montant des cotisations versées en 2009 est de 605 millions d'euros.

## C) AUTRES PROVISIONS

Mouvements des provisions au cours de l'exercice :

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Dotations	Reclassements/ Changement au sein du groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour pertes sur contrats	2 198	2	106	1 966	75	(804)	(64)	3 479
Provisions pour charges sur contrats en cours	1 573	5	0	713	(59)	(531)	(108)	1 593
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	905	(26)	45	37	12	(21)	0	952
Provisions pour mesures de restructuration / retraites anticipées ou progressives	619	2	17	90	0	(138)	(162)	428
Provisions pour charges de personnel	430	0	0	233	(1)	(212)	(16)	434
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	372	0	21	113	(1)	(94)	0	411
Provisions pour garanties	191	0	0	97	6	(67)	(22)	205
Provisions pour litiges et réclamations	126	0	0	71	6	(11)	(5)	187
Mise au rebut d'actifs	95	0	0	3	0	0	0	98
Autres risques et charges	1 007	2	10	388	(69)	(231)	(180)	927
<b>Total</b>	<b>7 516</b>	<b>(15)</b>	<b>199</b>	<b>3 711</b>	<b>(31)</b>	<b>(2 109)</b>	<b>(557)</b>	<b>8 714</b>

1

2

3

4

5



Sommaire

La provision pour pertes à terminaison se rapporte principalement à Airbus Military en conjonction avec le programme A400M (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M ») et le programme A350 de la division Airbus Commercial.

Les dotations aux provisions pour charges sur contrats en cours concerne principalement les segments Défense & Sécurité et Eurocopter et correspond essentiellement aux tâches restant à réaliser sur des contrats à long terme.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, et conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions pour un montant de 295 millions d'euros (301 millions d'euros au 31 décembre 2008) et les risques liés à la garantie sur la valeur résiduelle

des actifs pour un montant de 657 millions d'euros (604 millions d'euros au 31 décembre 2008) correspondant à Airbus, Eurocopter et ATR (voir la Note 34 « Engagements hors bilan »).

Les provisions pour mesures de restructuration se rapportent principalement au programme Power8 d'Airbus pour la réduction des frais généraux.

Une partie des provisions pour charges de renégociation des contrats en lien avec le programme A350 a été reclassée en dettes.

De manière générale, les paramètres contractuels et techniques à considérer pour les provisions du secteur aérospatial étant relativement complexes, il existe des incertitudes quant aux échéances et aux montants des charges à prendre en compte.

## 27. Dettes financières

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS pour un montant de 421 millions USD portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 % (taux d'intérêt effectif de 5,1 %). EADS a émis trois obligations libellées en euros dans le cadre de son programme d'EMTN (programme d'Obligations à moyen terme en euros). La première émission d'un milliard d'euros, dont l'échéance finale est prévue pour 2010, est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,7 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,02 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt effectif de 5,6 %) qui, à la suite d'un swap courant 2005, est passé à un taux variable Euribor-3M + 1,72 %. La troisième émission d'un milliard d'euros en 2009, dont l'échéance finale est en

2016, est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,6 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,57 %. En outre, Airbus a reçu en 1999 une Note de Réinvestissement de la Deutsche Bank AG d'un montant de 800 millions USD, à un taux d'intérêt fixe de 9,88 % ; l'en-cours de la dette s'élève à 305 millions d'euros à fin 2009 (2008 : 372 millions d'euros).

EADS peut émettre des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois. Le volume émis au 31 décembre 2009 était de 0 million d'euros (2008 : 0 million d'euros). Le programme a été mis en place en 2003 prévoyant un volume maximum de 2 milliards d'euros.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des opérations de financement des ventes totalisant 733 millions d'euros (2008 : 836 millions d'euros), principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge de tiers extérieurs) s'élèvent à 652 millions d'euros (2008 : 737 millions d'euros).

Des dépôts bancaires au titre des transactions de financement des ventes d'avions, d'un montant de 306 millions d'euros et de 373 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2009 et 2008, ont fait l'objet d'une compensation avec les dettes financières relatives aux mêmes opérations.

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Obligations	1 500	1 527
dont part exigible à plus de cinq ans : 1 500 (31 décembre 2008 : 498)		
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	811	895
dont part exigible à plus de cinq ans : 182 (31 décembre 2008 : 591)		
Prêts	391	481
dont part exigible à plus de cinq ans : 154 (31 décembre 2008 : 312)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	165	143
dont part exigible à plus de cinq ans : 116 (31 décembre 2008 : 97)		
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>2 867</b>	<b>3 046</b>
Obligations	974	0
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	90	103
Prêts	205	197
Dettes au titre des contrats de location-financement	17	19
Autres	1 143	1 139
<b>Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)</b>	<b>2 429</b>	<b>1 458</b>
<b>Total</b>	<b>5 296</b>	<b>4 504</b>

Le poste « Autres » comprend les dettes financières liées aux coentreprises.

Au 31 décembre 2009, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2010	2 429
2011	189
2012	160
2013	134
2014	432
Années suivantes	1 952
<b>Total</b>	<b>5 296</b>

Au 31 décembre 2008, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2009	1 458
2010	1 169
2011	150
2012	119
2013	110
Années suivantes	1 498
<b>Total</b>	<b>4 504</b>



## 28. Autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Autres dettes financières non courantes</b>		
Dont avances remboursables de gouvernements européens	4 882	4 563
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	732	2 208
Autres	561	728
<b>Total</b>	<b>6 175</b>	<b>7 499</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>		
Dont avances remboursables de gouvernements européens	412	357
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	23	37
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	220	657
Autres	545	663
<b>Total</b>	<b>1 200</b>	<b>1 714</b>

L'augmentation des avances remboursables de gouvernements européens (y compris les financements relais) se rapporte pour l'essentiel aux charges des intérêts cumulés et aux acomptes reçus. Celle-ci a été partiellement compensée par les remboursements effectués. Pour plus de détails sur les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 12 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de

développement significatifs, les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes financières courantes / non courantes » au bilan, incluant les intérêts cumulés.

Parmi les « Autres dettes financières », 1 192 millions d'euros (2008 : 1 614 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 3 957 millions d'euros (2008 : 3 824 millions d'euros) à plus de cinq ans.

## 29. Autres dettes

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Autres dettes non courantes</b>		
Dont avances versées par les clients	8 579	8 843
Autres	512	64
<b>Total</b>	<b>9 091</b>	<b>8 907</b>
<b>Autres dettes courantes</b>		
Dont avances versées par les clients	21 271	17 802
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	582	585
Autres	1 694	1 581
<b>Total</b>	<b>23 547</b>	<b>19 968</b>

Parmi les « Autres dettes » 18 619 millions d'euros (2008 : 16 255 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 3 009 millions d'euros (2008 : 2 983 millions d'euros) à plus de cinq ans.

Les avances reçues en lien avec des contrats à long terme totalisent 8 167 millions d'euros (2008 : 5 230 millions d'euros), résultant essentiellement des divisions Astrium (3 038 millions d'euros), Airbus Military (2 626 millions d'euros) et Défense & Sécurité (2 209 millions d'euros).

## 30. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2009, les dettes fournisseurs d'un montant de 77 millions d'euros (29 millions d'euros au 31 décembre 2008) ont une échéance à plus d'un an.

## 31. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits constatés d'avance non courants	266	418
Produits constatés d'avance courants	880	822
<b>Total</b>	<b>1 146</b>	<b>1 240</b>

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des contrats de location simple (400 millions d'euros et 544 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement).

# 2.4 Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS

## 32. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2009, la situation de trésorerie d'EADS (figurant en trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) comprend un montant de 751 millions d'euros (666 millions d'euros et 602 millions

d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement), qui représente la part revenant à EADS de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de MBDA, déposés chez BAE Systems et Finmeccanica, qui sont disponibles sur demande.

Les tableaux ci-après détaillent les **acquisitions** (donnant lieu à des actifs et des passifs consolidés supplémentaires) de filiales, de coentreprises et d'activités :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Prix d'acquisition total	(21)	(335)	(12)
dont payé en argent comptant	(21)	(335)	(12)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises, coentreprises et activités	0	70	12
<b>Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie</b>	<b>(21)</b>	<b>(265)</b>	<b>0</b>

En 2009, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, dont le montant s'élève à - 21 millions d'euros comprend essentiellement l'acquisition de l'activité de systèmes sous-marins QinetiQ UK pour un montant de - 14 millions d'euros ainsi que les intérêts minoritaires supplémentaires acquis dans Spot Image pour un montant de - 7 millions d'euros.

En 2008, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, dont le montant s'élève à - 265 millions d'euros, comprend essentiellement l'acquisition de PlantCML pour un montant de - 233 millions d'euros, de Surrey Satellite Technology Limited (SSTL) pour - 55 millions d'euros, et de la participation supplémentaire de 41 % dans Spot Image pour +35 millions d'euros.

En 2007, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, d'un montant de 0 million d'euros, comprend essentiellement l'acquisition de GPT Special Project Management Ltd. (GPT).

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	90	0
Actifs financiers	0	1	0
Stocks	1	16	0
Créances clients	4	44	3
Autres actifs	0	22	1
Disponibilités	0	70	12
<b>Actif consolidé</b>	<b>5</b>	<b>243</b>	<b>16</b>
Provisions	(3)	(7)	(8)
Dettes fournisseurs	(1)	(34)	(1)
Dettes financières	0	(7)	0
Autres dettes	0	(92)	(4)
<b>Dettes</b>	<b>(4)</b>	<b>(140)</b>	<b>(13)</b>
<b>Juste valeur des actifs nets</b>	<b>1</b>	<b>103</b>	<b>3</b>
Écarts d'acquisition (préliminaires) liés aux acquisitions	14	259	9
Intérêts minoritaires / Consolidation des participations détenues avant l'acquisition	6	(27)	0
Moins la trésorerie propre des filiales acquises, coentreprises et activités	0	(70)	(12)
<b>Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie</b>	<b>21</b>	<b>265</b>	<b>0</b>

Les tableaux suivants détaillent les **cessions de filiales** (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Prix de vente total	15	9	28
dont reçu en argent comptant	15	9	28
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	(2)	(7)	1
<b>Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>29</b>

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2009, d'un montant de 13 millions d'euros est le résultat de la vente de 70 % de la participation dans Socata.

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2008, d'un montant de 2 millions d'euros est le résultat de la vente de Protac.

1

2

3

4

5



Sommaire

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2007 d'un montant de 29 millions d'euros comprend principalement les apports en nature de Naval Business (Hagenuk, activités en Allemagne et au Royaume-Uni) à Atlas, en échange d'une contrepartie financière de 28 millions d'euros, tandis qu'en échange EADS a augmenté sa participation dans Atlas Elektronik de 40 % à

49 %. Les acquisitions et les cessions d'éléments d'actif et de passif relativement à cette transaction sont présentés nettes dans le tableau ci-dessous. Les flux de trésorerie générés par les cessions, nets de liquidités, comprennent la vente d'Alkan, pour un montant de 10 millions d'euros, et de Barfield, pour un montant de - 9 millions d'euros.

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	(50)	(8)	17
Actifs financiers	0	0	(3)
Stocks	(78)	(1)	(5)
Créances clients	(26)	(3)	(19)
Autres actifs	(37)	0	(2)
Disponibilités	(2)	(7)	1
<b>Actif consolidé</b>	<b>(193)</b>	<b>(19)</b>	<b>(11)</b>
Provisions	26	4	(7)
Dettes fournisseurs	83	2	(5)
Dettes financières	26	0	8
Autres dettes	43	4	9
<b>Dettes</b>	<b>178</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>Valeur comptable de l'actif net</b>	<b>(15)</b>	<b>(9)</b>	<b>(6)</b>
Écarts d'acquisition provenant des cessions	0	0	(12)
Résultat provenant de la cession de filiales	0	0	(10)
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	2	7	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie</b>	<b>(13)</b>	<b>(2)</b>	<b>(29)</b>

Le flux de trésorerie généré par la vente du site d'Airbus à Laupheim en 2008 est égal à + 117 millions d'euros, donnant lieu à un gain de 1 million d'euros.

## 2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS

### 33. Litiges et réclamations

EADS est engagé de temps à autre dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrages dans le cours ordinaire de son activité ; les procédures les plus importantes sont décrites ci-dessous. Mises à part celles décrites ci-dessous, EADS n'a connaissance, pour la période couvrant au moins les douze

derniers mois, d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou dont l'entreprise serait menacée) qui serait susceptible d'avoir ou qui aurait eu dans un passé récent un effet important sur la situation financière ou la rentabilité d'EADS et/ou du Groupe.

1

2

3

4

5



Sommaire

En 2005, un liquidateur représentant le véhicule financier GFAC (coentreprise entre Swissair et GATX) a intenté un procès à Airbus devant un tribunal de New York afin de récupérer 227 millions d'USD d'acomptes versés, avec les intérêts et les frais. Le procès a fait suite à la résiliation par Airbus d'un contrat d'achat avec GFAC en octobre 2001 pour 38 avions monocouloir et long courrier, dans le cadre de la faillite de Swissair. Le 6 février 2009, le juge s'est prononcé en faveur de GFAC. En mars 2009, GFAC a présenté ses arguments quant au montant du dommage présumé subi et déposé une demande d'enregistrement du jugement. En parallèle, Airbus a fait appel de la sentence de février 2009, dont l'audience s'est tenue devant la cour d'appel le 17 septembre 2009. La requête du demandeur ainsi que l'appel du défendeur sont, tous deux, en cours ; le risque étant qu'Airbus se voit, au final, exiger le paiement d'un montant égal aux versements avant livraison, augmenté des intérêts prévus par la loi comme dommages.

En 2006, un liquidateur représentant l'entité ad hoc Flightlease n° 7 (une filiale entièrement détenue par le Groupe Swissair en faillite) a intenté un procès à Airbus devant un tribunal de Paris afin de récupérer 319 millions USD d'acomptes versés, avec les intérêts et les frais. Le procès a fait suite à la résiliation par Airbus d'un contrat d'achat avec Flightlease n° 7 en octobre 2001, dans le contexte de la faillite de Swissair. Le 23 décembre 2009, Airbus S.A.S. a déposé un recours contre Flightlease n° 7 et a notifié sa maison-mère, Flightlease Holdings, d'être présente à la procédure en tant que garant de Flightlease n° 7.

Bien qu'EADS ne soit pas partie aux litiges de la Commission Européenne devant l'OMC, elle soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de la Convention sur le Commerce des Grands Avions Civils de 1992 entre l'Union Européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'OMC. Le même jour, l'Union Européenne a engagé une procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing. Le 31 mai 2005, les États-Unis et l'Union Européenne ont demandé chacun de leur côté la mise en place d'un panel. Lors de sa réunion du 20 juillet 2005, l'Organisme de Règlement des Litiges a mis en place ces panels. Entre novembre 2005 et ce jour, les parties ont déposé de nombreuses conclusions écrites et ont assisté à plusieurs auditions orales dans les deux affaires. Le 4 septembre 2009, un projet de rapport confidentiel à caractère non contraignant a été émis dans l'affaire déposée par les États-Unis. Les parties apportent actuellement des commentaires au projet, et une décision de première instance pourrait survenir au deuxième trimestre 2010. Un projet d'ordonnance dans l'affaire déposée par l'Union Européenne quant aux subventions versées à Boeing est prévu pour juin 2010. Le calendrier exact des étapes

ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné à ce qu'auront statué les panels, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne. À moins d'un accord entre les parties, qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, ce litige risque de durer plusieurs années.

L'Autorité française des marchés financiers (l'« AMF ») a ouvert en 2006 une enquête sur des infractions présumées à la réglementation des marchés financiers et des règles interdisant les délits d'initiés. Ces affaires sont liées, entre autres, aux retards annoncés en 2006 du programme A380. Le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'AMF a annoncé que des charges avaient été signifiées à l'encontre d'EADS et de certains de ses dirigeants, actuels et précédents, pour violation de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés. Le 22 juillet 2009, le Rapporteur de la Commission des Sanctions de l'AMF a émis un rapport relatif aux charges signifiées par l'AMF, contenant diverses recommandations à ladite Commission sur le fondement de ces charges. Suite aux auditions devant la Commission des Sanctions, qui se sont tenues entre le 23 et le 27 novembre 2009, la Commission des Sanctions, par une décision publiée le 17 décembre 2009, a rejeté l'intégralité des charges contre EADS et les autres personnes notifiées. La Commission des Sanctions a statué qu'EADS a respecté tous les devoirs d'information du marché applicables, notamment quant aux risques de retards affectant le programme A380 et son développement, et qu'il n'y a aucune infraction de délits d'initiés. Suite à des plaintes au pénal déposées par une association d'actionnaires et par un actionnaire à titre individuel (lesquelles incluent des demandes de dommages-intérêts au civil), un juge d'instruction français enquête toujours sur les mêmes faits.

En Allemagne, les procédures pénales concernant des soupçons de délits d'initiés n'ont fait état d'aucune violation et la majorité d'entre eux sont abandonnées. En Allemagne, en outre, plusieurs actionnaires ont engagé des poursuites civiles à l'encontre d'EADS depuis 2006, afin de récupérer leurs pertes financières présumées liées à l'annonce du retard dans le programme A380. Plusieurs demandeurs ont déposé des motions pour des « poursuites types », qui permettraient de regrouper la décision sur des questions de fait ou de droit communes à de nombreuses actions individuelles en matière de valeurs mobilières, avec des effets obligatoires pour l'ensemble desdites actions. Les actions en sont au stade préliminaire et les montants réclamés sont relativement faibles.

Le 12 juin 2008, deux actions en justice ont été engagées devant le Tribunal Fédéral de District du District Sud de New York ; l'une d'elles a fait depuis l'objet d'un abandon volontaire. L'action restante se veut une action de groupe engagée au nom de toutes les personnes physiques et morales résidant aux États-Unis qui ont acheté ou autrement acquis des actions ordinaires d'EADS entre le 27 juillet 2005 et le 9 mars 2007. Les défendeurs désignés sont EADS et quatre dirigeants

actuels ou anciens dirigeants d'EADS et d'Airbus. L'action vise à obtenir un montant non précisé au titre de dommages-intérêts, comprenant intérêts et honoraires d'avocats, pour des infractions présumées au droit boursier américain du fait des informations financières divulguées par EADS en 2005, 2006 et 2007 et des déclarations publiques faites au cours de cette même période au sujet des retards du programme A380. Les défendeurs ont déposé le 2 janvier 2009 des motions visant à faire rejeter la demande dans cette action. Le demandeur a signifié son opposition le 17 mars 2009 envers la demande de rejet ; le 23 avril 2009, les défendeurs ont déposé une réplique ; et le 30 avril 2009, le demandeur a fait une requête d'autorisation pour déposer une surréplique. Le 16 novembre 2009, le demandeur et les défendeurs ont déposé des dossiers supplémentaires pour appuyer leurs positions, qui ont été suivis par des plaidoiries relatives aux motions de rejet le 11 décembre 2009. Les motions de rejet des défendeurs sont en cours.

Le 9 septembre 2009 et le 4 décembre 2009, respectivement, deux différentes requêtes ont été déposées par les actionnaires institutionnels devant la Chambre des entreprises (*Ondernemingskamer*) de la Cour d'appel d'Amsterdam pour ouvrir une enquête sur la gestion et les activités d'EADS. Les demandeurs affirment dans leurs requêtes, qu'il existe des motifs sérieux pour remettre en question la bonne gestion d'EADS, concernant principalement les retards du programme A380 annoncés en 2006, ainsi que les informations y afférentes fournies au marché financier. Une audience sur les requêtes s'est tenue le 28 janvier 2010 devant le Tribunal de commerce ; la décision est toujours en attente.

Suite à une enquête menée par la police financière italienne (*Guardia di Finanza*), l'administration fiscale italienne détermine actuellement si Astrium doit des impôts, qui n'auraient pas été payés en Italie, en rapport avec ses relations contractuelles antérieures. En parallèle, le Procureur italien a décidé, fin décembre 2009, d'initier une procédure à l'encontre des représentants légaux d'Astrium relative au manquement de présentation de la déclaration d'impôts et à une tentative de fraude.

Le 10 novembre 2009, Airbus Military SL (AMSL) a signifié à Europrop International GmbH (EPI), le motoriste du programme des avions A400M, qu'il faisait l'objet de plusieurs réclamations contractuelles relatives au non-respect des Jalons 7, 8 et 9 de l'accord sur les moteurs, pour un montant s'élevant actuellement à environ 500 millions d'euros. Le 17 décembre 2009, les parties ont conclu un accord de statu quo, au titre duquel AMSL convient de ne poursuivre ses réclamations qu'à une date ultérieure. Le 8 février 2010, EPI a notifié AMSL de ses propres réclamations au titre de l'accord sur les moteurs, pour un montant s'élevant environ à 425 millions d'euros, et a demandé qu'AMSL conclue un accord de statu quo relatif auxdites réclamations. AMSL a refusé cette requête. Le 23 février 2010, EPI a fait parvenir une notification spécifiant son intention de demander un arbitrage et l'envoi d'une demande d'arbitrage à la Chambre de Commerce Internationale (ICC) ce même jour. AMSL a fait parvenir une notification d'annulation de l'accord de *statu quo* le 17 décembre 2009.

Concernant les règles et méthodes comptables d'EADS au sujet des provisions, EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés en cours d'examen ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels. Concernant le montant des provisions pour litiges et réclamations, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS — Note 26C Autres provisions »

## 34. Engagements hors bilan

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

**Financement des ventes** — Au regard de ses activités Airbus, Eurocopter et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus, Eurocopter et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de

sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque

lié au financement des avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés **au bilan** en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »). Au 31 décembre 2009, les pertes de valeur

cumulées correspondantes totalisent 70 millions d'euros (2008 : 52 millions d'euros) pour les contrats de location simple, 158 millions d'euros (2008 : 244 millions d'euros) pour les créances de prêts et de contrats de location-financement. Dans le cadre des provisions pour les risques liés au financement d'avions, 35 millions d'euros (2008 : 21 millions d'euros) ont été enregistrés (voir la Note 26C) « Autres provisions »).

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements **au titre des contrats de location simple** correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs.

Les loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié au 31 décembre 2009, comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2010	159
Après 2010 et au plus tard fin 2014	476
Après 2014	249
<b>Total</b>	<b>884</b>
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(468)
<b>Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)</b>	<b>416</b>

Les loyers nominaux futurs **au titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié au 31 décembre 2008, comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2009	170
Après 2009 et au plus tard fin 2013	532
Après 2013	383
<b>Total</b>	<b>1 085</b>
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(610)
<b>Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)</b>	<b>475</b>

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 884 millions d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 1 085 millions d'euros) résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants à la sous-location auprès des clients d'un montant de 616 millions d'euros (2008 : 767 millions d'euros). Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (468 millions d'euros et 610 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement) résulte des opérations ayant donné lieu à

une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 260 millions d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 280 millions d'euros) (voir la Note 26C) « Autres provisions »).

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le risque total consolidé **au bilan et hors bilan** au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présentent comme suit (Airbus, Eurocopter et ATR 50 %) :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Risque brut total	1 495	1 276
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(972)	(679)
<b>Risque net (entièrement provisionné)</b>	<b>523</b>	<b>597</b>

Détails des provisions / dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »)	70	52
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'avions et des contrats de location-financement (voir la Note 17 « Participations MEQ, autres investissements et actifs financiers non courants »)	158	244
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir la Note 26C « Autres provisions »)	35	21
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir la Note 26C « Autres provisions »)	260	280
<b>Total provisions / dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes</b>	<b>523</b>	<b>597</b>

**Garanties de valeur des actifs** — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus, Eurocopter et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. Le Groupe juge que les risques financiers associés à ces garanties sont sous contrôle. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours couvrent tout un éventail allant jusqu'en 2021. Si la valeur actualisée de la garantie fournie dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil est enregistrée en contrat de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles » et la Note 31 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre, 2009, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes, inférieure à la limite des 10 %, s'élève à 1 015 millions d'euros (2008 : 946 millions d'euros), à l'exclusion de 430 millions d'euros (2008 : 476 millions d'euros) quand le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement

provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 657 millions d'euros (2008 : 604 millions d'euros) (voir la Note 26C) « Autres provisions ». Cette provision couvre la différence estimée éventuelle entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

ATR, EADS et Finmeccanica sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis des tiers sans limitation. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Si **des engagements supplémentaires** visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus et d'ATR sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, à savoir au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne soient pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant de tels engagements requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.



1

2

3

4

5



Sommaire

**Autres engagements** — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne performance vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les loyers nominaux futurs (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location

simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 954 millions d'euros (2008 : 843 millions d'euros) au 31 décembre 2009 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2010	130
Après 2010 et au plus tard fin 2014	335
Après 2014	489
<b>Total</b>	<b>954</b>

Les échéances respectives au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2009	103
Après 2009 et au plus tard fin 2013	316
Après 2013	424
<b>Total</b>	<b>843</b>

## 35. Informations relatives aux instruments financiers

### A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers : i) risques du marché, notamment les risques de taux de change et les risques de taux d'intérêt, ii) risques de liquidité et iii) risques de crédit. Le programme de gestion du risque financier global d'EADS est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du groupe. Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés et dans une moindre mesure des engagements financiers non dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion du risque financier d'EADS est en général effectuée par le service trésorerie central du Siège principal d'EADS, dans le cadre de procédures approuvées par le Conseil d'administration ou par le Directeur financier. La responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place avec les divisions et unités opérationnelles du Groupe.

### Risque du marché

**Risque de change** — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des opérations réalisées à l'étranger sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en USD, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture englobe en grande partie des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des revenus d'EADS est exprimée en USD bien qu'une partie significative de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en livre sterling. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices sont affectés par les fluctuations du taux de change euro-USD. L'intention du Groupe étant de générer des profits uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des fluctuations de taux des devises

étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses profits.

À des fins d'information financière, EADS désigne la plupart du temps une part du total des flux de trésorerie fermes futurs comme position couverte pour couvrir le risque de change qu'elle prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la part désignée comme couverte, le retard ou l'annulation des transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact comptable sur l'opération de couverture. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, des options de devises étrangères, certains contrats à terme synthétiques et, dans une moindre mesure et chez Airbus, des engagements financiers non dérivés.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en USD. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut s'étendre jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net actuel en USD du début. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est inscrite au carnet de commande interne audité ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. En ce qui concerne ses activités non aéronautiques, EADS couvre les rentrées et les sorties en devises générées par les contrats de vente et d'achat de la même façon mais qui sont conclus pour des volumes inférieurs.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier. En outre, EADS couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

**Risque de taux d'intérêt** — Le Groupe utilise une approche de gestion bilancielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est

géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie, d'autres instruments du marché monétaire et des obligations. Pour ce portefeuille, EADS réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche des risques d'analyse de la valeur. EADS investit principalement dans des instruments à court terme afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille. La part de valeurs mobilières à risque restante est investie en obligations à court et à moyen terme. Les éventuelles couvertures de taux d'intérêt associées remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie.

**Risque de prix** — EADS investit dans une faible mesure en titres de participation, essentiellement pour des motifs opérationnels. Le Groupe estime donc que son exposition au risque d'actions est limitée.

**Sensibilité des risques du marché** — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque du marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers d'EADS est, entre autres indicateurs clé, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une période définie (période de détention) lors d'un mouvement défavorable du marché, et ce, avec un niveau de confiance défini. La VaR utilisée par EADS est fondée sur un niveau de confiance de 95 %, en supposant que la durée de détention soit de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR d'EADS inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme, swaps et options), ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes Intra-groupe qui affectent les bénéficiaires et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- une période de détention de 5 jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Cette hypothèse est estimée réaliste dans presque tous les cas, mais elle pourrait ne pas l'être dans des situations de non-liquidité grave des marchés pour une période prolongée ;
- un niveau de confiance de 95 pour cent ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de cinq pour cent que les pertes dépassent la VaR calculée ;

- l'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clé, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio risque-rendement. En outre, la politique d'investissement du Groupe définit, en résultat et en OCI, certaines limites de risque total pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers d'EADS au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

(en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR taux d'intérêt
<b>31 décembre 2009</b>				
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	908	–	908	115
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	84	45	49	26
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financement, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	35	–	9	34
Effet de corrélation	(101)	–	(93)	(14)
<b>Tous instruments financiers</b>	<b>926</b>	<b>45</b>	<b>873</b>	<b>161</b>
<b>31 décembre 2008</b>				
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	1 888	–	1 829	279
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	109	32	113	42
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	79	–	23	69
Effet de corrélation	(166)	–	(41)	(89)
<b>Tous instruments financiers</b>	<b>1 910</b>	<b>32</b>	<b>1 924</b>	<b>301</b>

La diminution de la VaR totale par rapport au 31 décembre 2008 est attribuée principalement à la diminution de la volatilité des marchés financiers après le pic de la crise fin 2008. EADS utilise ses instruments financiers dérivés presque exclusivement à des fins de couverture, ainsi que certains de ses engagements financiers non dérivés. À ce titre, les risques du marché respectifs de ces instruments de couverture sont – en fonction de l'efficacité réelle des couvertures – compensés par les risques du marché opposés correspondants

des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. La VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant de 908 millions d'euros (2008 : 1 888 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme.

En outre, EADS évalue également la VaR du risque de transaction à l'intérieur du Groupe qui prend naissance lorsque des entités du Groupe négocient des contrats dans une devise autre que leur devise fonctionnelle, affectant ainsi le résultat du groupe. Cependant, ces risques de change prennent naissance uniquement à l'intérieur d'EADS et sont compensés à 100 %, d'un point de vue économique, par les fluctuations de change correspondantes constatées dans un élément distinct des capitaux propres lors de la conversion de l'entité étrangère dans la devise fonctionnelle d'EADS. Au 31 décembre 2009 la VaR totale correspondante était de 113 millions d'euros (2008 : 263 millions d'euros).

### Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. EADS gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros et 3 milliards d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008, respectivement) en plus des encaissements de trésorerie

générés par son exploitation. Les actifs liquides comprennent généralement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de trésorerie et des conditions de marché, EADS émet des obligations et des effets de commerce. Dans le contexte de la crise financière actuelle, EADS privilégie toujours au sein de son portefeuille d'actifs, des instruments ayant un risque de contrepartie faible. Des fluctuations défavorables des marchés des capitaux du fait de la crise financière mondiale pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de centralisation quotidienne de la trésorerie. Ce processus permet à EADS de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales. De plus, la Direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie que devrait générer son exploitation, sur la base d'une prévision trimestrielle de fonds de roulement.

(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1 an – 2 ans	2 ans – 3 ans	3 ans – 4 ans	4 ans – 5 ans	Plus de 5 ans
<b>31 décembre 2009</b>								
Engagements financiers non dérivés	(14 642)	(15 624)	(11 137)	(382)	(329)	(365)	(725)	(2 686)
Engagements financiers dérivés	(952)	(894)	(216)	(275)	(213)	(85)	(59)	(46)
<b>Total</b>	<b>(15 594)</b>	<b>(16 518)</b>	<b>(11 353)</b>	<b>(657)</b>	<b>(542)</b>	<b>(450)</b>	<b>(784)</b>	<b>(2 732)</b>
<b>31 décembre 2008</b>								
Engagements financiers non dérivés	(13 756)	(14 898)	(9 954)	(1 477)	(315)	(270)	(226)	(2 656)
Engagements financiers dérivés	(2 865)	(2 333)	(517)	(355)	(499)	(438)	(173)	(351)
<b>Total</b>	<b>(16 621)</b>	<b>(17 231)</b>	<b>(10 471)</b>	<b>(1 832)</b>	<b>(814)</b>	<b>(708)</b>	<b>(399)</b>	<b>(3 007)</b>

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers d'EADS en fonction de leurs groupes d'échéances pertinents, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent au bilan d'EADS jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements liés à un engagement, par exemple les remboursements et les versements d'intérêts éventuels.

Les engagements financiers non dérivés comprennent les engagements de financement à leur coût amorti et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note 35B). En raison de leur nature spécifique, à savoir le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques, et de l'incertitude des dates de remboursement, les avances remboursables reçues de gouvernements européens ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Leur montant est de 5 294 millions d'euros (2008 : 4 920 millions d'euros).

### Risque de crédit

EADS est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service de trésorerie central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au niveau du groupe. Les contreparties pour les opérations sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la notation de crédit est excellente. Pour de telles opérations financières, EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites permet l'affectation des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées sur le minimum des

1

2

3

4

5



Sommaire

notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Au-delà des notations, le système de limite prend en compte les données fondamentales concernant les contreparties, la répartition par secteur et par échéances, ainsi que d'autres critères qualitatifs et quantitatifs tels que les indicateurs de risque de crédit. Le risque de crédit d'EADS est régulièrement réexaminé et les limites respectives sont régulièrement contrôlées et actualisées. En outre, EADS vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties considérées individuellement qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties seulement.

Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact des marchés du crédit sur ses performances. EADS a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances s'avèrent insatisfaisantes. Ces mesures visent à protéger EADS jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un

impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus Commercial et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement ou soit en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus Commercial et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs économiques qui reflètent les conditions adaptées du marché financier, et les hypothèses appropriées quant à la valeur future prévue de l'actif financé.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciés peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation en interne de la solvabilité des clients (compagnies aériennes, par exemple).

L'exposition maximum au risque de crédit de la part courante des autres actifs financiers non courants, des créances clients, des créances sur les sociétés liées, des prêts et autres actifs financiers inclus dans le poste « Autres actifs financiers courants » à la date de clôture de l'exercice est récapitulé ci-dessous :

(en millions d'€)	2009	2008
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées	5 253	5 002
Échéance non dépassée du fait de négociations et non dépréciées	18	31
Créances dépréciées à titre individuel	17	13
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	767	795
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	129	173
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	156	118
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	255	48
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 12 mois	328	277
<b>Total</b>	<b>6 923</b>	<b>6 457</b>

## B) VALEURS NETTES COMPTABLES ET JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du

caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers selon les catégories d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2009 et 2008, respectivement :

31 décembre 2009 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autre <sup>(3)</sup>	Total Instruments financiers	
	Détenu pour opérations de marché	Désigné		Valeur comptable	Juste valeur	Prix de revient amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif consolidé</b>			Juste valeur							
Autres investissements et autres actifs financiers non courants										
> dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	1 078	1 078	620	1 698	1 698
> dont à leur prix de revient	-	-	-	313	<sup>(1)</sup>	-	-	-	313	<sup>(1)</sup>
> dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	199	199	-	-	-	199	199
Part courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	96	96	134	230	230
Autres actifs financiers courants et non courants	175	-	2 105	-	-	1 370	1 370	-	3 650	3 650
Créances clients	-	-	-	-	-	5 587	5 587	-	5 587	5 587
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	604	-	7 451	7 451	-	-	-	8 055	8 055
Disponibilités	-	1 774	-	3 379	3 379	1 885	1 885	-	7 038	7 038
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>2 378</b>	<b>2 105</b>	<b>11 342</b>	<b>11 029</b>	<b>10 016</b>	<b>10 016</b>	<b>754</b>	<b>26 770</b>	<b>26 457</b>
<b>Dettes</b>			Juste valeur	Juste valeur en OCI	Au prix de revient	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(5 114)	(5 277)	(182)	(5 296)	(5 459)
Autres actifs financiers courants et non courants	(31)	-	(1 049)	-	-	(6 295)	(6 295) <sup>(2)</sup>	-	(7 375)	(7 375)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(8 217)	(8 217)	-	(8 217)	(8 217)
<b>Total</b>	<b>(31)</b>	<b>-</b>	<b>(1 049)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19 626)</b>	<b>(19 789)</b>	<b>(182)</b>	<b>(20 888)</b>	<b>(21 051)</b>

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 5 294 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances / dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

1

2

3

4

5



Sommaire

31 décembre 2008 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres <sup>(3)</sup>	Total instruments financiers	
	Détenu pour opérations de marché	Désigné		Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif consolidé</b>										
Autres investissements et autres actifs financiers non courants										
> dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	646	646	634	1 280	1 280
> dont à leur prix de revient	-	-	-	296	(1)	-	-	-	296	(1)
> dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	136	136	-	-	-	136	136
Part courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	109	109	68	177	177
Autres actifs financiers courants et non courants	649	-	2 257	-	-	1 201	1 201	-	4 107	4 107
Créances clients	-	-	-	-	-	5 267	5 267	-	5 267	5 267
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	729	-	6 223	6 223	-	-	-	6 952	6 952
Disponibilités	-	625	-	3 913	3 913	2 207	2 207	-	6 745	6 745
<b>Total</b>	<b>649</b>	<b>1 354</b>	<b>2 257</b>	<b>10 568</b>	<b>10 272</b>	<b>9 430</b>	<b>9 430</b>	<b>702</b>	<b>24 960</b>	<b>24 664</b>
<b>Dettes</b>										
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 342)	(4 497)	(162)	(4 504)	(4 659)
Autres actifs financiers courants et non courants	(322)	-	(2 857)	-	-	(6 034)	(6 034) <sup>(2)</sup>	-	(9 213)	(9 213)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(7 824)	(7 824)	-	(7 824)	(7 824)
<b>Total</b>	<b>(322)</b>	<b>-</b>	<b>(2 857)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(18 200)</b>	<b>(18 355)</b>	<b>(162)</b>	<b>(21 541)</b>	<b>(21 696)</b>

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 4 920 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances / dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs financiers et des dettes financières évalués à la juste valeur selon la hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur :

31 décembre 2009 (en millions d'€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur au titre des profits et des pertes	2 097	456	-	2 553
Instruments financiers dérivés des relations de couverture	-	2 105	-	2 105
Actifs financiers disponibles à la vente	7 401	3 628	-	11 029
<b>Total</b>	<b>9 498</b>	<b>6 189</b>	<b>-</b>	<b>15 687</b>
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Dettes financières évaluées à leur juste valeur au titre des profits et des pertes	-	(31)	-	(31)
Instruments financiers dérivés des relations de couverture	-	(921)	(128)	(1 049)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(952)</b>	<b>(128)</b>	<b>(1 080)</b>

La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (par exemple, les prix), ou indirectement (par exemple, les éléments dérivant de prix) ;

Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

**Actifs financiers et dettes financières** — D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cotations boursières observables ou à l'aide de techniques d'évaluation étayées par des cotations boursières observables.

En appliquant une technique d'évaluation, par exemple la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, les justes valeurs sont fondées sur des estimations. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces annexes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2009 et 2008, qui ne constituent pas nécessairement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers. Les autres placements non cotés sont évalués à leur prix de revient, car leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

**Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs** — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

**Valeurs mobilières de placement** — La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est déterminée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

**Contrats de devises et de taux d'intérêt** — La juste valeur de ces instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2009 et 2008. EADS a utilisé des méthodes d'évaluation classiques à l'aide de logiciels standard. L'évaluation est basée sur des données de marché librement accessibles en provenance de diverses sources et met en œuvre des méthodes classiques d'actualisation des flux de trésorerie. Pour les options, la formule Black-Scholes a été appliquée.

La juste valeur des **engagements de financement** au 31 décembre 2009 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs. Elle reflète également le taux d'intérêt tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus. La juste valeur des obligations EMTN a été estimée à l'aide des cotations des marchés.



Les types d'**actifs financiers** suivants détenus aux 31 décembre 2009 et 2008, respectivement, sont constatés à leur juste valeur en résultat :

(en millions d'€)	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2009	Juste valeur au 31 décembre 2009	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2008	Juste valeur au 31 décembre 2008
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
➤ Fonds communs de placement (cumulés)	2 097	2 096	1 074	1 076
➤ Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs	275	232	275	230
➤ Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés	50	49	50	48
<b>Total</b>	<b>2 422</b>	<b>2 378</b>	<b>1 399</b>	<b>1 354</b>

Les Fonds communs de placement cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré et leurs performances sont évaluées sur la base de leur juste valeur.

En outre, EADS investit dans des fonds communs de placement qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 2 445 millions d'euros (en 2008 : 1 787 millions d'euros).

Les placements en Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat.

EADS investit également dans des Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés ; il s'agit d'instruments hybrides, qui associent une obligation à coupon zéro et un instrument financier dérivé de taux d'intérêt incorporé. Puisqu'il fallait séparer ce dernier du contrat hôte, EADS a choisi de désigner l'instrument hybride tout entier à sa juste valeur en résultat.

1

2

3

4

5



Sommaire

## C) MONTANTS NOTIONNELS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne constituent pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2009 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
<b>Contrats de change :</b>									
Contrats de vente à terme nets	10 581	8 796	7 488	6 095	3 282	2 251	38	0	<b>38 531</b>
Achats d'options de vente (put) en USD	795	708	0	0	0	0	0	0	<b>1 503</b>
Contrats à terme en USD structurés :									
> Achats d'options d'achat (call) en USD	893	1 412	1 370	0	0	0	0	0	<b>3 675</b>
> Achats d'options de vente (put) en USD	893	1 412	1 370	0	0	0	0	0	<b>3 675</b>
> Ventes d'options d'achat (call) en USD	893	1 412	1 370	0	0	0	0	0	<b>3 675</b>
Contrats de swap de change	3 809	24	35	130	225	0	0	0	<b>4 223</b>

Exercice clos le 31 décembre 2008 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
<b>Contrats de change :</b>									
Contrats de vente (achat) à terme nets	9 695	9 869	6 275	4 774	3 212	1 546	1 044	(44)	<b>36 371</b>
Achats d'options de vente (put) en USD	1	2 515	3 162	790	0	0	0	0	<b>6 468</b>
Contrats à terme en USD structurés :									
> Achats d'options d'achat (call) en USD	1 504	924	1 462	1 418	0	0	0	0	<b>5 308</b>
> Achats d'options de vente (put) en USD	1 504	924	1 462	1 418	0	0	0	0	<b>5 308</b>
> Ventes d'options d'achat (call) en USD	1 504	924	1 462	1 418	0	0	0	0	<b>5 308</b>
Contrats de swap de change	4 793	0	25	35	130	225	0	0	<b>5 208</b>

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2009 (en millions d'€)	Durée résiduelle										Total
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>	1 447	400	130	437	372	34	1 000	0	1 288	1 289	<b>6 397</b>

Exercice clos le 31 décembre 2008 (en millions d'€)	Durée résiduelle							Total
	2009	2010	2011	2012	2013 - 17	2018	2019	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>	753	1 792	277	170	0	1 235	1 224	<b>5 451</b>

## D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2009 et 2008 :

31 décembre 2009			
Taux d'intérêt (en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	0,93	0,63	0,95
1 an	1,21	0,98	1,59
5 ans	2,81	2,96	3,42
10 ans	3,60	3,95	4,13

31 décembre 2008			
Taux d'intérêt (en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,98	1,88	2,75
1 an	3,05	2,22	2,86
5 ans	3,23	2,07	3,17
10 ans	3,74	2,50	3,48

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2009 et 2008 se présente comme suit :

(en millions d'€)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total
<b>1er janvier 2008</b>	<b>3 551</b>	<b>2</b>	<b>3 553</b>
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	(2 050)	(1)	(2 051)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 684)	0	(1 684)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(3 734)	(1)	(3 735)
<b>31 décembre 2008 / 1er janvier 2009</b>	<b>(183)</b>	<b>1</b>	<b>(182)</b>
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	2 015	0	2 015
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 003)	0	(1 003)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	1 012	0	1 012
<b>31 décembre 2009</b>	<b>829</b>	<b>1</b>	<b>830</b>

Pour l'exercice 2009, un montant de 1 456 millions d'euros a été retiré des capitaux propres et a principalement été inclus aux produits résultant de couvertures de flux de trésorerie arrivées à échéance.

Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Actif	Dettes	Actif	Dettes
Contrats de change – Couvertures de flux de trésorerie	2 016	(811)	2 256	(2 469)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	130	(28)	323	(230)
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de juste valeur	89	(110)	1	(74)
Contrats de taux d'intérêt – non désignés dans une relation de couverture	0	0	0	(3)
Dérivés de devises étrangères incorporés	9	(3)	3	(89)
<b>Total</b>	<b>2 244</b>	<b>(952)</b>	<b>2 583</b>	<b>(2 865)</b>

Au 31 décembre 2009, le Groupe a mis en place des contrats de swap de taux d'intérêt dont les montants notionnels totalisaient 2 500 millions d'euros (au 31 décembre 2008 : 1 500 millions d'euros). Ces swaps sont utilisés pour couvrir le risque de fluctuations de la juste valeur de ses obligations EMTN (voir la Note 27 « Dettes financières »). La juste valeur du bénéfice sur les swaps de taux d'intérêt, qui est de 15 millions d'euros (2008 : 68 millions d'euros), a été constatée en résultat financier et en contrepartie d'une réduction équivalente des obligations EMTN.

Les instruments financiers dérivés non désignés comme relevant d'une comptabilité de couverture sont classés en actifs courants ou en dettes courantes. La juste valeur intégrale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée en actif

non courant ou en dette non courante si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif courant ou en dette courante si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois, ceci en cas de production en série. En cas de production à long terme, un instrument financier dérivé de couverture est classé non courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert dépasse le cycle d'exploitation normal d'EADS, tandis qu'il est classé courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert s'inscrit dans le cycle d'exploitation normal d'EADS.

Aucune inefficacité significative résultant d'une relation de couverture n'a été déterminée.

## E) GAINS OU PERTES NETS

Gains (ou pertes) nets d'EADS constatés en résultat en 2009 et en 2008, respectivement :

(en millions d'€)	2009	2008
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
➤ Détenus pour opérations de marché	(100)	(149)
➤ Désignés lors de leur constatation initiale	12	64
Actifs financiers disponibles à la vente :		
➤ Résultat avant impôt retranché du poste « AOCI » et constaté en résultat	0	6
Prêts et créances	(179)	(160)
Dettes financières évaluées à leur coût amorti	83	79

Les produits d'intérêts sur les actifs financiers ou les dettes financières sont inclus dans les gains et les pertes nets constatés en résultat.

Les gains et les pertes nets sur les prêts et les créances comprennent, entre autres, les résultats des ajustements de change sur les opérations réalisées à l'étranger et les pertes de valeurs.

Les gains et les pertes nets ci-dessous sont constatés directement en capitaux propres en 2009 et en 2008 :

(en millions d'€)	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente :		
➤ Gains (et pertes) nets non réalisés constatés directement en OCI	162	6

## F) TOTAL DES PRODUITS / (CHARGES) D'INTÉRÊTS

En 2009, le total des produits d'intérêts des actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat sont de 344 millions d'euros. Pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à leur juste valeur en résultat, - 503 millions d'euros correspondent au total des charges d'intérêts. Ces deux montants sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## G) PERTES DE VALEUR

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en profits et pertes en 2009 et 2008, sont respectivement :

(en millions d'€)	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente	(12)	(23)
Prêts et créances	(76)	(114)
Autres <sup>(1)</sup>	(3)	(36)
<b>Total</b>	<b>(91)</b>	<b>(173)</b>

(1) Concerne les créances au titre des contrats de location-financement.

## 36. Paiements en actions

### A) PLANS DE STOCK-OPTIONS (SOP) ET PLANS DE REMUNERATION À LONG TERME (« LTIP »)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans de stock-options en 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour tous les Plans de stock-options d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

À ses réunions des 13 novembre 2009 et 2008, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée sous forme d'actions, mais correspond à un plan soldé en espèces conformément à la norme IFRS 2.

En 2009, des charges de rémunérations pour les plans de stock-options et de rémunération à long terme ont été constatées pour un montant de 35 millions d'euros (en 2008 : 22 millions d'euros).

La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous (plan LTIP 2009) :

(en €) (par unité attribuée)	Juste valeur des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence à solder en espèces
Mai 2013	13,68
Novembre 2013	13,62
Mai 2014	13,56
Novembre 2014	13,51

Au 31 décembre 2009, des provisions d'un montant de 27 millions d'euros, relatives au LTIP ont été constatées.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence (2009) est fixée par contrat (voir dans la description de la « onzième tranche »). L'évaluation est fondée sur le prix de l'action à la date de clôture de l'exercice (14,09 euros au 31 décembre 2009) et prend également en compte la valeur actualisée des paiements de dividendes escomptés.

Les principaux paramètres suivants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des stock-options attribuées :

### Paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black-Scholes

	SOP 2006
Prix de l'action (en €)	25,34
Prix d'exercice (en €)	25,65 <sup>(1)</sup>
Taux d'intérêt sans risque (%) <sup>(2)</sup>	4,13
Volatilité prévue (%)	30,7
Durée de vie estimée (années)	5,5

(1) Le prix d'exercice des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence est de 0 euro.

(2) Le taux d'intérêt sans risque est basé sur une courbe de rendement de coupons à taux zéro qui reflète les durées de vie respectives (en années) des options.

EADS utilise les volatilités historiques du prix de son action comme indicateur pour estimer la volatilité des stock-options qu'elle attribue. Pour savoir si ces volatilités historiques constituent une approximation suffisante des volatilités futures prévues, on les compare aux volatilités implicites des options d'EADS, qui sont négociées sur le marché à partir de la date d'attribution. Ces options ont normalement une durée de vie plus brève, inférieure ou égale à deux ans. Lorsqu'il n'y a que des différences mineures entre les volatilités historiques et les volatilités implicites, EADS utilise les volatilités historiques

comme paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes (se référer à la Note 2 « Récapitulatif des principales règles comptables »). Aux fins de l'évaluation, les critères de performance sont considérés comme remplis.

La durée de vie estimée de l'option, soit 5,5 ans (en 2006 et 2005), est fondée sur l'expérience historique et incorpore l'effet des levées précoces.

Les principales caractéristiques des options, des actions ainsi que des unités soumises à conditions au 31 décembre 2009 sont récapitulées dans les différents tableaux ci-dessous :

	Première tranche	Deuxième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000
Nombre d'options en solde	1 451 720	30 000
Nombre total de salariés éligibles	850	34
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	8 juillet 2010	8 juillet 2010
Droit de conversion	Une option pour une action	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	20,90 €	20,90 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 892 020	188 000

	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options attribuées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options en solde	3 299 659	2 459 276
Nombre total de salariés éligibles	1 650	1 562
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	12 juillet 2011	8 août 2012
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 492 831	4 305 066
	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en solde	4 615 853	6 016 706
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 % <sup>(1)</sup>
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 517 623	2 400

(1) En ce qui concerne la sixième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.

1

2

3

4

5



Sommaire

## Septième tranche

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées	7 981 760
Nombre d'options en solde	6 245 431
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.
Date d'expiration	8 décembre 2015
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 % <sup>(1)</sup>
Prix d'exercice	33,91 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

(1) En ce qui concerne la septième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2008.

## Huitième tranche

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	4 mai 2006	
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	18 décembre 2006	
<b>Plan de stock-options</b>		
Nombre d'options attribuées	1 747 500	
Nombre d'options en solde	1 667 000	
Nombre total de bénéficiaires éligibles	221	
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	16 décembre 2016	
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	
Prix d'exercice	25,65 €	
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	0	
<b>Plan d'actions soumises à conditions</b>		
	<b>Plan d'actions (conditions de performance)</b>	<b>Plan d'actions (conditions de présence)</b>
Nombre d'actions attribuées	1 344 625	391 300
Nombre d'actions en circulation	1 283 000	376 850
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 637
Date d'acquisition	Les actions soumises à conditions ne seront acquises que si les critères de performance sont satisfaits et si le salarié est encore employé au sein du Groupe EADS à la fin de la période d'acquisition. Elles prendront fin à la date de publication des résultats annuels pour 2009, attendus pour mars 2010.	
Nombre d'actions acquises	3 500	175



**Neuvième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	7 décembre 2007	
	<b>Plan d'unités soumises à conditions</b>	
	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	1 693 940	506 060
Nombre d'unités en solde	1 634 100	493 320
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 617
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.</p> <p>Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 25 % prévus en mai 2011 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en novembre 2011 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en mai 2012 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en novembre 2012.</li> </ul>	
Nombre d'unités acquises	2 520	0

**Dixième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	13 novembre 2008	
	<b>Plan d'unités soumises à conditions</b>	
	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	2 192 740	801 860
Nombre d'unités en solde	2 170 340	795 380
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 684
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.</p> <p>Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 25 % prévus en mai 2012 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en novembre 2012 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en mai 2013 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en novembre 2013.</li> </ul>	
Nombre d'unités acquises	1 120	0

**Onzième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	13 novembre 2009	
	<b>Plan d'unités soumises à conditions</b>	
	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	2 697 740	928 660
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 749
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.</p> <p>Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 25 % prévus en mai 2013 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en novembre 2013 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en mai 2014 ;</li> <li>➤ 25 % prévus en novembre 2014.</li> </ul>	

1

2

3

4

5



Sommaire

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre de stock-options, d'actions et d'unités :

Première & deuxième tranches	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2000	5 564 884	-	-	(189 484)	5 375 400
2001	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2002	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2003	-	5 375 400	-	(75 000)	5 300 400
2004	-	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900
2005	-	4 873 900	(2 208 169)	(121 000)	2 544 731
2006	-	2 544 731	(746 242)	(23 000)	1 775 489
2007	-	1 775 489	(35 109)	(37 000)	1 703 380
2008	-	1 703 380	-	(116 160)	1 587 220
2009	-	1 587 220	-	(105 500)	1 481 720

Troisième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
2006	-	5 288 723	(1 421 804)	(10 400)	3 856 519
2007	-	3 856 519	(2 000)	(81 350)	3 773 169
2008	-	3 773 169	-	(273 250)	3 499 919
2009	-	3 499 919	-	(200 260)	3 299 659

Quatrième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
2006	-	4 359 189	(1 443 498)	(3 775)	2 911 916
2007	-	2 911 916	(189 532)	(15 950)	2 706 434
2008	-	2 706 434	-	(159 313)	2 547 121
2009	-	2 547 121	-	(87 845)	2 459 276

Cinquième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
2006	-	6 493 005	(1 231 420)	(31 620)	5 229 965
2007	-	5 229 965	(386 878)	(24 214)	4 818 873
2008	-	4 818 873	(14 200)	(75 080)	4 729 593
2009	-	4 729 593	-	(113 740)	4 615 853

Sixième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
2006	-	7 699 060	(2 400)	(96 960)	7 599 700
2007	-	7 599 700	-	(1 358 714)	6 240 986
2008	-	6 240 986	-	(183 220)	6 057 766
2009	-	6 057 766	-	(41 060)	6 016 706

Septième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
2006	-	7 981 760	-	(74 160)	7 907 600
2007	-	7 907 600	-	(142 660)	7 764 940
2008	-	7 764 940	-	(1 469 989)	6 294 951
2009	-	6 294 951	-	(49 520)	6 245 431

Huitième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	
2006	1 747 500	-	-	-	1 747 500
2007	-	1 747 500	-	(5 500)	1 742 000
2008	-	1 742 000	-	(64 000)	1 678 000
2009	-	1 678 000	-	(11 000)	1 667 000

<b>Total options toutes tranches</b>	<b>46 436 354</b>	<b>-</b>	<b>(13 397 940)</b>	<b>(7 252 769)</b>	<b>25 785 645</b>
--------------------------------------	-------------------	----------	---------------------	--------------------	-------------------

Plan d'actions soumises à conditions 2006	Nombre d'actions				
	Actions attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Actions (conditions de performance) en 2006	1 344 625	-	-	-	1 344 625
Actions (conditions de performance) en 2007	-	1 344 625	(875)	(15 375)	1 328 375
Actions (conditions de performance) en 2008	-	1 328 375	(875)	(36 125)	1 291 375
Actions (conditions de performance) en 2009	-	1 291 375	(1 750)	(6 625)	1 283 000
Actions (condition de présence) en 2006	391 300	-	-	-	391 300
Actions (condition de présence) en 2007	-	391 300	-	(4 550)	386 750
Actions (condition de présence) en 2008	-	386 750	-	(8 275)	378 475
Actions (condition de présence) en 2009	-	378 475	(175)	(1 450)	376 850
<b>Total actions</b>	<b>1 735 925</b>	<b>1 669 850</b>	<b>(3 675)</b>	<b>(72 400)</b>	<b>1 659 850</b>

Neuvième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2007	1 693 940	-	-	-	1 693 940
Unités (soumises à condition de performance) en 2008	-	1 693 940	(1 680)	(38 760)	1 653 500
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	-	1 653 500	(840)	(18 560)	1 634 100
Unités (soumises à condition de présence) en 2007	506 060	-	-	-	506 060
Unités (soumises à condition de présence) en 2008	-	506 060	-	(9 800)	496 260
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	-	496 260	-	(2 940)	493 320
<b>Total unités</b>	<b>2 200 000</b>	<b>2 149 760</b>	<b>(2 520)</b>	<b>(70 060)</b>	<b>2 127 420</b>

Dixième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2008	2 192 740	-	-	-	2 192 740
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	-	2 192 740	(1 120)	(21 280)	2 170 340
Unités (soumises à condition de présence) en 2008	801 860	-	-	-	801 860
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	-	801 860	-	(6 480)	795 380
<b>Total unités</b>	<b>2 994 600</b>	<b>2 994 600</b>	<b>(1 120)</b>	<b>(27 760)</b>	<b>2 965 720</b>

Onzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	2 697 740	-	-	-	2 697 740
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	928 660	-	-	-	928 660
<b>Total unités</b>	<b>3 626 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 626 400</b>

**B) PLAN D'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS (ESOP)**

En 2009, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des huit autres plans qui ont été mis en place en 2008, 2007, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont chacun pu acquérir un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan ESOP 2009. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de 10,76 euros. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la bourse de Paris au cours des vingt jours

de bourse qui ont précédé le 19 novembre 2009, donnant ainsi un prix de souscription de 10,76 euros.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre leurs actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant souscrit la tranche A ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. EADS a émis et vendu 1 358 936 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro dans le cadre de ces deux tranches. Une charge de rémunération a été comptabilisée pour un montant de 4 millions d'euros (en 2008 : 6 millions d'euros) au titre du plan ESOP 2009.

**37. Transactions avec les parties liées**

**Parties liées** — Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2009 et 2008 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'État français, Daimler AG, le groupe Lagardère et SEPI (État espagnol). À l'exception des opérations avec l'État français et SEPI, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les transactions avec l'État français comprennent essentiellement les ventes réalisées par les divisions Eurocopter,

Astrium et Défense & Sécurité, pour des programmes tels que le Tigre, les missiles balistiques M51 / M45 et les missiles de croisière navals SCALP. Les transactions avec l'État espagnol comprennent principalement les ventes réalisées par les divisions Airbus Military et Défense & Sécurité, pour des programmes militaires. Pour ce qui concerne les États français et espagnol en tant que clients du programme A400M, se référer à la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M ». Les transactions avec les coentreprises concernent principalement le programme Eurofighter.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2009 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2009	Achats de biens et de service et autres charges en 2009	Créances exigibles au 31 décembre 2009	Dettes payables au 31 décembre 2009	Autres dettes / Prêts reçus au 31 décembre 2009 <sup>(1)</sup>
État français	1 173	1	1 342	3	2 329
État espagnol (SEPI)	94	0	107	0	764
Daimler AG	6	14	1	1	0
Groupe Lagardère	0	0	0	0	15
<b>Total transactions avec actionnaires</b>	<b>1 273</b>	<b>15</b>	<b>1 450</b>	<b>4</b>	<b>3 108</b>
<b>Total transactions avec coentreprises</b>	<b>1 858</b>	<b>24</b>	<b>745</b>	<b>0</b>	<b>1 431</b>
<b>Total transactions avec sociétés affiliées</b>	<b>1 171</b>	<b>1</b>	<b>327</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

Au 31 décembre 2009, EADS a accordé des garanties à l'État Espagnol pour un montant de 250 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 328 millions d'euros au groupe Air Tanker au Royaume-Uni.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2008 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2008	Achats de biens et de service et autres charges en 2008	Créances exigibles au 31 décembre 2008	Dettes payables au 31 décembre 2008	Autres dettes / Prêts reçus au 31 décembre 2008 <sup>(1)</sup>
État français	1 085	2	1 195	3	2 094
État espagnol (SEPI)	198	0	49	0	812
Daimler AG	7	19	1	0	0
Groupe Lagardère	0	0	0	2	15
<b>Total transactions avec actionnaires</b>	<b>1 290</b>	<b>21</b>	<b>1 245</b>	<b>5</b>	<b>2 921</b>
<b>Total transactions avec coentreprises</b>	<b>1 566</b>	<b>24</b>	<b>629</b>	<b>27</b>	<b>1 399</b>
<b>Total transactions avec sociétés affiliées</b>	<b>987</b>	<b>8</b>	<b>388</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

Au 31 décembre 2008, EADS a accordé des garanties à l'État espagnol pour un montant de 331 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 291 millions

d'euros au groupe Air Tanker au Royaume-Uni. En 2007, le groupe Lagardère et l'État français ont remboursé à EADS les dividendes reçus au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 29 millions d'euros, à titre de prêt sans intérêt.

**Rémunération** — La rémunération annuelle et les coûts relatifs pour l'ensemble des dirigeants du groupe, autrement dit, les Administrateurs non exécutifs, les Administrateurs exécutifs et les autres Membres du Comité exécutif, sont récapitulés ci-dessous :

2009 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Régime de retraite	
		Engagements à prestations définies <sup>(1)</sup>	Charges de retraite <sup>(2)</sup>
Administrateurs non exécutifs <sup>(3)</sup>	1,4	-	-
Administrateurs exécutifs <sup>(4)</sup>	2,0	1,8	0,7
Autres Membres du Comité exécutif <sup>(5)</sup>	12,8	23,3	2,9

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2009.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2009.

(4) Le Président exécutif était le seul Administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2009.

(5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2009, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe de EADS N.V.

2008 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Régime de retraite	
		Engagements à prestations définies <sup>(1)</sup>	Charges de retraite <sup>(2)</sup>
Administrateurs non exécutifs <sup>(3)(6)</sup>	1,2	-	-
Administrateurs exécutifs <sup>(4)</sup>	0,9	1,4	0,6
Autres Membres du Comité exécutif <sup>(5)</sup>	15,4	23,1	1,9

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2008.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2008.

(4) Le Président exécutif était le seul Administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2008. Sur demande du Président exécutif, le paiement variable a été annulé.

(5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2008, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe de EADS N.V.

(6) Dans les États financiers de 2008, les charges de rémunération des Administrateurs non exécutifs reflètent le montant versé en 2008 pour la période comptable 2007.

En outre, les unités soumises à conditions de performance attribuées en 2009 au Président exécutif et aux autres membres du Comité exécutif sont au nombre de 393 000.

Les montants détaillés ci-dessus ne comprennent pas les indemnités de départ, ni le coût estimé des différents instruments des plans de rémunération à long terme accordés aux Membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des Administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires – Note 11 : Rémunération ».

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un de ses Administrateurs, anciens administrateurs ou Membres du Comité exécutif.

Les Membres du Comité exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite d'une décision de la société. Les contrats de travail conclus pour une durée indéterminée prévoient une indemnité maximum représentant 24 mois de salaire cible annuel total.

Le Conseil d'administration a toutefois décidé de réduire l'indemnité de départ maximum de 24 mois à 18 mois du salaire cible annuel total.

Cette nouvelle règle s'applique aux Membres du Comité exécutif à compter du renouvellement de leurs contrats de travail.

Une telle indemnité pourrait être réduite au prorata ou même ne pas être applicable, en fonction de l'âge et de la date de départ en retraite.

Dans le cadre du LTIP 2009, le Président exécutif, ainsi que les membres du Comité exécutif devront détenir des actions d'EADS égales à 20 % minimum du nombre d'unités acquises jusqu'à la fin de leurs mandats.

Les Membres du Comité exécutif ont également le droit de bénéficier d'un véhicule de fonction.

## 38. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe dans des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-dessous représentent la part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits et des charges des principales coentreprises (MBDA, Atlas et ATR) revenant au Groupe, au total :

(en millions d'€)	2009	2008
Actifs non courants	588	667
Actifs courants	3 013	3 051
Passifs non courants	473	446
Dettes courantes	2 628	2 702
Chiffre d'affaires	1 645	1 652
Bénéfice net de l'exercice	95	145

## 39. Résultat par action

**Résultat de base par action** — Cette donnée se calcule en divisant le bénéfice net / (la perte nette) attribuable aux actionnaires de la société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2009	2008	2007
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	(763) M €	1 572 M €	(446) M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	809 698 631	806 978 801	803 128 221
Bénéfice net / (Perte nette) de base par action	(0,94) €	1,95 €	(0,56) €

**Résultat dilué par action** — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont les stock-options, ainsi que les actions soumises à conditions de performance et les actions soumises à condition de présence, attribuées dans le cadre de la 8<sup>e</sup> tranche. En 2009 et 2008, le prix moyen de l'action EADS n'a pas dépassé le prix de levée des stock-options dans le cadre d'aucun plan de stock-options

(en 2007 : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> plans de stock-options). De ce fait, aucun action afférente à des stock-options (2008 : aucune ; 2007 : 2 420 180 actions) n'a été prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action. Puisque le prix moyen de l'action EADS au cours de l'année 2009 était supérieur au prix des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence, 1 491 482 actions soumises à conditions de performance et actions soumises à condition de présence (en 2008 : 618 141 actions ; en 2007 : aucune) ont été prises en compte dans le calcul.

	2009	2008	2007
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	(763) M €	(1 572) M €	(446) M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	811 190 113	807 596 942	805 548 401
Bénéfice net / (Perte nette) par action diluée(e)	(0,94) €	1,95 €	(0,55) €

## 40. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2009 était de 119 506 salariés par rapport à 118 349 au 31 décembre 2008.

## 41. Événements postérieurs à la clôture

En février 2010, EADS a ouvert des négociations pour augmenter la participation d'Airbus dans DASELL Cabin Interior GmbH / Allemagne, un fabricant, de taille moyenne, d'aménagement intérieur et d'équipements sanitaires, à 100 % et pour revendre cet équipementier aérospatial, par la suite, à un investisseur industriel. Ces négociations interliées n'étaient pas finalisées à la date d'autorisation de publication de ces États financiers consolidés par le Conseil d'administration d'EADS.

Le 5 mars 2010, les Nations clientes et EADS ont conclu un accord principal relatif à l'avion de transport militaire A400M, avec l'intention d'amender le contrat d'origine

en conséquence dans les semaines à venir. Se référer à la Note 3. « Comptabilisation du programme A400M » pour plus de détails.

Sur évaluation de la demande de proposition de remplacement de l'US Air Force Tanker, Northrop Grumman a décidé de ne pas soumettre d'offre au Département de défense américain pour le programme KC-X en mars 2010. EADS, en tant que partenaire de Northrop Grumman accepte cette décision.

Ces États financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 8 mars 2010.



## 2.6 Annexe « Information sur le périmètre de consolidation »

	2009	%	2008	%	Société	Siège
<b>Airbus</b>						
	F	100,00	F	100,00	AD Grundstücksgesellschaft GmbH	Pöcking (Allemagne)
	F	100,00			Aerolia S.A.S.	France
	F	100,00	F	100,00	AFS Cayman 11 Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Airbus (TIANJIN) Delivery Center Ltd.	Tianjin (Chine)
	F	51,00	P	51,00	Airbus (TIANJIN) Final Assembly Company Ltd.	Tianjin (Chine)
	F	51,00	P	51,00	Airbus (TIANJIN) Jigs & Tools Company Ltd.	Tianjin (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus China Ltd.	Hong Kong (Chine)
	F	100,00			Airbus Corporate Jet Centre S.A.S. (ACJC)	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Finance Company Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Irlande
	E	50,00	P	50,00	Airbus Freighter Conversion GmbH	Dresde (Allemagne)
			F	100,00	Airbus Holding S.A.	France
	F	100,00	F	100,00	Airbus Invest	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Customer Services, Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Sales Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations GmbH (ex-Airbus Deutschland GmbH)	Hambourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations Ltd. (Airbus UK Ltd.)	Royaume-Uni
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.A.S. (ex-Airbus France S.A.S)	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations SL (ex-Airbus Espana SL)	Madrid (Espagne)
	F	100,00			Airbus Real Estate Premium AEROTEC Nord GmbH & Co. KG	Pöcking (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Sales Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	Avaio Ltd.	Île de Man
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Aerospace Ltd.	Irlande
	E	20,00	E	20,00	Aviateur Capital Ltd. (En : 2006 : Avion Capital Ltd.)	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Eastern Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur International Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Leasing Ltd.	Irlande
	F	100,00			CIMPA GmbH	Allemagne
	F	100,00			CIMPA Ltd.	Royaume-Uni
	F	100,00			CIMPA S.A.S.	France
	F	100,00	F	100,00	CTC GmbH	Stade (Allemagne)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.  
 Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.  
 Note \* : En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la société-mère est citée.

	2009	%	2008	%	Société	Siège
	F	100,00			EADS Real Estate Premium AEROTEC Augsburg GmbH & Co. KG	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00			Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
	E	30,00			OnAIR BV	Pays-Bas
	F	100,00			Premium AEROTEC GmbH	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Boulogne (France)
	F	100,00	F	100,00	Total Airline Service Company	Émirats arabes unis

### 26 structures ad hoc ont également été consolidées.

#### Airbus Military

	F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
	E	40,00	E	40,00	AirTanker Holdings Ltd.*	Londres (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc.	Chantilly / Virginie (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : EADS CASA Military Transport Aircraft)	Madrid (Espagne)
	F	77,21	F	77,21	EADS PZL « WARSZAWA-OKECIE » S.A.	Varsovie (Pologne)

#### Eurocopter

	F	100,00	F	100,00	AA military maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
	F	100,00	F	100,00	AA New Zealand Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	60,00	F	60,00	American Eurocopter LLC	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	EIP Holding Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
	F	100,00			Eurocopter di Mexico S.A.	Mexico D.F. (Mexique)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Training Services S.A.S	Marignane (France)
	F	85,66	F	85,66	Helibras - Helicópteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
	E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Korean Helicopter Development Support	Sacheon-si (Corée du Sud)

#### Defence & Security

	F	100,00	F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Apsys	Suresnes (France)
	E	16,20	E	16,20	Arbeitsgemeinschaft Marine Logistik	Brême (Allemagne)
	E	14,70	E	14,70	Atlas Defence Technology SDN.BHD	Kuala Lumpur (Malaisie)
	P	49,00			Atlas Elektronik Finland Oy	Helsinki (Finlande)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Pty Ltd.	St. Leonards (Australie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK (Holdings) Limited	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

Note \* : En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la société-mère est citée.

2009	%	2008	%	Société	Siège
P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographic Holdings PTY Limited	St. Leonards (Australie)
P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographics GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00	P	49,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
P	49,00			Atlas Maritime Security GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00			Atlas Naval Engineering Company	Kyungnam (Corée du Sud)
P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Systems Malaysia SDN.BHD.	Kuala Lumpur (Malaisie)
F	55,00	F	55,00	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
P	37,50	P	37,50	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
E	19,60	E	19,60	CybiCOM Atlas Defence (Pty) Ltd.	Umhlanga Rocks (Afrique du Sud)
F	100,00			Defence & Security Real Estate Ulm/ Unterschleißheim GmbH & Co. KG	Pöcking (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : Aviation Militaire)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Cognac Aviation Training Services	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Solutions Espana S.A.U.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited - Holding	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems S.A.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence and Security Saudi Ltd.	Riyadh Olaya District (Arabie Saoudite)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Defence Headquarter	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Deutschland GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Oy	Helsinki (Finlande)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	EADS System & Defence Electronics Belgium	Oostkamp (Belgique)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom México S.A. de CV	Mexico DF (Mexique)
E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft	Munich (Allemagne)
E	24,50	E	24,50	ET Marinesysteme GmbH	Wilhelmshaven (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzieltarstellung mbH	Hohn, (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Get Electronique S.A.	Castres (France)
E	45,00	E	45,00	Grintek Ewation (Pty) Ltd	Pretoria (Afrique du Sud)
P	49,00	P	49,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	IFR France S.A.	Blagnac (France)
P	37,50	P	37,50	LFK – Lenkflugkörperysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	M.P. 13	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Œuvre Système	Issy-les-Moulineaux (France)
		F	100,00	Matra Défense	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	Matra Électronique	La Croix Saint-Ouen (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.  
 Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.  
 Note \* : En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la société-mère est citée.

1

2

3

4

5



Sommaire

	2009	%	2008	%	Société	Siège
			F	100,00	Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
	E	49,00			Matrium GmbH	Munich (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	MBDA France	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Holding	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Inc.	Westlack, Californie (États-Unis d'Amérique)
	P	37,50			MBDA International	Stevenage, Herts (Royaume-Uni)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
	P	37,50	P	37,50	MBDA M S.A.	Châtillon-sur-Bagneux (France)
	P	37,50			MBDA Reinsurance Ltd.	Dublin (Irlande)
	P	37,50	P	37,50	MBDA S.A.S.	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Services	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury	Jersey (Royaume-Uni)
	P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage, Herts (Royaume-Uni)
	E	26,80	E	26,80	Patria Oyj	Helsinki (Finlande)
	F	80,00	F	80,00	Pentastar Holding	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	PlantCML	Temecula, Californie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Proj2	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Racal Instruments Group Ltd. UK	Wimborne, Dorset (Royaume-Uni)
	E	18,75	E	18,75	Roxel	Saint-Médard-en-Jalles (France)
	F	100,00	F	100,00	Sofrelog S.A.	Bozons (France)
	P	49,00	P	49,00	Sonartech Atlas Pty Ltd.	St. Leonards (Australie)
	P	25,13	P	25,13	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Test & Services France	Vélizy (France)
			F	100,00	TYX Corp.	Reston, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding*	Orsay (France)
	F	90,00	F	90,00	UTE CASA A.I.S.A.	Madrid (Espagne)
<b>Astrium</b>						
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH - Satellites	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH - Space Transportation	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Holding S.A.S.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. - Satellites	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. - Services	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. - Satellites	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. - Services	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. - Space Transportation	Les Mureaux (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	70,00	F	70,00	Axio-Net GmbH	Hanovre (Allemagne)
	F	53,00	F	44,57	Beijing Spot Image Co Ltd.	Beijing (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingeniería S.A. (CRISA)	Madrid (Espagne)
	F	99,99			DMC International Imaging Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

Note \* : En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la société-mère est citée.

	2009	%	2008	%	Société	Siège
	F	100,00	F	100,00	Dutch Space B.V.	Leyde (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium SL	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Space Services	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	GPT Special Project Management Limited	Riyad (Arabie Saoudite)
	E	25,58	E	20,73	I-Cubed (I3C)	Fort Collins, États-Unis d'Amérique
	F	100,00			Imass Holding Limited Group	Newcastle (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Imass Ltd.	Newcastle (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Southwood (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	74,90	F	74,90	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
	E	47,40	E	47,40	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
	F	100,00	F	100,00	Space Management & Servcies S.A.S.	Paris (France)
	F	67,44	F	56,72	Spot Asia Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
	F	96,34			Spot Image Brasil Servicos en Image	Sao Paulo (Brésil)
	F	96,34	F	81,03	Spot Image Corporation Inc.	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	96,34	F	81,03	Spot Image S.A.S.	Toulouse (France)
	F	96,34	F	81,03	Spot Imaging Services Pty Ltd.	Weston Creek (Australie)
	F	99,99			Surrey Satellite Investments Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
	F	99,99			Surrey Satellite Services Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
	F	99,99			Surrey Satellite Technology Holdings Inc.	Delaware (États-Unis d'Amérique)
	F	99,99	F	78,38	Surrey Satellite Technology Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
	F	99,99			Surrey Satellite Technology US LLC	Delaware (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
	F	49,13	F	40,95	Tokyo Spot Image	Tokyo (Japon)
<b>Autres activités</b>						
			P	50,00	Airbus Freighter Conversion GmbH	Dresde (Allemagne)
	P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support	Singapour (Singapour)
	P	50,00	P	50,00	ATR GIE	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR India Customer Support	Bangalore (Inde)
	P	50,00	P	50,00	ATR International SARL	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc.	Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)
	P	50,00	P	50,00	ATR Training Center SARL	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	50,10	F	50,10	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
	F	50,00	F	50,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
	F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Toulouse (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

Note \* : En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la société-mère est citée.

2009	%	2008	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	EADS North America Defense Security Systems Solutions Inc.	San Antonio, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Defense Test and Services, Inc.	Irvine, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Tankers, LLC	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS North America, Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS Seca S.A.	Le Bourget (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
F	100,00	F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)
E	30,00	F	100,00	Socata S.A.S.*	Louey (France)
F	100,00			TYX Corp.	Reston, Virginie (États-Unis d'Amérique)

#### 4 structures ad hoc ont également été consolidées.

##### Sièges

F	100,00	F	100,00	AL Objekt Taufkirchen Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG	Grünwald (Allemagne)
F	75,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
E	46,32	E	46,32	Dassault Aviation *	Paris (France)
F	99,12	F	99,12	Dornier GmbH – Zentrale	Friedrichshafen (Allemagne)
		F	100,00	EADS Airbus Holding S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
		F	100,00	EADS CASA S.A. Shared Service Center, Espagne	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Siège)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Zentrale	Munich (Allemagne)
		F	100,00	EADS Deutschland GmbH, Shared Service Center, Allemagne	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, Innovation Work	Munich (Allemagne)
		F	100,00	EADS Deutschland GmbH, LO - Liegenschaften OTN	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS France HQ	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS France Innovation Works (intégrée EADS HQ France)	Suresnes (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Management Service GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Holdings Inc.	Arlington (États-Unis d'Amérique)
F	99,12	F	99,12	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
		F	100,00	EADS Real Estate Objekt Nabern GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
F	100,00			EADS Real Estate Taufkirchen GmbH & Co. KG	Pullach (Allemagne)
F	100,00			EADS U.K. Ltd.	Londres (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holding Company	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Arlington (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			Matra Défense	Vélizy (France)
F	100,00			Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	OBRA Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	Grünwald (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	OOO « EADS »	Moscou (Russie)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

Note \* : En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la société-mère est citée.



1

2

3

4

5



Sommaire



# 3

## Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés (IFRS)

**(Traduction de la version anglaise, la seule faisant foi)**

Aux actionnaires d'EADS N.V. :

## Rapport sur les États financiers consolidés

Nous avons audité les États financiers consolidés de l'exercice 2009 ci-joints, qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2009, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé des produits et des charges constatés, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variations des capitaux propres de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables significatifs et d'autres notes annexes.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La préparation et la bonne présentation des États financiers consolidés préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et dans le respect du Chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, ainsi que la présentation du rapport du Conseil d'administration dans le respect du Chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Cette responsabilité recouvre la définition, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié pour une préparation et une bonne présentation des États financiers consolidés de la Société sans anomalies significatives, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Elle recouvre aussi le choix et la mise en œuvre de principes comptables adaptés, ainsi que la détermination des estimations comptables appropriées aux circonstances.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces lois requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la réalisation de procédures destinées à obtenir une documentation probante relative aux montants et aux informations contenues dans les États financiers consolidés. Les procédures retenues sont le fruit du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers de la Société, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société dans le cadre de la préparation et la bonne présentation de ses États financiers consolidés, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, sans pour autant être en mesure d'exprimer une opinion sur la fiabilité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Nous estimons que la documentation de notre audit est suffisante et constitue une base appropriée à l'expression de notre opinion.

### OPINION D'AUDIT

À notre avis, les États financiers consolidés établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS N.V. au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésoreries consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et au Chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

### PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion d'audit exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'ensemble des informations particulières communiquées par la Société au sein de ses notes annexes aux États financiers consolidés dans le cadre de la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M » portant sur les risques et incertitudes liés au programme A400M.

## Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées dans la section 5 de l'article 2:393 du Code Civil néerlandais, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les États financiers consolidés, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, le 8 mars 2010

Amsterdam, le 8 mars 2010

KPMG Accountants N.V.  
L.A. Blok

Ernst & Young Accountants L.L.P.  
F.A.L. van der Bruggen

1

2

3

4

5



Sommaire

# 4

## États financiers statutaires

Bilans statutaires 116

Comptes de résultats statutaires 117

## Bilans statutaires

Actif (en millions d'€)	Note	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers	2	9 578	9 575
Valeurs mobilières de placement	4	3 809	3 035
		<b>17 741</b>	<b>16 964</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances et autres actifs	3	4 383	5 398
Valeurs mobilières de placement	4	4 045	3 909
Disponibilités	4	5 377	5 321
		<b>13 805</b>	<b>14 628</b>
<b>Total Actif</b>		<b>31 546</b>	<b>31 592</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres <sup>(1)</sup></b>	5		
Capital social		816	815
Primes d'apport		7 683	7 836
Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI)		1 389	237
Réserves réglementées		3 116	3 379
Actions propres		(109)	(109)
Report à nouveau		(1 597)	(2 708)
Résultat de l'exercice		(763)	1 572
		<b>10 535</b>	<b>11 022</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières	6	322	332
Autres dettes	6	1 619	1 501
		<b>1 941</b>	<b>1 833</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Autres dettes	7	19 070	18 737
		<b>19 070</b>	<b>18 737</b>
<b>Total Passif</b>		<b>31 546</b>	<b>31 592</b>

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat net de l'exercice.

1

2

3

4

5



Sommaire



## Comptes de résultats statutaires

(en millions d'€)	Note	2009	2008
Résultats des participations		(953)	1 763
Autres (charges) / produits		190	(191)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	8	<b>(763)</b>	<b>1 572</b>

1

2

3

4

5



Sommaire



# 5

## Notes annexes aux États financiers statutaires

## Table des matières

1. Règles de présentation	121	<b>Informations supplémentaires</b>	<b>130</b>
2. Actifs non courants	122		
3. Créances et autres actifs	122	Rapport des Auditeurs	130
4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	123		
5. Capitaux propres	123	<b>Autres informations supplémentaires</b>	<b>131</b>
6. Passifs non courants	124	1. Affectation du résultat	131
7. Autres dettes courantes	124	2. Événements postérieurs à la clôture	131
8. Résultat net de l'exercice	124		
9. Instruments financiers	125		
10. Engagements hors bilan	125		
11. Rémunérations	125		
12. Effectif	128		
13. Transactions avec les parties liées	128		
14. Honoraires des Auditeurs	129		

1

2

3

4

5



Sommaire

## 1. Règles de présentation

### 1.1 GÉNÉRALITÉS

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les États financiers de la Société font partie intégrante des États financiers 2009 d'EADS N.V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux États financiers consolidés, s'applique aussi aux États financiers de la société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le compte de résultat de la Société est présenté sous forme synthétique.

### 1.2 PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ET DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2:362 (8) du Code Civil néerlandais pour déterminer les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat nécessaires à l'arrêté des États financiers de la société. Depuis 2005, le Code Civil

néerlandais autorise que les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat (ci-après dénommés principes de comptabilisation et d'évaluation) des États financiers d'EADS N.V. soient les mêmes que ceux appliqués dans les États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes comptables fixées par l'IASB (« *International Accounting Standards Board* ») et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 sur les États financiers consolidés pour une description des principes comptables retenus.

Les participations au sein desquelles EADS N.V., y compris les filiales, exerce une influence notable sont consolidées sur la base de la valeur de l'actif net.

Le résultat des participations dans le compte de résultat correspond à la quote-part d'EADS N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves légales tant qu'EADS N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de tels résultats.

## 2. Actifs non courants

Les prix de revient des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2009 s'élèvent à 5 676 millions d'euros (2008 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2008 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers non courants s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Filiales	Participations	Prêts	Total
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>8 238</b>	<b>79</b>	<b>1 258</b>	<b>9 575</b>
Acquisitions	520		471	991
Diminutions			(83)	(83)
SOP / ESOP	19			19
Résultats nets des participations	(957)	4		(953)
Gains / (pertes) actuariels IAS 19	(480)			(480)
Dividendes perçus	(289)			(289)
Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements	754	44		798
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>7 805</b>	<b>127</b>	<b>1 646</b>	<b>9 578</b>

Les investissements dans les filiales sont inclus dans les États financiers sur la base de la valeur des actifs nets et en accord avec les principes comptables des États financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les instruments financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur, et les participations dans des entreprises associées comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

La « Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont listées dans l'annexe aux États financiers consolidés intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Un montant de 16 millions d'euros de prêts présente une maturité comprise entre 5 et 10 ans et 306 millions d'euros, une maturité de plus de 10 ans. La réduction de ce poste est en grande partie liée au remboursement d'un prêt accordé à MilSat Services GmbH. En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 4,9 %. Les prêts accordés aux filiales se chiffrent à 1 488 millions d'euros (2008 : 1 252 millions d'euros).

## 3. Créances et autres actifs

(en millions d'€)	2009	2008
Créances sur les filiales	4 126	4 963
Autres actifs	257	435
<b>Total créances et autres actifs d'exploitation</b>	<b>4 383</b>	<b>5 398</b>

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation sont exigibles à moins d'un an. En 2008, les créances et autres actifs d'exploitation étaient également exigibles à moins d'un an.

## 4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement se composent principalement d'instruments financiers disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une part non courante de 3 809 millions (2008 : 3 035 millions d'euros). Pour plus d'informations, se reporter à la Note 22 des États financiers consolidés.

EADS limite la classification des équivalents de trésorerie aux investissements ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

## 5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital social	Primes d'émission au titre des apports	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI)	Réserves légales	Actions propres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>814</b>	<b>7 968</b>	<b>3 973</b>	<b>2 844</b>	<b>(206)</b>	<b>(1 857)</b>	<b>(446)</b>	<b>13 090</b>
Augmentations de capital	2	22						24
Résultat net							1 572	1 572
ESOP / SOP IFRS 2						22		22
Distributions aux actionnaires		(97)						(97)
Affectation à la réserve légale				117		(117)		
Vente d'actions propres					39			39
Annulation d'actions	(1)	(57)			58			
Autres			(3 736)	418		(310)		(3 628)
Affectation du résultat						(446)	446	
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>815</b>	<b>7 836</b>	<b>237</b>	<b>3 379</b>	<b>(109)</b>	<b>(2 708)</b>	<b>1 572</b>	<b>11 022</b>
Augmentations de capital	1	14						15
Résultat net							(763)	(763)
ESOP / SOP IFRS 2						19		19
Distributions aux actionnaires		(162)						(162)
Affectation à la réserve légale				1		(1)		
Achat d'actions propres					(5)			(5)
Annulation d'actions		(5)			5			
Autres			1 152	(264)		(479)		409
Affectation du résultat						1 572	(1 572)	
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>816</b>	<b>7 683</b>	<b>1 389</b>	<b>3 116</b>	<b>(109)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>(763)</b>	<b>10 535</b>

Pour plus d'informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 24 des États Financiers consolidés.

Au 31 décembre 2009, le poste « Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI) » consiste en des réserves cumulées positives de 561 millions d'euros (2008 : 420 millions d'euros) correspondant aux gains latents des justes valeurs des valeurs mobilières de placement disponibles à la vente et des justes valeurs de couvertures de flux de trésorerie, comptabilisées directement en capitaux propres, d'un montant de 828 millions d'euros (2008 : 183 millions d'euros de justes

valeurs). Les couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans les « Filiales ».

Les réserves légales consistent en la quote-part d'EADS dans les résultats non distribués des participations pour 1 062 millions d'euros (2008 : 977 millions d'euros), les coûts de développement capitalisés générés en interne pour 797 millions d'euros (2008 : 881 millions d'euros), les autres 1 257 millions d'euros (2008 : 1 521 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des États financiers des sociétés affiliées.

Les coûts de développement capitalisés générés en interne se rapportent à des coûts de développement capitalisés dans les filiales consolidées et sont alloués aux autres réserves légales en accord avec l'article 2 :389 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais.

Les reports à nouveau comprennent des pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies, constatées en capitaux propres, d'un montant de 1 750 millions d'euros (2008 : 1 270 millions d'euros).

Conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas, des restrictions existent concernant la distribution des

capitaux propres, d'un montant de 5 321 millions d'euros (2008 : 4 614 millions d'euros). Les restrictions concernent les actions du capital social, d'un montant de 816 millions d'euros (2008 : 815 millions d'euros), les écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés, d'un montant de 1 389 millions d'euros (2008 : 420 millions d'euros) et les réserves légales, d'un montant de 3 116 millions d'euros (2008 : 3 379 millions d'euros). D'une façon générale, les plus-values latentes relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente, les justes valeurs positives des couvertures de flux de trésorerie, les réserves de conversion des sociétés affiliées et les coûts de développement capitalisés réduisent les capitaux propres distribuables.

## 6. Passifs non courants

Les dettes financières comprennent un prêt à long terme octroyé par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à EADS pour un montant de 421 millions USD, et un prêt d'actionnaires octroyé par la SOGEADE pour un montant de 29 millions d'euros. Pour plus d'informations, se reporter à la Note 27 des États financiers consolidés.

Les autres dettes non courantes comprennent essentiellement des dettes à l'égard des filiales liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

## 7. Autres dettes courantes

(en millions d'€)	2009	2008
Dettes à l'égard des filiales	17 497	17 003
Dettes à l'égard des sociétés associées	1 472	1 404
Autres dettes	101	330
<b>Total</b>	<b>19 070</b>	<b>18 737</b>

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

## 8. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2009 correspond à une perte de 763 millions d'euros (2008 : profit net de 1 572 millions d'euros).

## 9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, EADS N.V. est exposée à de multiples risques financiers, notamment les risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. La gestion et la limitation de ces risques financiers

impliquent l'utilisation d'instruments financiers. Le détail de ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives est disponible dans la Note 35 des États financiers consolidés.

## 10. Engagements hors bilan

EADS N.V. a émis des garanties au nom de ses filiales pour un montant de 557 millions d'euros. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont principalement relatifs à leurs propres opérations, tels que décrits dans les Notes 34 et 37 des

États financiers consolidés. EADS N.V. est la tête de pont d'un groupe d'intégration fiscale, qui comprend également EADS Finance B.V., ce qui engage la responsabilité de la Société sur l'ensemble des aspects fiscaux du groupe fiscal intégré.

## 11. Rémunérations

Les **rémunérations** des membres non exécutifs et exécutifs du Conseil d'administration en exercice et des administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2009 et en 2008 se présentent de la manière suivante :

### Administrateurs non exécutifs

(en €)	2009	2008
Part fixe	1 075 000	1 090 000
Jetons de présence	455 000	360 000

### Administrateurs membres du Comité exécutif

(en €)	2009	2008
Part fixe	900 000	900 000
Part variable (relative à l'exercice courant)	1 141 250	Annulée sur demande du Président exécutif

Les montants individuels payés au titre des membres non exécutifs du Conseil d'administration ont été :

### Tableau récapitulatif des rémunérations des Administrateurs non exécutifs

	Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2009 ***		Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2008 ***	
	Part fixe (en €)	Jetons de présence* (en €)	Part fixe (en €)	Jetons de présence (en €)
<b>Membres non exécutifs en activité du Conseil d'administration *</b>				
Bodo Uebber	183 750	90 000	120 000	40 000
Rolf Bartke	100 000	55 000	100 000	45 000
Dominique D'Hinnin	120 000	50 000	120 000	40 000
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	80 000	55 000	80 000	45 000
Arnaud Lagardère	100 000	10 000	100 000	10 000
Hermann-Josef Lambert	130 000	35 000	130 000	40 000
Lakshmi N. Mittal **	-	-	-	-
Sir John Parker	130 000	45 000	130 000	25 000
Michel Pébereau	100 000	50 000	100 000	25 000
Wilfried Porth ****	70 000	25 000		
<b>Anciens administrateurs non exécutifs *</b>				
Rüdiger Grube	61 250	40 000	210 000	90 000
<b>Total</b>	<b>1 075 000</b>	<b>455 000</b>	<b>1 090 000</b>	<b>360 000</b>

\* Jetons de présence incluant le 2<sup>e</sup> semestre 2009, mais versé en janvier 2010.

\*\* Renonciation à rémunération à la demande de l'Administrateur.

\*\*\* À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les Administrateurs non exécutifs n'ont plus le droit de recevoir une rémunération variable (bonus).

La part fixe relative à l'exercice 2008 a été versée en 2009 ; la part fixe relative à l'exercice 2009 sera versée en 2010. Dans les États financiers de 2008, le fixe et les bonus des Administrateurs non exécutifs reflètent le montant versé en 2008 pour la période comptable 2007.

\*\*\*\* En proportion de la durée du mandat au sein du Conseil d'administration.

Les montants individuels payés au titre des Administrateurs membres du Comité exécutif ont été :

### Tableau récapitulatif des rémunérations des Administrateurs membres du Comité exécutif actuels et antérieurs

	Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2009		Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2008 *	
	Part fixe (en €)	Rémunération variable (Bonus) (en €)	Part fixe (en €)	Rémunération variable (Bonus) (en €)
<b>Administrateurs membres du Comité exécutif</b>				
Louis Gallois	900 000	1 141 250	900 000	Renonciation à la rémunération à la demande du Président exécutif

Les conditions d'octroi de la rémunération variable sont communiquées dans le Rapport du Conseil d'administration, chapitre 4.5.1.2.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés aux membres exécutifs du Conseil d'administration dans le cadre des différents **plans d'intéressement à long terme** des salariés du Groupe :

#### Plans de stock-options

Année du plan	Initialement distribuées	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Distribuées en 2009	Exercées en 2009	Au 31 décembre 2009	
					Prix d'exercice en euros	Date d'expiration
Louis Gallois						
2006	67 500	67 500	-	-	67 500	25,65 16 déc. 2016



### Plan d'actions soumises à conditions de performance

Nombre d'actions soumises à conditions de performance *						
Année du plan	Initialement distribuées	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Distribuées en 2009	Acquises en 2009	Au 31 décembre 2009	Date d'acquisition
Louis Gallois						
2006	16 875	16 875	-	-	16 875	Publication du résultat annuel de 2009, prévue en mars 2010

\* L'acquisition des droits sur les actions de performance distribuées au Président exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

### Plan d'unités soumises à conditions de performance

Nombre d'unités soumises à conditions de performance **	Distribuées en 2007	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	33 700	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : > 25 % prévus en mai 2011 ; > 25 % prévus en novembre 2011 ; > 25 % prévus en mai 2012 ; > 25 % prévus en novembre 2012.
	Distribuées en 2008	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	40 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : > 25 % prévus en mai 2012 ; > 25 % prévus en novembre 2012 ; > 25 % prévus en mai 2013 ; > 25 % prévus en novembre 2013.
	Distribuées en 2009	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	46 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : > 25 % prévus en mai 2013 ; > 25 % prévus en novembre 2013 ; > 25 % prévus en mai 2014 ; > 25 % prévus en novembre 2014.

\*\* L'acquisition des droits sur les unités de performance distribuées au Président exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

## PLANS DE STOCK-OPTIONS

Pour tous les autres membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 25 785 645 au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice 2009, aucun Administrateur membre du Comité exécutif, y compris les anciens Administrateurs membres du Comité exécutif n'ont exercé d'options au titre de l'un quelconque des différents plans de stock-options EADS. L'exercice des options par les membres du Comité exécutif du Groupe est rendu public sur le site Internet d'EADS en accord avec la législation en vigueur.

## PLANS D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PRÉSENCE

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à condition de présence s'élève à 1 659 850 au 31 décembre 2009.

## PLAN D'UNITÉS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PRÉSENCE

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 8 719 540 au 31 décembre 2009.

La charge globale encourue au titre de l'exercice 2009 pour les stock-options, les actions et les unités soumises à conditions de performance octroyées au Président exécutif, s'est élevée à 0,6 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros).

Pour plus d'informations concernant les différents plans, se reporter à la Note 36 des États financiers consolidés.

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité exécutif s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans.

Cet engagement peut augmenter graduellement jusqu'à atteindre une pension de 60 % après un deuxième mandat, généralement après dix ans de participation au Comité exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leur sont propres, avec à titre d'exemple des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le Président exécutif, le montant de l'engagement cumulé des droits à retraite complémentaire s'élève à 1,8 million d'euros au 31 décembre 2009, la charge de service et d'intérêts liés à cet engagement au titre de l'exercice 2009 ayant quant à elle représenté un montant de 0,7 million d'euros. Cet engagement a fait l'objet d'une provision dans les États financiers.

## AUTRES AVANTAGES

Tous les montants présentés ci-dessus pour les Administrateurs membres du Comité exécutif (actuels et anciens) ne tiennent pas compte des avantages en nature, auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales, tels qu'ils sont développés ci-après.

Le Président exécutif a ainsi droit à une voiture de fonction. La valeur de sa voiture de fonction s'élève à 24 120 euros.

EADS n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations concernant les aspects de rémunérations, se reporter à la Note 37 des États financiers consolidés.

## 12. Effectif

L'effectif de la Société EADS N.V. au 31 décembre 2009 était de 2 salariés (2008 : 2 salariés).

## 13. Transactions avec les parties liées

En 2007, Lagardère et l'État français ont reversé à EADS les dividendes perçus au titre de l'exercice 2006 pour un montant de 29 millions d'euros, sous forme d'un prêt sans intérêts.

## 14. Honoraires des Auditeurs

Prestations de services des Auditeurs et des membres de leurs réseaux facturées aux entités du Groupe au titre des exercices 2009 et 2008 :

	KPMG Accountants N.V.				Ernst & Young Accountants L.L.P.			
	2009		2008		2009		2008	
	Montant (en milliers d'€)	%	Montant (en milliers d'€)	%	Montant (en milliers d'€)	%	Montant (en milliers d'€)	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 238	72,3	4 872	67,5	4 389	79,9	4 684	84,7
Autres diligences	1 258	17,4	821	11,4	969	17,6	548	9,9
<b>Sous-total</b>	<b>6 496</b>	<b>89,7</b>	<b>5 693</b>	<b>78,9</b>	<b>5 358</b>	<b>97,5</b>	<b>5 232</b>	<b>94,6</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	354	4,9	1 191	16,5	137	2,5	160	2,9
Systèmes d'information	200	2,7	251	3,5	-	-	-	-
Autres (à détailler si > 10 % des frais d'audit)	194	2,7	82	1,1	-	-	138	2,5
<b>Sous-total</b>	<b>748</b>	<b>10,3</b>	<b>1 524</b>	<b>21,1</b>	<b>137</b>	<b>2,5</b>	<b>298</b>	<b>5,4</b>
<b>Total</b>	<b>7 244</b>	<b>100,0</b>	<b>7 217</b>	<b>100,0</b>	<b>5 495</b>	<b>100,0</b>	<b>5 530</b>	<b>100,0</b>

# Informations supplémentaires

## Rapport des Auditeurs

(Traduction de la version anglaise, la seule faisant foi)

À l'attention des actionnaires d'EADS :

### RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons audité les États financiers de la Société 2009 ci-joints qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société ») et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2009, le compte de résultat de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

#### Responsabilité de la Direction

La préparation et la bonne présentation des États financiers de la Société, ainsi que du rapport du Conseil d'administration dans le respect du Chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Cette responsabilité recouvre la définition, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié pour une préparation et une bonne présentation des États financiers de la Société sans anomalies significatives, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Elle recouvre aussi le choix et la mise en œuvre de principes comptables adaptés, ainsi que la détermination des estimations comptables appropriées aux circonstances.

#### Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers de la Société sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces lois requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers de la Société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la réalisation de procédures destinées à obtenir une documentation probante relative aux montants et aux informations contenues dans les États financiers de la Société. Les procédures retenues sont le fruit du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers de la Société, qu'elles soient le résultat de fraudes ou d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société dans le cadre de la préparation et la bonne présentation de ses États financiers, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, sans pour autant être en mesure d'exprimer une opinion sur la fiabilité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers de la Société pris dans leur ensemble.

Nous estimons que la documentation de notre audit est suffisante et constitue une base appropriée à l'expression de notre opinion.

#### Opinion d'audit

À notre avis, les États financiers de la Société établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS N.V. au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément au Chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion d'audit exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'ensemble des informations particulières communiquées par la Société au sein de ses notes annexes aux États financiers consolidés dans le cadre de la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M » portant sur les risques et incertitudes liés au programme A400M.

## RAPPORT SUR LES AUTRES VÉRIFICATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux règles fixées dans la section 5 de l'article 2 :393 du Code Civil néerlandais, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Comité d'administratin est cohérent avec les États financiers de la société, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2 :391 du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, le 8 mars 2010

Amsterdam, le 8 mars 2010

KPMG Accountants N.V.  
L.A. Blok

Ernst & Young Accountants L.L.P.  
F.A.L. van der Bruggen

# Autres informations supplémentaires

## 1. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels de la Société et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que la perte nette de 763 millions d'euros, telle que figurant au compte de résultat de l'exercice 2009, soit déduite du report à nouveau. Le Conseil d'administration a décidé de ne proposer aucun versement de dividende à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

## 2. Événements postérieurs à la clôture

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 41 des États financiers consolidés.





[WWW.EADS.COM](http://WWW.EADS.COM)

European Aeronautic Defence  
and Space Company EADS N.V.  
Mendelweg 30  
2333 CS Leyde  
Pays-Bas

En France  
37, boulevard de Montmorency  
75781 Paris cedex 16 – France

En Allemagne  
81663 Munich – Allemagne

En Espagne  
Avenida de Aragón 404  
28022 Madrid – Espagne